

ANNEXE 1 : STRATEGIE METROPOLITAINE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-603

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction générale adjointe Développement	<i>N° 2021-603</i>

Schéma de développement économique métropolitain - Adoption - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2016-754 du 16 décembre 2016, Bordeaux Métropole adoptait sa feuille de route pour l'action économique.

Sur un territoire attractif, l'économie métropolitaine a poursuivi sa phase de croissance.

Les dernières années ont été marquées par un changement profond de l'environnement économique global et local. L'urgence climatique s'est accentuée et sa prise de conscience s'est approfondie emportant avec elle une vision conjuguant une économie décarbonée et le développement de nouvelles technologies. Plus récemment, la crise sanitaire Covid a mis sous cloche, un temps donné, l'économie mondiale. De nouvelles tensions sociales sont apparues. Ces changements exogènes, associés aux évolutions endogènes d'une économie vivante et mouvante nous conduisent à adapter notre stratégie.

Consciente de la nécessité d'être plus à l'écoute des besoins et des talents du territoire, Bordeaux Métropole a fait le choix de conduire préalablement à l'élaboration de sa nouvelle stratégie économique entre mai et octobre 2021 une large concertation avec les acteurs économiques et élus de la Métropole autour de trois volets :

- La production d'un bilan économique du territoire des grands secteurs économiques du territoire ;
- Des échanges bilatéraux avec les grands partenaires économiques de la Métropole et notamment les chambres consulaires ;
- L'organisation de 6 ateliers en présence de 455 participants permettant au tissu économique de s'exprimer, faire part de leurs attentes à l'égard de la Métropole et proposer des pistes, modes d'action ou modalités de mise en œuvre (cf. <https://bm-dev-co.fr>).

La présente délibération expose les orientations de cette stratégie économique 2021-2026 qui s'organise autour du triptyque suivant :

- Poursuivre les actions en faveur de l'emploi ;
- Accompagner les transitions et favoriser l'économie de la transition ;
- Rechercher le rééquilibrage économique des territoires.

Elle précise également le cadre financier de cette stratégie économique.

1) Constat de l'économie métropolitaine

1.1) Un panorama à octobre 2021

En dépit d'un coup d'arrêt dû à la crise sanitaire, l'économie métropolitaine a connu tendanciellement une phase de croissance depuis plusieurs années.

Les derniers chiffres à notre disposition indiquent que Bordeaux Métropole compte **801 041 habitants, 425 225 emplois** (source INSEE 2018) et **73 841 entreprises** (source BdF, Banque de France 2021).

En 2020, le chiffre d'affaires des entreprises métropolitaines s'établit à **38 milliards d'€** (source Banque de France 2021).

Unique métropole de la Région Nouvelle-Aquitaine, elle en constitue le centre de gravité économique avec

- 50% de la population du département de la Gironde, mais environ 2/3 des emplois,
- 13,3% de la population de la Région et environ 1/5 des emplois régionaux.

NB : Les chiffres suivants sont issus d'une étude de la Banque de France d'octobre 2021.

Le secteur du service et du tertiaire représente la part la plus significative de l'économie métropolitaine : 62% des entreprises, 52% des emplois, 42,1% de la création de richesse (valeur ajoutée). La surreprésentation de ce secteur par rapport à la moyenne régionale (>+10 points) est une spécificité du territoire.

Deuxième secteur le plus représenté, le commerce (15,6% des entreprises, 16,6% des emplois, 22,3% de la valeur ajoutée grâce à l'exportation), puis la construction (11,2% des entreprises, 7,9% des emplois, 11,9% de la valeur ajoutée), l'hébergement et la restauration (6,9% des entreprises, 6,2% des emplois, 2,4% de la valeur ajoutée). Ces 3 secteurs sont globalement dans la moyenne régionale.

L'industrie et l'agriculture (0,5%) ferment la marche et sont sous représentées par rapport à la moyenne régionale.

L'industrie métropolitaine représente peu d'entreprises (3,8%) sur la métropole mais elle emploie une part importante des effectifs (11,3% des salariés) et crée beaucoup de valeur (19,9% de la valeur ajoutée).

Au regard du nombre d'employés, l'hébergement/restauration et l'agriculture créent moins de valeur ajoutée. Cette tendance est par ailleurs régionale.

La valeur ajoutée dégagée par les entreprises les plus significatives de la métropole (chiffre d'affaires supérieur à 750k€) s'élève en 2020 à 8,481 milliards d'euros. Toulouse Métropole, avec 3 519 entreprises significatives (CA>750 k€), contre 3 337 entreprises pour Bordeaux Métropole, a dégagé la même année 13,25 milliards d'euros de valeur ajoutée. Cet écart important s'explique par une présence industrielle beaucoup plus dense à Toulouse (aéronautique).

Les principaux taux d'export sur la métropole sont relevés en industrie et commerce (négoce de vins).

Le tissu économique métropolitain est composé d'entreprises de petite taille (93% des entreprises ont moins de 10 salariés), seulement 0,14% ont plus de 250 salariés.

Sur 2 737 entreprises étudiées par la Banque de France (représentant 115 000 employés), 6% sont cotées très fragiles contre 4,8% en moyenne régionale. Elles sont en grande majorité dans le secteur du commerce (38%).

L'emploi total (salarié privé, public et non salarié indépendant) s'élève à 425 225. 345 225 emplois sont occupés par des actifs métropolitains. 80 000 salariés habitent hors métropole

et viennent travailler au sein de cette dernière ; à l'inverse 40 000 métropolitains ont un emploi hors métropole. Les emplois salariés privés (source URSSAF) s'établissent à 308 137 au 31/12/2019. A noter, 14 % des emplois privés relèvent de l'économie sociale et solidaire.

Le taux de chômage s'établit actuellement à 7,3%. Bordeaux n'est classée que 156ème rang sur 311 zones emploi étudiées (*source villedata*).

La population active est marquée par une présence de jeunes en forte proportion (27,7% de 18/34 ans contre une moyenne nationale de 19,8%, *source Insee 2018*), de formations supérieures également plus élevées (21,7% contre 13,5% national). Professionnellement, on observe également une proportion de cadres plus élevée (13,6% contre 9,6% au national) et une proportion d'ouvriers moins élevée (9% contre 12,1% au national).

De très nombreux acteurs économiques accompagnent les entreprises et leurs développements sur la métropole. L'Europe, l'Etat, La Région chef de file, la Métropole, les communes, les chambres consulaires, les agences de développement, les pépinières, les structures privées...constituent ce collectif dense et complexe.

1.2) Une économie métropolitaine qui s'adapte et croît sur les dernières années

L'économie métropolitaine a bénéficié de paramètres favorables à son développement. Les grands territoires de projet, le cadre de vie naturel, culturel, sportif, et la livraison de la ligne à grande vitesse (LGV), réduisant à deux heures le trajet Bordeaux-Paris ont été autant de facteurs de développement des entreprises, de l'emploi et de l'économie du territoire.

Sur les dernières années, les évolutions principales de l'économie métropolitaine sont les suivantes :

Le nombre d'entreprises a progressé de +23,6% entre 2016 et 2021, à un rythme plus soutenu que la moyenne régionale (+14,9%). Dans le secteur du commerce, le nombre d'établissements a progressé de +34% en 9 ans (15 572, *source CCI Bordeaux Gironde*).

La croissance économique s'est appuyée sur un tissu d'entreprises dynamiques et innovantes et de fleurons dans l'aéronautique spatial défense, la santé, le numérique ou le viti vinicole. L'accroissement du nombre d'entreprises a cependant vu également fleurir les microentreprises dans le domaine de la livraison à domicile notamment, socialement fragiles et peu rémunératrices.

Le nombre d'emplois a progressé de +1.5% par an entre 2013 et 2018. La croissance était de + 2,4% par an entre 2015 et 2020. Pour les indépendants, la croissance a été plus importante encore avec +8,1%/an. En 2020, l'emploi s'est contracté de 2200 emplois (-0,7%) avant de repartir à la hausse en 2021.

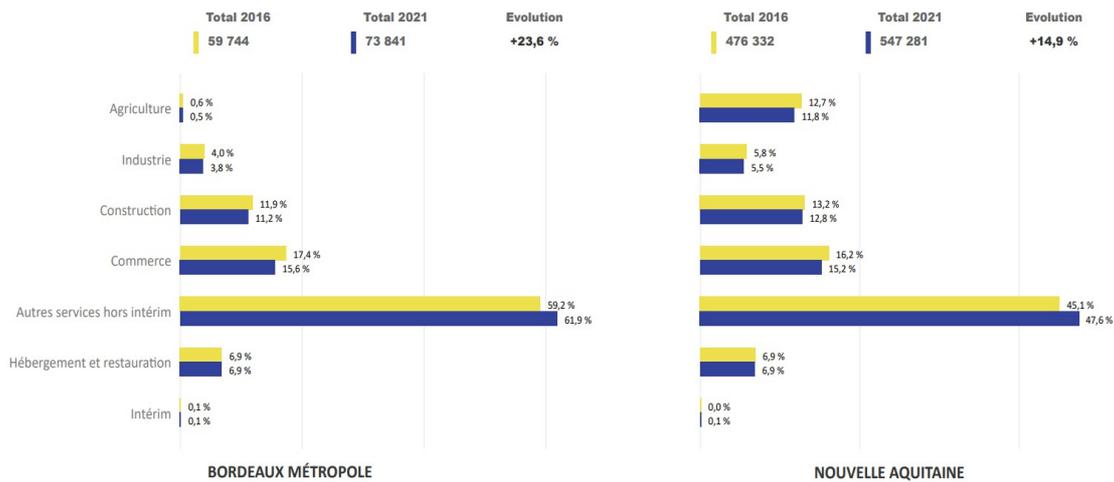
Depuis 2008, le chômage a connu une croissance continue jusqu'en 2015, s'élevant à 10,1%. Depuis il a baissé continuellement, connu un pic pendant la crise Covid, pour atteindre à ce jour 7,3%. Ce taux de chômage reste de niveau moyen au regard des autres taux des départements sur la région (7ème taux sur 11 départements de la Région).

Environ 9% de la population vit dans des quartiers prioritaires connus pour des taux de pauvreté largement supérieurs à la moyenne. La croissance reste à ce titre ainsi inégalement répartie.

Sur les 5 dernières années, le secteur service/tertiaire a poursuivi sa progression, le commerce connaissant le plus fort recul.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES

(En nombre d'entreprises)



BORDEAUX MÉTROPOLE

NOUVELLE AQUITAINE

Une part très importante des services dans Bordeaux Métropole

L'évolution est calculée en rapportant l'année N / l'année N-1

Source : Banque de France, 2021

L'économie métropolitaine a entamé sur ces années de premières grandes mutations. Digitale d'abord, avec une transformation numérique des entreprises les plus importantes et une arrivée et des créations massives d'entreprises du numérique. La French Tech, forte de 650 startups, en est son étendard au sein de la cité numérique. Le mouvement est bien lancé, mais les très petites entreprises restent à la traîne. 84% des dossiers de demande d'aide des entreprises sur le plan de transition actuel voté par la Métropole concernent des demandes de digitalisation. Le besoin est encore très présent.

La transition vers l'économie décarbonée en est plutôt à ses débuts. La prise de conscience est bien là au sein des entreprises. Les animations et les innovations tournent majoritairement autour de ce sujet. Mais la mise en œuvre prendra plusieurs années et devra s'appuyer sur des ruptures technologiques et process logistiques non encore déployés. C'est le cas dans l'aéronautique. L'utilisation de bio-carburants pourra être réelle d'ici 5 ans, les moteurs à hydrogène d'ici 15 ans. De véritables opportunités pourront s'ouvrir sur le territoire sur les années à venir.

L'économie sociale et solidaire est présente depuis déjà plusieurs années. Boostée par les clauses d'insertion sociale, elle reste cependant toujours autour de 10% de l'économie classique et n'a pas encore essaimé dans l'ensemble des filières. Son développement reste à parfaire.

Les incubateurs, couveuses, accélérateurs et pépinières sur le territoire assurent le rôle de terreau pour la naissance, et le développement des nouvelles entreprises sur le territoire. Tirées par Bordeaux Technowest, Unitec, les pépinières communales et privées, elles jouent un rôle stratégique et essentiel dans l'économie de demain, même si la coordination d'ensemble reste à parfaire.

La population étudiante a poursuivi son augmentation (105 000 soit + 50% en 20 ans).

En 10 ans, le nombre de cadres, tout comme celui des artisans/commerçants a progressé de près de 40% quand celui des ouvriers et employés s'est légèrement tassé (Insee janv 2021). En 5 ans, la part des dirigeants de plus de 60 ans a augmenté de plus de 12%. Désormais 18% des dirigeants ont plus de 60 ans traduisant un vrai risque concernant le renouvellement des dirigeants.

Le cadre de vie métropolitain a évolué sur ces dernières années. De grands équipements ont été livrés et influent positivement sur l'attractivité du territoire : livraison du stade Matmut en mai 2015 (400 000 spectateurs/an), de l'Arkéa Aréna en janvier 2018 (450 000 spectateurs/an), du Hall 2 Palais de l'Atlantique en mai 2019 (1 000 000 de visiteurs/an)

attendus en tourisme d'affaire), livraison progressive de la mise à 2x3 voies de la rocade et extension du réseau de Tram (ligne D, ouverture en 2019).

En parallèle, la population a augmenté de 10 000 habitants par an. Le nombre de déplacements est passé par jour, par habitant de 3,8 à 4,2, atteignant 3 millions de déplacements journaliers. Le prix de l'immobilier a cru de 49% entre 2015 et 2020.

1.3) Une économie marquée par un coup d'arrêt d'une crise sanitaire, un rebond vigoureux mais inégal, et des effets à long terme loin d'être maîtrisés

Depuis mars 2020, une crise sanitaire et une crise économique mondiale impactent l'économie métropolitaine et donc les emplois métropolitains.

En France, le choix d'un soutien massif à l'économie s'est traduit par la mobilisation de moyens financiers sans précédent. Bordeaux Métropole s'est rapidement inscrit dans cette dynamique, en adoptant dès mai 2020 un plan d'urgence, puis en novembre 2020 un nouveau plan accompagné de mesures de relance de l'économie.

Au global, près de 21,540 M€ (situation à mi-octobre 2021) ont été engagés au profit de 12 562 entreprises et 194 associations pour soutenir les entreprises directement impactées par les fermetures administratives et la difficile reprise d'activités. En faisant le choix de cibler son intervention en direction des TPE - PME, véritable vivier de l'économie locale, la Métropole s'est inscrite en complémentarité des dispositifs d'Etat (fonds de solidarité nationale) et de ceux mis en place par la Région en direction des PME industrielles.

L'emploi privé a ainsi mieux résisté à l'effet Covid (-0,7 %) sur l'année 2020 à Bordeaux Métropole, contre -3,3 % à Toulouse, -1,1 % à Nantes (source URSSAF). Mais deux secteurs restent encore impactés par le Covid : industrie avec -0,2% sur l'emploi et hôtellerie restauration, avec des nuitées encore à -30%.

Aujourd'hui, la Métropole poursuit son engagement en concentrant son aide sur la reprise de l'activité économique et soutient les entreprises désireuses de faire évoluer leur modèle économique. En effet, dès le début de la crise sanitaire, la Métropole a considéré qu'outre les aides ponctuelles, elle devait accompagner les entreprises dans une adaptation aux nouveaux enjeux commerciaux, numériques ou environnementaux ou liés aux changements sociaux et sociétaux (modes de travail / télétravail, modes de consommation...).

Avec le partenariat des chambres consulaires et de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, 1 200 diagnostics d'entreprises financés par la Métropole seront réalisés au profit des entreprises du territoire. Ils sont destinés à accompagner les chefs d'entreprise dans la refonte de leur modèle et l'anticipation des mutations de leurs secteurs d'activités. D'ores et déjà, certaines entreprises, notamment les commerçants et artisans ont engagé une mue autour de la digitalisation de leurs activités et pour répondre au mieux aux nouveaux modes de consommation des clients.

Les aides « Covid » ont permis de réduire de 40% les disparitions d'entreprises habituellement enregistrées sur une année. Par ailleurs, la reprise d'activité génère nationalement comme localement une tension sur les recrutements de certains secteurs (numérique, hôtellerie restauration, bâtiment...).

Parce que les conséquences à terme de cette crise ne sont pas encore bien identifiées, ni évaluées, il est nécessaire de conserver une approche pragmatique et réactive au soutien de l'économie locale.

1.4) Une économie de demain nécessairement teintée par les prévisions démographiques des années à venir

En septembre 2021 et pour la huitième année consécutive, Bordeaux arrive en tête du classement du Great Place To Work, qui répertorie les villes « où les Français aimeraient le plus travailler ».

Les perspectives d'accroissement de la population dans la métropole de Bordeaux (étude de l'A'urba – Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine) montrent qu'une tendance moyenne de +10 000 habitants par an pendant 10 ans est largement crédible. Cette étude s'appuie sur des facteurs de balance naissance/mortalité et flux migratoires. La tendance croissante s'établirait également sur la Gironde dans son ensemble.

Ce dynamisme démographique doit être confronté au nombre d'emplois qu'offre actuellement la métropole, soit en moyenne un emploi pour deux habitants. L'attractivité et la tendance haussière de la population supposeraient ainsi mécaniquement qu'une création nette de 5 000 emplois serait nécessaire pour maintenir simplement le niveau de chômage au niveau actuel. Certains emplois sont toutefois en corrélation avec l'arrivée de population : les emplois de proximité pour 25% des emplois métropolitains, ou encore les emplois dans le domaine de la construction pour 10%. Pour le reste, l'économie métropolitaine devra être suffisamment dynamique pour assurer les créations d'emploi nécessaires.

Il s'agit d'une spécificité majeure du territoire métropolitain et plus largement de la Gironde.

2) EMPLOI, TRANSITIONS, EQUILIBRE : enjeux majeurs de l'économie métropolitaine de demain

Parce que le développement économique du territoire doit être dynamique pour maintenir l'emploi et le pouvoir d'achat des habitants de la métropole, parce que les transitions à opérer sont vitales, et parce la croissance ne profite pas encore à tous, l'emploi, les transitions et l'équilibre apparaissent comme les enjeux majeurs de la politique économique métropolitaine.

2.1) L'EMPLOI pour tous

Défendre et développer l'emploi sur le territoire métropolitain, pour la métropole, pour ses habitants, pour ses entreprises, pour le pouvoir d'achat est une finalité majeure.

Cette bataille est loin d'être gagnée.

L'emploi est menacé conjoncturellement par la disparition des aides financières et prêts garantis par l'Etat (PGE) liés au Covid. Ils ont artificiellement permis à des structures fragiles de perdurer. Les disparitions d'entreprises ont chuté de 40% en 2020. L'arrêt des aides est susceptible de créer un retour de balancier et accélérer la disparition de ces entreprises en 2022. Il est menacé structurellement sur la filière de l'industrie où la France a toujours eu du mal à concurrencer les entreprises étrangères. Sur les 10 dernières années, il s'agit du seul secteur qui a connu une baisse des effectifs. Il est menacé sur la filière du commerce où la digitalisation voit apparaître un essor des commandes par internet et une diminution des achats en magasin.

L'emploi est fragile, car inégalement réparti sur le territoire et l'aire urbaine en règle générale.

L'emploi peut également être précaire et de mauvaise qualité. De nombreux emplois ont pu être créés dans le domaine des transports en cyclo logistique. Mais actuellement, ils génèrent des travailleurs pauvres. Ces emplois auront du mal à se pérenniser dans les conditions de travail actuelles.

La défense de l'emploi et l'amélioration de sa qualité demeurent plus que jamais une préoccupation.

Comme présenté plus haut, la dynamique démographique nécessite une croissance équivalente de l'emploi. Cette croissance restera un enjeu majeur de la métropole avec celle de tous les acteurs économiques publics et des entreprises qui prennent les risques et qui in fine créent les emplois.

Dans cet objectif, Bordeaux Métropole engage ses compétences dans le soutien et l'accompagnement des filières d'excellence de la métropole (aéronautique-spatial-défense, numérique, santé-e-santé...), des grands opérateurs économiques (le Grand Port Maritime de Bordeaux, l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac...), du tissu des PME-PMI, de l'économie présentielle non délocalisable (commerce, artisanat, professions libérales...), de l'économie sociale et solidaire avec une attention nouvelle et ciblée vers la nouvelle économie décarbonée.

Ces interventions seront coordonnées avec les trois OIM et l'OIN Bordeaux Euratlantique, les diverses structures d'animation économiques dont l'offre de service est foisonnante sur ce territoire (Bordeaux Technowest, Invest in Bordeaux...), ainsi que demain par des projets fédérateurs « locomotives ».

2.2) Réussir les TRANSITIONS de l'économie

L'économie mondiale et évidemment territoriale a déjà enclenché des phases de mutation.

L'accélération des enjeux climatiques et la réduction des ressources, l'interrogation nouvelle sur le sens de nos métiers, nous engagent à prendre notre part auprès des entreprises pour accélérer ces mutations.

L'enjeu est double :

- Il est sociétal en agissant sur les relations interindividuelles, les relations entre l'individu et l'environnement, le monde socio-économique et l'organisation du travail.
- Il est économique en pérennisant les entreprises d'aujourd'hui, en développant l'économie de demain et en créant de la valeur grâce aux développements des économies de transitions.

La Métropole accompagnera les entreprises dans 4 transitions qui sont nécessaires à leur transformation

- La transition environnementale pour atteindre une économie décarbonée en 2050 ;
- La transition sociale et solidaire pour intégrer de nouveaux rapports de consommation et de nouvelles gouvernances au sein des entreprises ;
- La transition numérique pour intégrer, notamment, les enjeux de la donnée ;
- La transition vers des nouvelles relations interconnectées et écosystémiques, fédérant les acteurs du territoire.

2.3) EQUILIBRE : un développement économique territorial rééquilibré

2.3.1 Le rééquilibrage social et territorial dans la Métropole

La rive droite de la Métropole a pu bénéficier sur ces dernières années d'une dynamique positive de sa démographie. Sa croissance économique n'a pu se caler sur le même rythme. A ce jour, la rive droite a ainsi un ratio d'emplois de 13% inférieur au ratio d'emplois de la rive gauche.

Le rééquilibrage économique entre rive gauche et rive droite est une priorité politique du mandat. Elle a trouvé sa traduction dans la création début 2021 de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc Rive Droite.

L'OIM Arc rive droite a vocation à porter une identité et une attractivité économique en :

- valorisant et en consolidant les filières économiques de la transition écologique et en soutenant les projets d'expérimentation et l'innovation,
- favorisant l'ancrage de l'artisanat (qui compte une part d'emploi salarié deux fois plus importante que celle de l'ensemble de la Métropole) : soutien à la création d'entreprises, accompagnement dans le parcours immobilier, animation des réseaux et soutien aux transitions...
- répondant à l'exigence de l'accessibilité et de la mobilité de cette rive droite : mobilité des entreprises, des habitants
- renforçant le sentiment d'appartenance et du vivre ensemble.

Le déséquilibre territorial au sein de la métropole se traduit également au niveau des quartiers, autre enjeu majeur. A ce jour, 21 quartiers sont prioritaires au titre de la politique de la ville, au sein de l'ensemble de la métropole. Ils englobent environ 9% de la population. Au sein de ces quartiers, les taux de pauvreté sont particulièrement élevés. Sur un des quartiers prioritaires de Bordeaux, 40% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. La politique économique métropolitaine doit pouvoir ainsi dialoguer avec la politique de l'habitat et la politique de la ville pour renforcer l'action économique sur ces quartiers.

Ces objectifs d'équité et de solidarité territoriale concernent aussi plus largement l'ensemble du territoire métropolitain.

2.3.2 la coopération territoriale avec les autres acteurs économiques

La Gironde est l'un des départements les plus dynamiques de France en termes démographiques et d'emplois. Si la Métropole constitue la zone urbaine la plus importante du département (50% des habitants du département et 2/3 des emplois), le bassin économique transcende largement les frontières administratives, pour s'élargir à l'échelle de l'aire urbaine. Près de 80 000 usagers passent chaque jour des territoires voisins vers la Métropole pour aller travailler. Ces éléments de diagnostic montrent à quel point les coopérations avec les territoires voisins deviennent stratégiques pour passer du risque de la concentration des richesses à un rayonnement et un partage de ces richesses.

Par ailleurs, dans cet ensemble territorial et en sa qualité de seule métropole de la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole se doit de dialoguer de façon coordonnée et efficiente avec la Région Nouvelle-Aquitaine - chef de file du développement économique. C'est pourquoi, la Métropole contribuera pleinement à l'élaboration du prochain schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) et son volet métropolitain. Elle portera aux débats ses propres enjeux, ses priorités d'actions et recherchera un objectif de complémentarité de moyens et d'actions entre Région et Métropole.

Dans le même élan, la Métropole cherchera à renforcer son action avec les acteurs économiques intervenant sur son territoire (agences, technopoles, réseaux professionnels, acteurs institutionnels, consulaires...) via la signature de conventions de partenariat pérennes (convention triennale), fondées sur la définition d'objectifs et d'engagements réciproques ambitieux et constructifs.

Enfin, la Métropole souhaite s'appuyer sur la force dynamique de la concertation économique qui s'est tenue en 2021 pour donner une place plus importante à la gouvernance économique et à la concertation avec les acteurs du territoire avec l'objectif « d'embarquer » ses partenaires dans ce processus et de consolider les relations avec la Métropole.

Comme indiqué, les orientations de la stratégie économique 2021-2026 vont s'organiser autour d'un triptyque :

- **Poursuivre les actions en faveur de l'emploi ;**
- **Accompagner les transitions et favoriser l'économie de la transition ;**

- Rechercher le rééquilibrage économique des territoires.

Pour y répondre, la stratégie va s'appuyer sur 7 chantiers, déclinés en 22 fiches actions opérationnelles.

3) Sept chantiers déclinés en 22 fiches opérationnelles pour accompagner le développement de l'économie métropolitaine et ses emplois

Chantier n°1 : Au service direct des entreprises : une offre foncière/immobilière adaptée et une offre de services enrichie et simplifiée aux entreprises

- **Foncier/Immobilier**

Le foncier reste un des enjeux majeurs du développement de l'économie et de l'ancrage des entreprises sur le territoire. Les entreprises sont confrontées à la rareté du foncier économique, aux contraintes lourdes d'aménagement et au coût du foncier. Ces difficultés limitent les implantations et le développement des entreprises, repoussent en périphérie des activités nécessaires à la vie des métropolitains.

La Métropole du fait de sa compétence exclusive en matière d'aménagement économique exerce un rôle clé dans ce domaine. Trois objectifs sont poursuivis :

- Agir sur l'offre foncière et immobilière en intégrant les enjeux du zéro artificialisation nette (ZAN) : développer l'offre, la rendre lisible, encourager des solutions innovantes sur les secteurs stratégiques et/ou en tension, accroître le volume des opérations d'aménagement pour du foncier économique afin de permettre aux entreprises de continuer à s'installer dans la Métropole dans le respect des enjeux environnementaux. La Métropole travaillera également à tester de nouveaux modes d'aménagement.
- Développer les territoires de projets, notamment les opérations d'intérêt métropolitain et national : OIM Arc Rive Droite, OIM Bordeaux Aéroport, OIM Bordeaux Innocampus, OIN Bordeaux Euratlantique ;
- Engager un plan de requalification ambitieux des zones d'activités existantes économiques ou commerciales : schéma pluriannuel de requalification, nouveaux mécanismes de financement pour faciliter ces requalifications, expérimentation sur une zone type pour dupliquer sur d'autres secteurs.

- **Une offre de service aux entreprises enrichie et simplifiée**

Pour implanter, développer ou transformer une entreprise, les démarches sont très souvent complexes et parfois concurrentes entre réglementations et acteurs publics. L'ambition de la Métropole est de développer des outils concrets pour faciliter la vie des entreprises :

- portail numérique dédié entreprises,
- catalogue de services de la Métropole à l'attention des entreprises,
- informations claires et simplifiées à l'image d'une cartographie interactive des offres foncières.

<i>Fiche action n°1</i>	<i>Développer l'offre foncière et immobilière (annexe 1)</i>
<i>Fiche action n°2</i>	<i>Compléter l'offre de services aux entreprises (annexe 2)</i>
<i>Fiche action n°3</i>	<i>OIM Arc Rive Droite (annexe 3)</i>
<i>Fiche action n°4</i>	<i>OIM Bordeaux Aéroport (annexe 4)</i>
<i>Fiche action n°5</i>	<i>OIN Bordeaux Euratlantique (annexe 5)</i>
<i>Fiche action n°6</i>	<i>OIM Bordeaux Innocampus (annexe 6)</i>
<i>Fiche action n°7</i>	<i>Développer un plan de requalification des zones d'activités existantes (annexe 7)</i>

Chantier n°2 : Soutenir les transitions et faciliter les innovations

Accompagner les entreprises dans trois grandes transitions

Pour maintenir la compétitivité de son territoire et sa capacité à permettre aux entreprises de continuer à se développer et à créer des emplois sur le territoire, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs économiques dans leurs transitions écologiques, sociales et numériques et faciliter les innovations :

- Mise à disposition des entreprises d'un outil de performance RSE des entreprises
- Extension du dispositif financier mis en place dans le cadre de plan de relance de l'économie en matière d'aides aux transitions. Les diagnostics seront poursuivis. Des aides en investissement pour les transitions nous permettront d'accompagner un objectif quantitatif cible de 3 000 entreprises sur le mandat.
- Intervention de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissement responsables susceptibles de soutenir les entreprises à haut potentiel dans ce domaine.

Par ailleurs, la Métropole s'engagera dans l'adoption de deux plans d'actions dédiés qui portent en eux des enjeux de transformation :

- **Plan d'action Tourisme Durable**

Avec la crise sanitaire, les années 2020 et 2021 ont été marquées par une forte baisse de la fréquentation touristique métropolitaine.

2021 a été mise à profit pour construire une stratégie partagée pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme durable. Ce travail est mené avec les acteurs publics et privés du tourisme, les élus concernés des communes de la métropole et des habitants. Un forum participatif, deux séries de 3 ateliers thématiques, des rencontres avec des associations vont permettre à la Métropole d'adopter cette nouvelle stratégie.

Le travail a été mené autour de 6 thématiques :

- Accueillir et accompagner un tourisme de loisirs à impact positif
- Assurer une activité événementielle responsable et garantir l'héritage des rencontres professionnelles
- Structurer et animer le tourisme de proximité
- Valoriser la consommation responsable et locale et lutter contre le gaspillage
- Faire du tourisme un moteur de l'inclusion
- Porter une attention spécifique à la sécurité des publics

De premières pistes apparaissent dans la consultation :

- Adapter les offres touristiques pour plus d'accessibilité, d'inclusion et de durabilité, en accord avec le positionnement stratégique de la destination.
- Créer de la transversalité entre les différents acteurs pour renforcer l'économie locale et la montée en qualité.
- Développer le tourisme sur la destination en proposant des compléments aux sites déjà fréquentés.
- Repenser la ligne éditoriale et la médiation autour de la destination en apportant plus de sens (humain), de singularité (une signature unique).
- Impliquer les organismes territoriaux transverses au tourisme en particulier autour des infrastructures, des mobilités douces, de la gestion des déchets, des approvisionnements en circuits courts.
- Se doter d'une véritable stratégie de communication vis-à-vis des Métropolitains pour leur faire découvrir leur territoire (avec associations des territoires limitrophes en lien avec la stratégie territoriale de la Métropole).
- Sensibiliser et professionnaliser l'ensemble des acteurs (directs et indirects) autour des enjeux de transformation (RSE et développement durable), dans une optique de guichet unique.
- Accompagner l'organisation et l'accueil des événements afin d'en limiter l'impact

environnemental sur le territoire et assurer leur héritage positif sur le tissu économique et social local.

- Renforcer les ressources humaines et financières pour accompagner les professionnels dans la transition.

Une feuille de route dédiée et un plan d'actions spécifique feront l'objet d'un vote lors d'un conseil métropolitain au cours du 1^{er} semestre 2022 ».

- **Plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 14% des emplois privés métropolitains et près 3 900 établissements employeurs. Bordeaux Métropole a travaillé sur les dernières années à la structuration d'un écosystème en capacité d'accompagner les initiatives, de les amorcer et de les financer.

Porteuse de transitions - économique, sociale, écologique et démocratique, d'innovations, créatrice d'emplois durables, et au plus près des besoins des habitants, l'ESS est invitée à un changement d'échelle.

Ce plan d'action porte d'ores et déjà 4 axes :

- la constitution d'un écosystème d'accompagnement et de développement performant et complet : conseils et accompagnement, offre immobilière et foncière, accès aux financements privés et publics, liens avec la recherche fondamentale et appui à l'innovation ;
- une structuration par filière et un renforcement des coopérations entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour produire davantage de valeur ajoutée et investir de nouveaux marchés économiques ;
- un partenariat avec les collectivités pour que la commande publique et la gestion des services publics permettent aux acteurs de l'ESS de développer des innovations et de consolider leurs activités d'intérêt général ;
- le respect des valeurs de l'ESS et la primauté de l'impact social des projets : le changement d'échelle est une étape délicate qui ne doit pas remettre en cause la finalité sociale et solidaire de la structure en question.

Un plan d'actions sur ces différents axes stratégiques fera l'objet d'un vote lors d'un conseil métropolitain au cours du 1^{er} trimestre 2022, comme un prolongement du schéma de développement économique métropolitain.

Renforcer la capacité d'innovation des entreprises et du territoire

Si Bordeaux Métropole ne dispose pas des outils juridiques et financiers favorables à l'innovation dans les entreprises (compétences de l'Etat et de la Région), en revanche elle peut créer les conditions de l'innovation via d'autres leviers :

- la commande publique,
- les projets qu'elle porte en maîtrise d'ouvrage, dans ses politiques publiques, en investiguant de nouveaux champs d'innovation pour certains émergents (déchets...), en lançant des appels à projets,
- la mobilisation de l'espace public comme territoire de démonstrations.

<i>Fiche action n°9</i>	<i>Renforcer la capacité d'innovation du territoire (annexe 9)</i>
<i>Fiche action n°14</i>	<i>Soutenir l'économie de la transition (annexe 14)</i>
<i>Fiche action n°18</i>	<i>Une économie engagée dans les transitions écologiques et sociales (annexe 18)</i>
<i>Fiche action n°22</i>	<i>Accompagner la transition numérique (annexe 22)</i>

Chantier n°3 : Soutenir les grandes filières économiques du territoire et faire émerger de nouveaux domaines d'activités

L'action de la Métropole sera organisée autour de quelques lignes directrices :

- **Soutenir les secteurs « locomotives du territoire » :**

Logiquement, Bordeaux Métropole renforcera son appui et soutien à la filière aéronautique – spatial (20 000 salariés en Gironde dont 12 700 concentrés sur Bordeaux Aéroparc) en :

- favorisant la relocalisation, l'implantation, le développement d'entreprises innovantes permettant de renforcer et compléter la qualité de la chaîne de valeur. La Métropole pourra s'appuyer sur des projets structurants dans lesquels elle est fortement investie : OIM Bordeaux Aéroparc, Tarmaq (cité des savoirs aéronautiques), Way4Space (centre d'inspiration et d'exploration de la mobilité spatiale), Cœur Aéroparc (lieu totem de l'accueil d'entreprise et de l'innovation autour de Bordeaux Technowest et du Pôle Aerospace Valley),
- mettant en valeur les programmes de décarbonation et facilitant leur industrialisation sur le territoire,
- attirant l'implantation de nouvelles formations dédiées au secteur et à sa transition.

La Métropole apportera également un appui aux grandes filières structurantes de son territoire par différentes actions centrées sur l'accompagnement des entreprises de ces filières, via le levier immobilier et foncier (accueil/ implantation en lien avec Invest in Bordeaux, développement de nouveaux sites...), le soutien aux écosystèmes (clusters, pôles de compétitivité...) et aux grands événements structurants de ces secteurs.

Elle soutiendra ainsi la filière vitivinicole elle aussi soumise à de nombreuses transformations (climatiques et commerciales), le secteur de la photonique-lasers-hyperfréquences dont les technologies de rupture se diffusent dans tous les secteurs innovants, les industries culturelles et créatives et notamment la filière jeux vidéo qui concentre sur notre territoire des fleurons de ce secteur.

- **S'ouvrir à de nouvelles filières émergentes porteuses de valeur pour ce territoire**

Bordeaux souhaite mettre l'accent sur des filières émergentes et particulièrement prometteuses ou vecteurs de prochaines innovations de rupture pour l'économie de demain. Ainsi elle souhaite orienter son action vers plusieurs domaines :

- santé et e-santé (61 000 employés - public + privé compris - dont 14 000 au sein du CHU et 2 500 Industrie et 1 000 dans le domaine de la e-santé). En s'appuyant sur les capacités d'innovation et de recherche du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (neurosciences, recherche clinique en oncologie et cardiologie, épidémiologie), sur la dynamique entrepreneuriale locale (notamment dans les domaines de e-santé, des biotechnologies, des dispositifs médicaux...) et sur l'opération Bordeaux Inno Campus, la Métropole de Bordeaux souhaite accompagner l'émergence d'un site campus qui puisse venir fédérer les acteurs de cette filière.

Elle concentrera également son action vers des filières émergentes en voie de structuration porteuses de nouveaux gisements d'emplois :

- hydrogène,
- économie circulaire et déchets,
- économie agroalimentaire locale,
- filière cyclo-logistique du dernier km, dont l'action sera articulée avec le schéma des mobilités, un plan d'action logistique et le nouveau plan vélo.

- **Soutenir l'économie de proximité dans sa mutation**

Entièrement ancrée sur la dynamique de la consommation locale (commerces de proximité, artisanat, agriculture, tourisme, services à la personne, santé, activités culturelles, hôtellerie-restauration...), l'économie de proximité est le gage de la qualité de vie des quartiers et communes de la Métropole. Elle apporte à la population une offre de service complète et de proximité. A Bordeaux Métropole, le commerce et l'artisanat représente 25% de l'emploi total métropolitain.

Particulièrement impactées par la crise « Covid », ces entreprises connaissent aujourd'hui des enjeux de transition bien plus forts interrogeant sur le devenir et les modèles d'activités de demain : changement de consommation, transition digitale et numérique, transition écologique... Les attentes sont fortes, nécessitant d'agir à multiples niveaux, sur l'offre de services, sur l'offre de locaux plus adaptés, sur le renouvellement des modes de vente mais aussi sur l'attractivité et la mise en visibilité et lumière des villes.

En outre, le maintien d'activités artisanales et productives en ville est un enjeu fort auquel la Métropole devra apporter des réponses notamment dans la production d'immobilier adapté, de transport et de logistique.

Pour répondre à ces enjeux, Bordeaux Métropole pourra s'appuyer sur son plan de relance à l'activité de proximité tourné vers les transitions qui devra être évalué et pourra être poursuivi d'ajustements avec l'appui des chambres consulaires et associations dédiées avec lesquelles il y a nécessité à renouveler les partenariats notamment par le biais de conventions d'objectifs.

En outre, c'est en lien étroit avec les communes que l'action de Bordeaux Métropole au service du commerce de proximité devra être conduite (accompagnement à l'ingénierie, soutien à l'animation des centres villes pour une meilleure attractivité, mise en place d'une « boîte à outils » au service notamment de l'observation des activités en centre-ville...). La question de l'accès au foncier/immobilier pour les commerces et artisans devra faire l'objet d'une action directe de Bordeaux Métropole et de ses bailleurs.

- **Développer les potentiels existants :**

- L'économie du fleuve

Longtemps valorisé pour sa dimension patrimoniale et culture, le fleuve est aujourd'hui au centre de nombreux enjeux : urbains, économiques, naturels, paysagers, logistiques et de création de nouvelles valeurs.

C'est pourquoi, ce territoire constitue un enjeu fort de la nouvelle mandature pour sa capacité à concentrer en un même site l'articulation de nombreuses politiques publiques : mobilité, tourisme, transport de marchandises et les enjeux de rééquilibrage entre les deux rives. Enfin, le fleuve abrite les projets de développement d'un des principaux partenaires de la Métropole, le Grand Port Maritime de Bordeaux qui adoptera prochainement son nouveau projet stratégique.

Dans le cadre de sa stratégie économique, l'accent sera mis sur :

- le renforcement de la vocation économique du fleuve,
- la poursuite du partenariat avec le Grand Port Maritime de Bordeaux,
- le déploiement du schéma directeur des équipes fluviaux métropolitains.

- Le pôle d'excellence alimentaire du MIN de Bordeaux Brienne

Depuis 1963, le marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne assure l'approvisionnement en produits alimentaires et non alimentaires du territoire. En 2010, le maintien de son activité en cœur de ville a été acté. Il doit s'articuler aujourd'hui dans un environnement en forte mutation en lien avec l'opération d'intérêt nationale (OIN) Bordeaux

Euratlantique.

Ce marché doit aujourd'hui se moderniser et se réinventer pour lui permettre de développer de nouvelles capacités d'accueil, autour d'un projet nommé « ceinture bâtie » (potentiel de 55 000m² dont 15 000 m² pourraient être dédiés aux activités cœur de métiers du MIN). L'objectif est le maintien et la croissance des activités des grossistes tout en développant un nouvel écosystème d'acteurs susceptible de créer de la valeur, de l'innovation et de l'emploi nouveau sur ce site.

Projet phare de la mandature, la Métropole met l'accent sur plusieurs axes :

- Faire du MIN un point de convergence des politiques publiques métropolitaines : économie, résilience alimentaire, mobilité, développement et aménagement durable.
- Organiser une consultation auprès d'opérateur(s) et accompagner la mise en œuvre du programme immobilier retenu. Cette opération d'aménagement globale estimée à 100M€ nécessitera un temps long et des démarches de requalification. Une consultation sera finalisée mi 2023 par la désignation du ou des lauréats.
- Mettre en œuvre rapidement des actions de préfiguration notamment sur des opportunités foncières et immobilières situées en frange des emprises foncières du marché.
- **Renforcer son positionnement sur les ressources humaines de l'emploi**

Les actions économiques métropolitaines concourent à un objectif d'ensemble de création d'emplois. Mais l'emploi est également intimement lié aux ressources humaines qui le constituent.

De nombreuses actions sont à mener dans ce domaine pour trouver les postulants, mais également améliorer l'employabilité de ces ressources indispensables. De nombreux acteurs s'y emploient, avec Pôle Emploi en chef de file, les acteurs locaux intervenant à destination de publics spécifiques (les missions locales pour les jeunes, Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap, les Plans locaux d'insertion à l'emploi (PLIE) pour les personnes éloignées de l'emploi ...), mais également les acteurs privés. La formation professionnelle y joue également un rôle essentiel.

Dans ce domaine où la Métropole ne dispose pas de compétence, son rayon d'action est très étroit. La Métropole intervient via des aides à la maison de l'emploi et aux PLIE. Elle peut intervenir ponctuellement au travers de ses propres ressources humaines ou indirectement via son action foncière pour aider le déploiement d'immobilier dédié à ces actions.

La mise en cohérence de l'action de Bordeaux Métropole au profit de l'emploi s'avère nécessaire. L'approche métropolitaine devra passer par une analyse complète de l'environnement avant de proposer le déploiement d'une politique plus ambitieuse. Il s'accompagnera d'actes concrets ponctuels et pragmatiques.

<i>Fiche action n°11</i>	<i>Soutenir l'économie de proximité (annexe 11)</i>
<i>Fiche action n°12</i>	<i>Accompagner la transition et la compétitivité de la filière aéronautique et spatiale (annexe 12)</i>
<i>Fiche action n°13</i>	<i>Promouvoir et accompagner les filières structurantes (annexe 13)</i>
<i>Fiche action n°14</i>	<i>Soutenir l'économie de la transition (annexe 14)</i>
<i>Fiche action n°15</i>	<i>Développer l'économie du fleuve (annexe 15)</i>
<i>Fiche action n°16</i>	<i>Encourager l'emploi pour tous (annexe 16)</i>
<i>Fiche action n°18</i>	<i>Une économie engagée dans les transitions écologiques et sociales (annexe 18)</i>
<i>Fiche action n°19</i>	<i>MIN de Bordeaux Brienne : du marché de gros au pôle d'excellence alimentaire (annexe 19)</i>
<i>Fiche action n°22</i>	<i>Accompagner la transition numérique (annexe 22)</i>

Chantier n°4 : Valoriser les atouts économiques du territoire

Bordeaux Métropole bénéficie d'une image de marque en France et à l'étranger très positive et une notoriété mondiale incarnée historiquement par l'excellence des vins de Bordeaux. Elle est portée par deux grands atouts, vecteurs d'attractivité :

- Une qualité de vie et de travail plébiscitées par les classements (8e année en tête du classement Great Place to Work) et pour lesquelles Bordeaux Métropole doit poursuivre ses efforts en matière de logement, d'amélioration de la mobilité dans un respect de l'impératif écologique et afin de rester un territoire viable et vivant.
- Une économie en croissance portée par la dynamique entrepreneuriale et ses pépites, véritables catalyseurs d'image en tant qu'ambassadeurs de l'excellence du territoire et vecteurs de différenciation par leur savoir-faire unique.

Cette attractivité constitue une force qui ne saurait être remise en question, mais qui nécessite pour autant d'être repensée au regard d'une nouvelle approche plus raisonnée et équilibrée et responsable à l'égard de ses habitants, de son environnement naturel et urbain et des territoires voisins.

La stratégie économique intègre donc une ambition forte de poursuivre la promotion de tous les atouts du territoire en s'appuyant sur le nouveau portail numérique dédié aux entreprises et dans le cadre de missions à l'international ou d'événement nationaux ou internationaux à fort impact. Une nouvelle démarche de marketing territorial plus responsable sera donc redéfinie au travers de plans d'actions croisant les grandes filières économiques du territoire et les territoires de projet.

<i>Fiche action n°8</i>	<i>Promouvoir le territoire (annexe 8)</i>
-------------------------	--------------------------------------------

Chantier n°5 : Positionner Bordeaux Métropole comme un opérateur économique majeur du territoire

Au-delà de sa compétence en matière de développement économique, Bordeaux Métropole est elle-même un acteur économique de ce territoire.

Avec un budget d'investissement de 4 milliards d'euros d'ici 2026, elle investit fortement soit en direct, soit de façon plus indirecte via ses outils et satellites dans de très nombreux domaines (travaux publics pour des équipements lourds, construction de bâtiments, de logements, de voiries, déploiement de nouveaux réseaux physiques, numériques...).

La capacité d'investissement de la Métropole et ses communes constitue donc un levier très important pour la dynamique économique locale que cette stratégie doit pouvoir mobiliser.

L'action de la Métropole est triple :

- Accroître l'investissement direct sur le territoire. A titre d'illustration, Bordeaux Métropole met l'accent dans ce mandat sur la mobilité et les transports (+ 390 M€ entre 2021-2026);
- Renforcer l'investissement local, via le levier de la commande publique en prenant appui sur le Schéma de promotion de l'achat public socialement et écologiquement responsable (SPASER) adopté par Bordeaux Métropole, ainsi que par la Ville de Bordeaux. L'ambition est d'apporter une dimension plus qualitative à l'achat public et plus connecté à la richesse et la diversité de l'entrepreneuriat local.
- Utiliser l'effet levier offert par les outils (société d'économie mixte, société publique locale...) et contrats métropolitains qui contribuent fortement et quotidiennement au développement économique local (parcs d'activités, programmes immobiliers, opérations d'urbanisme...). L'effet levier moyen estimé est de 1 pour 10 (1€ investi par la métropole, 10€ investis par l'outil d'investissement).

<i>Fiche action n°17</i>	<i>Bordeaux Métropole acteur économique majeur de son territoire</i>
--------------------------	----------------------------------------------------------------------

Chantier n°6 : Interagir avec les territoires voisins et les acteurs économiques : vers une gouvernance renouvelée

Le développement économique rassemble un champ vaste d'intervention où de nombreux acteurs interviennent, publics ou privés. L'offre de services est foisonnante et en perpétuelle évolution. Bordeaux Métropole constitue l'un des acteurs de cette chaîne de valeur. Pour autant, l'exigence de l'accompagnement économique impose une réponse collective. Ces acteurs doivent s'unir pour renforcer l'efficacité de leurs actions.

C'est pourquoi, la Métropole décide dans le prolongement de la concertation publique qui s'est tenue entre juin et octobre 2021 de mettre en place de nouveaux outils de gouvernance économique. Ils permettront d'animer et d'assurer le suivi de la stratégie, de la partager avec les partenaires pour l'amender, la faire évoluer au plus près des contraintes économiques conjoncturelles et structurelles et des besoins du territoire :

- Une conférence annuelle économique sera mise en place, autour des partenaires économiques locaux. Adossée à celle-ci, une conférence technique associant un panel d'entreprises et nos principaux partenaires économiques (Technowest, Invest in Bordeaux, ADI Nouvelle-Aquitaine...) sera créée ; cette instance sera l'occasion de contrôler l'avancement de la stratégie économique et de la faire évoluer le cas échéant.
- La stratégie économique fera l'objet d'une animation territoriale autour d'un réseau des développeurs économiques métropolitains associant les communes et leurs pôles territoriaux. Ce réseau aura pour objet de partager de l'ingénierie, travailler les visions des enjeux économiques et les articulations entre les différents niveaux territoriaux. Il fera écho au travail du réseau des développeurs girondins que l'agence Invest in Bordeaux sera chargée d'animer en lien avec les territoires voisins de la Métropole.
- Dans un souci de plus grande efficacité, la Métropole renforcera les partenariats avec les grands acteurs économiques en généralisant la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles qui fixeront les attentes précises de la Métropole et ses propres engagements. Elles intégreront autant que possible un volet « coopérations territoriales ».
- Enfin, la Métropole offre une place légitime aux coopérations avec les territoires voisins. La Gironde est l'un des départements les plus dynamiques de France en termes démographiques et d'emplois. Si la Métropole constitue la zone urbaine la plus importante du département (50% des habitants du département et 2/3 des emplois), le bassin économique transcende largement les frontières administratives, pour s'élargir à l'échelle de l'aire urbaine. Près de 80 000 usagers passent chaque jour des territoires voisins vers la Métropole pour venir travailler. Ces éléments de diagnostic montrent à quel point les coopérations avec les territoires voisins deviennent stratégiques pour passer du risque de la concentration des richesses à un rayonnement et un partage de ces richesses.

Ces rapprochements ont été déjà engagés, amplifiés depuis l'automne 2020. Ils doivent maintenant donner lieu à des espaces concrets de dialogue entre les collectivités (ingénierie de projets, connaissance et visions partagées) et de premiers projets opérationnels autour de thèmes comme l'implantation d'entreprises, l'aménagement économique, l'accueil des salariés et des entrepreneurs....

Fiche action n°10	Développer la coopération économique avec les territoires voisins (annexe 10)
Fiche action n°20	Une gouvernance économique partagée (annexe 20)

Chantier n°7 : Analyser et consolider les données économiques du territoire pour mettre en œuvre et adapter la stratégie économique

L'économie est un champ d'une grande complexité, évolutif continuellement et soumis à des paramètres variés, incessants et parfois totalement inédits comme l'atteste la crise sanitaire du Covid. C'est un domaine qui nécessite donc d'être observé, monitoré et analysé en permanence pour permettre au territoire d'en tirer des bilans et des enseignements, de dresser si possible des trajectoires et perspectives pour prioriser et réorienter au mieux l'action publique qui en découle.

De nombreux acteurs disposent d'outils d'observation à différentes échelles territoriales (INSEE, Banque de France, URSSAF, A'Urba, services de l'Etat, chambres consulaires, agence d'urbanisme, office de tourisme, réseaux professionnels...). Pour autant, ces observations très riches mais souvent sectorielles ne permettent pas toujours de disposer en temps réel d'une analyse de la situation à l'échelle du territoire métropolitain et pour tous les secteurs d'activités.

La Métropole doit aussi prendre sa place dans la consolidation des données et les analyses stratégiques de son territoire, en s'appuyant sur ses partenaires majeurs et sa capacité à produire et valoriser la donnée publique. Elle doit faire un saut qualitatif dans ce domaine en se dotant d'un centre d'intelligence économique (data hub) utilisant des outils de veille économique partagés avec ses principaux partenaires.

In fine, ces outils devront permettre d'éclairer la décision publique et viendront alimenter les travaux de la conférence permanente économique métropolitaine. Par ailleurs, ils serviront d'outils d'évaluation à la mise en œuvre de la stratégie économique.

Fiche action n°21 | La donnée au service de la gouvernance (annexe 21)

4) Le financement de la stratégie économique

Pour accompagner financièrement l'ensemble des ambitions portées par la métropole, il est proposé de compléter le budget de développement économique par la création d'autorisations spéciales de programme.

- Une première autorisation de programme 2022/2026 sera dédiée aux acquisitions de fonciers et immobiliers économiques et s'élèvera à **40M€**. Ce fonds a vocation à générer des recettes en revente.
- Une seconde autorisation de programme 2022/2026 sera dédiée aux premiers projets de mutation des anciennes zones d'activité économique et s'élèvera à **15M€**.
- Une troisième autorisation de programme 2022/2026 sera dédiée à un « fonds transition ». Il s'élèvera à **18M€** en investissement pour toucher 3000 entreprises sur le territoire. Il sera complété par une AE de **2M€** en fonctionnement.
- Une ligne de **15M€** sur 2022/2026 servira à développer nos prises de participations financières dans des outils de développement de notre territoire.
- Une dernière autorisation de programme dédiée aux projets territoriaux (OIM Bordeaux Aéroparc, OIM Bordeaux Innocampus), déjà en phase opérationnelle, s'élèvera à **250M€** sur la période 2022/2026 au budget principal, et **10,2M€** en budget annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

VU le pacte État-Métropoles signé le 06 juillet 2016,

VU la délibération n°2016/754 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre les actions en faveur de l'emploi, accompagner les transitions et favoriser l'économie, rechercher le rééquilibrage économique des territoires,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la nouvelle stratégie économique de Bordeaux Métropole pour 2021-2026.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte utile qui en résulterait.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°1

Développer l'offre foncière et immobilière

Constats	<p>Pour s'implanter ou se développer, les entreprises ont besoin de fonciers disponibles. Dans leur recherche, elles rencontrent plusieurs difficultés : manque de visibilité du foncier disponible, coût élevé du foncier, contraintes et délais d'aménagement... Cette recherche s'inscrit aussi dans un nouveau contexte : une plus grande frugalité dans la consommation d'espaces non urbanisés (objectif : zéro artificialisation nette – ZAN), une plus grande attention au recyclage des bâtiments existants, des constructions plus responsables, une nécessité de rééquilibrage territorial...</p> <p>Dans ce nouveau contexte, Bordeaux Métropole développe des outils adaptés pour accompagner l'implantation et le développement d'entreprises.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Déploiement d'une cartographie interactive des fonciers disponibles- Expérimentation concrète de nouveaux modes d'usage (Bail...)- Accroissement des offres foncières/immobilières économiques proposées par la métropole

Plan d'actions

Axe 1 : Mettre à disposition des entreprises une cartographie interactive des fonciers et immobiliers économiques proposés par la métropole

Etape 1 : Déployer une cartographie interactive des fonciers et immobiliers économiques proposés par la métropole

Objectifs	Livrer une cartographie interactive
Modalités	<p>Identifier nos projets en cours</p> <p>Recenser les fonciers ou immobiliers disposant d'une visibilité ferme, puis les offres à venir, et élaborer une liste formalisée</p> <p>Rechercher l'outil numérique pour cartographier les fonciers</p> <p>Rédiger le processus de mise à jour</p> <p>Mettre à disposition la cartographie</p>
Calendrier	<p>Liste formalisée début 2022</p> <p>2023 pour la livraison de l'outil cartographique</p>

Etape 2 : Proposer à d'autres acteurs une association pour bâtir une offre élargie (communes, OIEB, grands propriétaires, territoires voisins...)

Objectifs	Dresser un panorama des acteurs majeurs du foncier économique, créer des partenariats pour élargir l'offre aux entreprises
Modalités	Identifier les différents acteurs fonciers du territoire, leurs champs et périmètres d'actions Evaluer la pertinence d'une proposition d'association Les contacter pour proposer une alliance Bâtir en partenariat l'offre élargie et en définir les modalités S'assurer de la prise en compte des attentes des entreprises bénéficiaires et du suivi des réponses apportées par les partenaires
Calendrier	Recensement des acteurs pour la fin du 1 ^{er} semestre 2022 Cartographie enrichie avec les offres d'un acteur supplémentaire : fin 2023

Axe 2 : Spécialisation de l'offre foncière/immobilière économique métropolitaine

Confirmer les dominantes économiques des grands projets de territoire existants

Objectifs	Poursuivre le développement des grands territoires de projet existants pour mieux développer les écosystèmes et gagner en lisibilité et en cohérence
Modalités	Dominantes économiques historiques des grands territoires de projet OIM Bordeaux Aéroport : Aéronautique, Spatial et Défense et endogène productif et Haute valeur ajoutée OIM Bordeaux Innocampus : Santé et Université OIN Euratlantique : tertiaire, commerces et artisanat Hourcade
Calendrier	Immédiat

Afficher des dominantes économiques au sein des nouveaux projets de territoire

Objectifs	Afficher des dominantes économiques au sein des nouveaux territoires de projet pour développer les écosystèmes et gagner en lisibilité économique
Modalités	Nouvelles dominantes économiques des grands territoires de projet OIM rive Droite : Transition écologique, économie sociale et solidaire, silver économie Site Ford Blanquefort : industrie haute valeur ajoutée (nouvelles énergies, mobilité...)
Calendrier	Immédiat

Pour tous les autres fonciers métropolitains, maintenir une attention particulière au type d'installation proposée

Objectifs	Privilégier sur les fonciers non-spécialisés le développement et l'implantation d'entreprises engagées dans l'une ou plusieurs des mutations accompagnées par BM
Modalités	Sur les fonciers diffus, ou les anciennes zones d'aménagement économiques, propriétés directes ou indirectes (fonciers pilotés par les satellites de la métropole tel que la Fab, Incité, Sem RDL, BMA...) de la Métropole, dans le respect des règles d'urbanisme, de l'environnement local, des besoins de la population et du territoire, une attention particulière sera maintenue au profit des secteurs suivants : Artisanat, petits commerces de proximité, économie sociale et solidaire, logistique (Hourcade...) et cyclologistique, économie circulaire, économie autour du fleuve, transitions écologiques, aéronautique spatial défense, santé, silver économie, numérique, innovation, vitivinicole, souveraineté alimentaire, nautisme, start up, toute constitution d'écosystèmes (autour de la formation par exemple) ... Cette liste est non exhaustive et évolutive. Une attention particulière sera portée sur le respect des enjeux environnementaux, politique RSE ... tels que développés à la fiche 18 sur la transition écologique.
Calendrier	Immédiat

Axe 3 : Elargir l'offre métropolitaine de fonciers/immobiliers économiques

L'élargissement de l'offre métropolitaine doit permettre de conforter la métropole comme premier acteur du foncier économique sur la Métropole et aider ainsi au développement économique du territoire. Les offres développées partiront de l'offre existante (intégrant également les consultations de type AIRE). Elles seront étendues en nombre, plus variées en choix (vente, bail, foncier, immobilier...), variables en taille pour accueillir de l'entreprise individuelle à l'écosystèmes. Cette offre élargie permettra à la métropole d'agir en tant qu'architecte du territoire : en privilégiant dans les choix l'équilibre des territoires, en spécialisant des fonciers pour des secteurs à développer ou à défendre, en incitant les transitions dans le cadre des cessions, en maîtrisant les prix de sortie des fonciers.

Elargir l'offre en doublant le budget dédié au foncier économique

Objectifs	Doubler le budget dédié au foncier économique sur le mandat pour élargir l'offre
Modalités	Passer de 20M€ (PPI 2015/2020) à 40M€ (PPI 2021/2026)
Calendrier	Création autorisation de programme dès 2022

Elargir l'offre en libérant plus rapidement les fonciers économiques déjà planifiés dans les territoires de projet

Objectifs	Libérer plus rapidement des fonciers pour le développement des entreprises sur les territoires de grands projets.
Modalités	Accroissement des moyens opérationnels Utilisation des outils fonciers et d'aménagement métropolitains
Calendrier	2ème semestre 2022

Elargir l'offre en développant de nouveaux types de fonciers : fonciers transitoires, friches industrielles, fonciers à bail, fonciers bâtis

Objectifs	Accroître à court terme la mise à disposition concrète de fonciers économiques, bâtis ou non
Modalités	Recenser des fonciers métropolitains ou communaux qui pourraient faire l'objet de mises à disposition temporaire Recenser les friches et étudier les possibilités de remise sur le marché Lister les fonciers qui feront l'objet d'un bail Intégrer ces fonciers à l'offre métropolitaine
Calendrier	Catalogue élargi : 2ème semestre 2022 Puis amélioration et mise à jour des inventaires et des rendus au fil de l'eau et en continu (base de données à constituer à terme pour en faciliter le suivi)

Elargir l'offre en développant des hôtels d'entreprises et petits locaux pour commerçants de proximité à loyer capé

Objectifs	Accroître à court terme la mise à disposition concrète de fonciers bâtis ou immobiliers économiques à prix maîtrisé
Modalités	Développer via nos partenaires le déploiement sur le territoire de 5 hôtels d'entreprises et le triplement de commerces de proximité à loyer maîtrisé (passage de 70 à 210 via notre SEM Incité)
Calendrier	Déploiement progressif sur l'ensemble du mandat

Axe 4 : Imaginer de nouvelles implantations économiques sur des zones plus durables et reconstituer des réserves foncières

Livrer un schéma d'organisation des territoires de l'économie, et un schéma de modernisation, d'optimisation et de transition des anciennes zones d'activité économique

Objectifs	Proposer de nouvelles zones économiques plus responsables en termes de mobilité
Modalités	Deux schémas seront livrés : le schéma d'organisation des territoires de l'économie (revoir le positionnement des zones activité économiques existantes, élargir le champ d'analyse, intégrer de nouveaux paramètres comme la mobilité, la transition écologique, l'objectif du zéro artificialisation net, la maîtrise financière des prix de sortie, la réservation de lots sociaux, la circularité de l'économie, le périmètre du territoire, la typologie d'offres...) et le schéma de modernisation, d'optimisation et de transition des anciennes zones d'activité économiques (diagnostic des zones, propositions des modes de rénovation, de requalification, phasage des zones, coûts estimés, recettes estimées). Ils seront pilotés par les services du développement économique.
Calendrier	1 ^{er} pan de la stratégie fin 2022, seconde phase en 2023

Utiliser le Plan Local d'Urbanisme pour imposer la transition écologique dans les zones d'activité économique et permettre l'innovation

Objectifs	Utiliser les documents d'urbanisme, dont les effets seront plutôt à long terme, pour agir durablement sur les transitions et les innovations dans les zones d'activité économique
Modalités	Utilisation des processus de modification ou révision du PLU
Calendrier	Ces éléments seront intégrés dans la prochaine révision du PLU (2025)

Utiliser le Plan Local d'Urbanisme pour imaginer l'implantation de nouvelles zones d'activité en proximité de lignes de transports ou de dessertes logistiques, ou à proximité avec les intercommunalités voisines pour limiter les déplacements des habitants

Objectifs	Utiliser les documents d'urbanisme, dont les effets seront plutôt à long terme, pour proposer de nouveaux espaces de zones d'activité économique
Modalités	Les services économiques de la métropole auront la responsabilité de l'action. Ils seront force de propositions pour intégrer dans les documents d'urbanisme des propositions de nouvelles zones d'activité économique. Un bilan du PLU en cours croisé aux enjeux de mobilités et de développement durable sera réalisé pour appréhender au mieux les modifications de zonages lors de la prochaine révision
Calendrier	Ces éléments seront intégrés dans la prochaine révision du PLU

Reconstituer des réserves foncières en conventionnant avec l'EPF (établissement public foncier)

Objectifs	Reconstituer des réserves foncières économiques à moyen long terme en convention avec l'EPF
Modalités	Rédaction convention de partenariat
Calendrier	Signature convention économique fin 2022 - début 2023

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°2

Compléter l'offre de service aux entreprises et la rendre plus accessible

Constats	Les entreprises dialoguent avec plusieurs services et interlocuteurs métropolitains. Elles sont confrontées à la complexité de l'organisation, le manque de lisibilité, la redondance des démarches, jusqu'à l'absence ou l'incohérence de certaines réponses.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Mise en service d'un numéro de téléphone unique pour les entreprises- Edition d'un catalogue de services de la Bordeaux Métropole à l'attention des entreprises- Mise en place des premières fonctionnalités du portail numérique de services aux entreprises et de valorisation des atouts économiques du territoire

Plan d'actions

Axe 1 : Développer les outils d'accompagnement des entreprises

Il s'agit de proposer des outils destinés à orienter les entreprises vers le bon interlocuteur en fonction de leur questionnement et de leur besoin

Proposer un numéro de téléphone unique pour les entreprises du territoire

Objectifs	Simplifier la prise de contact des entreprises sur le territoire (mise en relation, aide financière,...)
Modalités	Définition des attentes, des acteurs et du process Evaluation des solutions techniques et choix Déployer et expérimenter pendant un an le numéro unique Evaluer la pertinence du processus et entériner ou pas la poursuite du service
Calendrier	Lancement du process début 2022, lancement de l'expérimentation début 2023

Développement d'un portail numérique dédié aux entreprises et aux investisseurs

Objectifs	Mettre en place un portail unique dédié aux entreprises, rassemblant des informations qui devront leur simplifier les tâches. Développer par étape des passerelles entre ce portail métropolitain et les autres portails des acteurs économiques
Modalités	Définition des attentes, des acteurs et du process, étude plus spécifique du partenariat avec Invest in Bordeaux Désigner le développeur du site Etude en coût global Déploiement - Evaluation de la pertinence du site au bout d'un an, choix d'évolution
Calendrier	Mise en service des premiers modules début 2023 et évolution au fur et à mesure des besoins exprimés par les entreprises

Création d'un catalogue de services rendus par la Métropole à l'attention des entreprises

Objectifs	Donner à voir les services directement délivrés par Bordeaux Métropole et qui peuvent s'adresser aux entreprises (aide à la recherche de foncier, mobilité, entretien voiries et espaces publics, économie d'énergie ...)
Modalités	Détermination des offres de services existantes Réalisation d'un catalogue des services accessibles aux entreprises Diffusion
Calendrier	Mise en place et diffusion du catalogue à partir de juin 2022

Etude de faisabilité de création d'un « pack installation » lors des travaux d'installation des entreprises sur un foncier économique métropolitain (étape 1) puis déploiement (étape 2)

Une entreprise qui fait construire ses locaux d'activité se retrouve face à la complexité technique de la construction, mais également face à une myriade d'actes secondaires faisant appel à de multiples interlocuteurs : la Métropole et les communes pour l'instruction de son permis, l'Etat pour les autorisations environnementales, les opérateurs réseaux pour les branchements, les DT/DICT, les poubelles, la poste... Cette multiplication d'acteurs complexifie le chantier, fait perdre du temps à l'entrepreneur et réduit sa performance. Bordeaux Métropole engage la réflexion pour constituer un pack d'installation globale assurant un délai d'ensemble et des réactivités relativement stabilisées. L'ambition reste mesurée et par étape car la Métropole ne maîtrise pas toutes ces activités.

Objectifs	Faciliter la phase de construction des locaux pour les entreprises et leur mise en œuvre opérationnelle
Modalités	Etape 1 Lister les acteurs satellites susceptibles d'intégrer un pack installation Echange et recherche d'un accord commun Signature d'un engagement commun si la faisabilité est avérée Etape 2 Mise en œuvre du pack installation
Calendrier	Démarrage à l'issue de la livraison du portail unique

Axe 2 : Accroître les rencontres avec les entreprises

Renforcer le nombre de rencontres avec les entreprises en s'appuyant sur le réseau des développeurs économiques (Bordeaux Métropole, communes, agences de développement)

Objectifs	Multiplier les échanges directs avec les entreprises afin de mieux cerner l'évolution de leurs besoins et de leur projet et contribuer à leur ancrage sur le territoire en y répondant
Modalités	Mise en place d'un portefeuille d'entreprises clés du territoire, maillant les secteurs économiques métropolitains Rencontre annuelle pour permettre de les accompagner à la carte (volume à définir en fonction des critères et des domaines prioritaires)
Calendrier	Portefeuille et répartition au 1er trimestre 2022 Montée en puissance des rendez-vous sur l'année 2022 avec les communes et agences de développement volontaires Bilan et ajustement fin 2022 et élargissement progressif à compter de 2023

Axe 3 : Mutualiser les offres de service aux entreprises avec d'autres acteurs de l'accompagnement des entreprises

Cartographier la liste des acteurs économiques qui ont des relations de service avec les entreprises et initier des rapprochements

Objectifs	Constituer une cartographie dynamique des acteurs de l'accompagnement des entreprises, puis initier des premiers rapprochements
Modalités	Dresser la liste des acteurs du développement économique ayant comme la Métropole des relations de service avec les entreprises (CCI, CMA, agences de développement, communes, Région etc...) Initier les rapprochements et regarder en quoi des partenariats seraient possibles sur les prestations de service Elargir la recherche avec les territoires voisins
Calendrier	Première cartographie sur la base du schéma d'accueil des entreprises à actualiser début 2022 Premiers contacts et premiers engagements de partenariat 1 semestre 2022 Recherche de partenariats en continu par la suite

Partenariat concret avec l'agence de développement Invest In Bordeaux

Objectifs	Création d'un premier partenariat relatif aux prestations de service
Modalités	Définir avec Invest In Bordeaux une approche commune à développer sur l'offre de service Déployer les cibles définies
Calendrier	Partenariat début 2022

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°3

Développer des projets de territoire Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Arc Rive Droite - Territoire économique en transition -

Constat	<p>La Rive Droite, connaît une dynamique positive de sa démographie et une trajectoire de résidentialisation mais elle demeure historiquement moins dense en emplois que l'ensemble du territoire métropolitain.</p> <p>La création d'une Opération d'intérêt métropolitain Rive-Droite porte l'ambition du développement économique de ce territoire en s'appuyant sur ses atouts et en prenant en compte ses contraintes.</p> <p>Les atouts du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une croissance démographique très dynamique : 2% par an, près de 7000 nouveaux arrivants en 3 ans, une population jeune : 26% de moins de 20 ans- Des qualités de nature : la présence au fleuve sur plus de 30 kilomètres le long de la Garonne et de la Dordogne et près de 5 000 hectares de nature protégée.- Un partenaire incontournable pour le développement du fleuve et de la rive droite , le GPMB- L'action publique volontariste dans les contrats de co-développement : 70 actions labélisées OIM Arc rive droite pour un montant total évalué à 12.1 M€ sur la durée du contrat, 5 projets de renouvellement urbains- Un potentiel important de développement des infrastructures pour les modes doux- 6700 entreprises, 14 zones d'activités économiques avec des requalifications en cours ou à l'étude et un potentiel important de densification de ces zones- De nombreux créateurs d'entreprises artisanales : près de 1900/an dont 900 dans le secteur de la construction- Un territoire d'expérimentation : agriculture urbaine, tiers lieux, FabLab... <p>Les contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Malgré une démographie dynamique le nombre d'emplois ne suit pas (43 000 emplois, 10,5% des emplois de la métropole) et près de 20 000 personnes se déplacent chaque jour vers la rive gauche pour leur travail- La congestion des transports en commun et des voies de circulation aux heures de pointe- Une faible représentativité des établissements d'enseignement supérieur et un niveau de formation de la population, inférieure à la moyenne métropolitaine.- Des risques naturels à prendre en compte : inondation et glissement de terrain <p>L'économie de la transition en constitue l'ossature avec un partenariat renforcé avec le Grand Port. Elle est complétée par la silver économie et par l'artisanat dont la part de l'emploi total des salariés d'entreprises est deux fois plus élevée que sur l'ensemble de la Métropole.</p>
Résultats attendus	<p>Création d'emplois : 7000 emplois supplémentaires prévus d'ici 2030</p> <p>Des projets publics et privés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour une économie décarbonnée :✓ ENR : 30 à 50 ha de panneaux photovoltaïques✓ H2 : une expérimentation pour la production d'hydrogène - 4 tonnes H2/J✓ Un projet de méthaniseur alimenté avec des déchets verts et/ou bio déchets alimentaires

- Economie circulaire :
- ✓ le projet de collecte et compostage des bio déchets alimentaires issus des établissements publics des communes du territoire
- ✓ l'extension des réseaux de chaleur alimentés par l'usine de valorisation des ordures ménagères
- ✓ la création d'une filière de ré-emploi des matériaux issus de la déconstruction dans les projets de renouvellement urbain

Objectifs/indicateurs mesurables :

- Evolution du nombre de projets accompagnés dans une économie de transition ;
- Evolution du nombre d'emplois créés dans une économie de transition ;
- Evolution du nombre d'emplois dans l'artisanat, dans l'ESS ;
- Évolution de la démographie et du nombre d'emploi ;
- Evolution de la surface disponible pour des locaux d'activités ;
- Evolution du nombre de places créées pour la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Axes stratégiques d'un territoire en transition écologique : l'Arc Rive Droite

Axe 1. Se démarquer en tant que territoire en transition : écologique, sociale et sociétale

- a. Soutenir le projet de décarbonation du port
- b. Renforcer la transformation vers une économie plus verte et plus numérique

Valoriser les projets ENR

Accompagner les entreprises vers la décarbonation de leurs activités

- c. Soutenir le développement de la Silver Economie :

Faciliter l'accueil sur du foncier mutable, des entreprises innovantes autour des établissements existants pour personnes âgées

Accueillir un centre de ressources pour les artisans et de formation à l'aménagement de locaux adaptés pour la personne âgée ou handicapée

Développer l'aménagement et l'adaptation des logements par des artisans locaux

- d. Soutenir les projets mettant en valeur la présence du fleuve :

Rechercher la qualité dans les aménagements le long des rives, dans les premiers usages économiques adressés en façade du fleuve

Savoir préserver et mettre en valeur les vues sur le fleuve en peigne depuis la plaine et les perspectives depuis les coteaux et prendre en compte le caractère inondable des lieux

Soutenir les usages de navigation et de vocation touristique

- e. Promouvoir l'offre de service de l'OIM

Définir l'identité de l'OIM : stratégique, visuelle, géographique

Mettre en avant une action à court terme > donner à voir un projet innovant sur l'économie de la transition dès la première année, définir un lieu ressource et emblématique

Axe 2. Rééquilibrer le ratio emplois/urbanisation, notamment vis-à-vis de la rive gauche, dans une économie de transition :

- a. Soutenir les projets innovants et dans le secteur de la transition écologique (valorisation, économie circulaire, construction, services...) et en particulier ceux issus de l'artisanat
- b. Ouvrir des centres de ressources pour l'accompagnement du parcours d'entreprises, notamment artisanales et productives (formation, innovation, incubation, pépinières)
- c. Mettre en relation, en réseau, des services aux porteurs de projets en lien avec les services métropolitains, communaux, les agences de développement afin d'accélérer la transition
- d. Contribuer au développement des compétences et de la formation, notamment sur les métiers en tension et les savoir-faire à préserver, les métiers émergents
- e. Accompagner les porteurs de projets dans leur parcours immobilier : aide à l'implantation, prospection immobilière adaptée, préemptions ciblées
- f. Faciliter l'installation de tiers lieux et des projets ESS dans cette transformation

Axe 3. Accélérer la dynamique des projets d'entreprises locales et de l'économie de transition

- a. Mettre en œuvre une labellisation des critères de projets d'entreprises qui contribuent aux objectifs stratégiques pour :

Mettre en avant le caractère innovant et favorable à une transition écologique et inclusive

Renforcer l'accompagnement par la métropole et ses communes

Soutenir la mise en place d'un affichage environnemental - valoriser le niveau d'engagement sur :

. La qualité de l'air, de l'eau, la gestion des GES, l'utilisation des ressources naturelles, la valorisation des déchets . À chaque étape du cycle de vie, depuis la conception, la fabrication, le transport, l'entretien, la fin de vie

Plan d'actions

Renforcer la notoriété de l'entreprise

Accroître le sentiment d'appartenance au territoire

Révéler les singularités du projet au service de la transition du territoire

Labelliser des secteurs de projets exemplaires (ex: requalification de zone d'activités)

Se comparer aux autres territoires métropolitains français et européens : échanger les bonnes pratiques, apprendre et essaimer

- b. Soutenir la production de locaux artisanaux et d'entreprises à loyers modérés pour des projets de transition, pour faciliter la création d'emplois**

AXE 4. Coopérer (et non être en compétition) avec les territoires et communes extérieures et contribuer à la régulation des mouvements pendulaires

- a. Foncier stratégique**
- b. Mobilité et aménagement numérique**
- c. Soutien aux projets innovants en transition**

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°4

Développer les projets de territoire

OIM Bordeaux Aeroparc

Constats	<p>L'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc (BA), d'un périmètre de 3 370 hectares répartis sur trois communes (Mérignac, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles) représente un des quatre territoires majeurs de développement économique de Bordeaux Métropole. La dynamique économique exceptionnelle du territoire de l'Aéroparc est liée notamment à l'essor de la filière Aéronautique-Spatial-Défense (ASD) : + de 5 600 emplois créés sur la période 2015-2019.</p> <p>Cependant, cette dynamique économique pourrait, dans les années à venir, être fragilisée par plusieurs facteurs structurels : rareté des emprises foncières, congestion automobile, offre insuffisante de services et de commerces. Par ailleurs la présence de milieux naturels à forte valeur écologique impose un usage plus frugal du foncier.</p> <p>Aussi, la bonne poursuite du développement économique de la zone de l'aéroport nécessite de sécuriser les réserves foncières rares, d'anticiper l'aménagement des futurs parcs d'entreprises industrielles et d'activités productives, de coordonner la réalisation d'un programme d'espaces publics ambitieux garant de conditions optimisées de déplacement. Cette opération vise également à accompagner la réalisation de grands projets structurants qui participent à la transition industrielle, écologique et numérique de la filière ASD. Enfin, il s'agit de constituer « le village industriel du futur » en développant une offre de service pour les salariés comme pour les habitants, et en préservant le cadre naturel exceptionnel préexistant de l'aéroparc.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif d'accueillir 50 000 emplois en 2030 soit une création d'environ 10 000 emplois depuis la création de l'OIM en 2015 - Conduire une approche équilibrée entre développement économique et préservation des milieux naturels et ainsi répondre aux enjeux des politiques métropolitaines en matière d'énergie, de nature, d'écologie urbaine et de climat notamment pour les futurs parcs d'activités et les projets structurants majeurs - Développer un nouveau référentiel de parcs d'activités, « village industriel du futur » - Déployer une offre de mobilités durables, bien articulée avec ces développements. - Etablir une plus grande proximité entre les collectivités (Bordeaux Métropole et Villes) et les partenaires et acteurs économiques du territoire

Plan d'actions

Axe 1 : Mener une action foncière publique offensive et volontariste, explorer de nouveaux montages

Objectifs	<p>Anticiper les besoins fonciers, notamment ceux très spécifiques de la filière ASD (terrains bord de piste aéroport)</p> <p>Garantir l'accessibilité « foncière » aux activités productives, aux PME-PMI, aux artisans et aux start-ups.</p> <p>Créer un parcours résidentiel des entreprises</p>
Modalités	<p>1.1 Acquisition de terrains stratégiques par Bordeaux Métropole ou via la convention opérationnelle signée avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA)</p> <p>1.2 Veille et régulation des valeurs foncières par voie de préemption afin de maintenir des prix de terrains compatibles avec les implantations ciblées (40 €/m² max. en zonage économique)</p>

	1.3 Expérimentation de nouveaux montages de type bail à construction, bail emphytéotique de manière à conserver les terrains économiques dans le patrimoine public, et à réduire l'impact financier (acquisition du foncier) pour permettre l'implantation, le développement ou le maintien d'activités productives (PME, PMI, artisans, ESS.) sur la zone.
Calendrier	310 hectares de fonciers publics à aménager à terme (y compris besoins compensatoires) <ul style="list-style-type: none"> - 52% déjà acquis (160 hectares, dont 70 hectares via convention EPF depuis 2018) - D'ici 2025 : 75 % de terrains maîtrisés - D'ici 2027 : 100% des terrains maîtrisés

Axe 2 : Organiser et sécuriser le cadre réglementaire des projets de développement économique et du programme d'espaces publics

Objectifs	Garantir la faisabilité réglementaire des futurs zones d'aménagement économique et du programme d'espaces publics Créer des conditions réglementaires facilitatrices pour l'implantation des entreprises
Modalités	2.1 Mise en œuvre d'une stratégie environnementale et application de la séquence ERC (Eviter / Réduire / Compenser) à l'échelle globale pour garantir un développement économique en phase avec les enjeux écologiques de l'aéroparc 2.2 Mise en compatibilité du PLUi en lien avec la stratégie environnementale, la programmation économique, et le schéma de mobilité définis sur l'OIM Bordeaux Aeroparc. 2.3 Mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Mi 2022 Dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat - Mi 2023 Enquête publique - Fin 2023 Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi

Axe 3 : Développer les zones d'activités et parcs industriels de demain à destination d'activités productives à haute valeur ajoutée (dont ASD) et d'activités endogènes. Contribuer à la requalification de zones d'activités.

Objectifs	Aménagement de zones d'activités et parc industriels sur 5 secteurs stratégiques : Drolin, Circuit, Boucherie-Vert castel, Roland Garros, Deux poteaux + de 200 000 m ² d'ici 2034 répartis entre locaux d'activités productives (PME-PMI, artisans), locaux mixtes technologiques, locaux industriels et hangars, commerces, services Requalification et densification de la zone d'activités existantes du Phare (63 hectares)
Modalités	3.1 Réaliser l'ensemble des études opérationnelles des futures zones de développement économique – montage juridique et financier – définir les modalités de mise en œuvre (régie ou concession publique ou privée) 3.2 Lancer des appels à projet sur les zones d'activités de demain 3.3 Lancer des appels à projet sur la zone d'activités existante du Phare : démarche partenariale entre Bordeaux Métropole / propriétaires fonciers privés / exploitants pour engager la requalification et la densification par remembrement foncier de la zone d'activités 3.4 Proposer une expertise et un accompagnement aux entreprises souhaitant s'engager dans la requalification de leurs sites d'activités (type MODUE – Maîtrise d'Œuvre de Développement Urbain Economique) afin d'optimiser leur occupation spatiale
Calendrier	Secteur Drolin Sud (phase 1) 20 000 m² sdp : <ul style="list-style-type: none"> - 2022-2024 : étude opérationnelle / lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et montage juridique et financier - 2025-2026 : viabilisation et commercialisation

	<p>Secteur Rond-point de Feydit (terrains viabilisés) – expérimentation bail emphytéotique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 : AMI – choix du porteur de projet - 2023-2024 – réalisation et livraison du projet <p>Secteur Boucherie Vert Castel 60 000 m² sdp</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2023-2026 : étude opérationnelle et montage - 2027-2028 : viabilisation et commercialisation <p>Secteur Drolin nord, Deux poteaux, Roland Garros à plus long terme 2026-2034 Requalification Zone d'activités du Phare</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022-2024 : Première opération démonstratrice de requalification (3 hectares) - 2022 : Benchmark démarche MODUE
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Axe 4 : Renforcer le développement et l'innovation aux services des filières d'excellence, accompagner les grands projets spécifiques formation/innovation/amorçage

Objectifs	Assister et soutenir les grands projets partenariaux public-privé notamment ceux autour de la formation, de l'innovation, et de l'amorçage (Cockpit/siège de Bordeaux Technowest -BTW) ; Tarmaq ; Way4Space)
Modalités	<p>4.1 Assistance au montage financier, juridique (création de la structure) et partenarial</p> <p>4.2 Accompagnement dans la définition du programme et du projet immobilier et ses autorisations</p> <p>4.3 Recherche de financement, dossier de subvention</p>
Calendrier	<p>Cockpit/siège BTW : 2021 – 2023 : travaux et livraison Assistance au montage financier</p> <p>Tarmaq : Fin 2021 : finalisation programme et dossier de consultation maîtrise d'œuvre 2022 : élaboration business model et désignation maîtrise d'œuvre 2023 : étude projet et dossiers d'autorisation (EE/DLE, DUP, CNPN)</p> <p>Way4Space : 2022 : finalisation du montage financier et juridique 2022-2023 : projet immobilier</p>

Axe 5 : Renforcer l'animation du territoire, encourager la participation des acteurs, et développer la coopération et le partenariat autour des enjeux métropolitains

Objectifs	<p>Rapprocher les forces vives du territoire, les directions de Bordeaux Métropole, les villes, les structures de développement économique et les entreprises.</p> <p>Mobiliser et impliquer les grands acteurs économiques du territoire aux démarches métropolitaines notamment en matière de mobilité (PMIE), de développement durable et d'environnement (opération 1 million d'arbres).</p> <p>Accompagner les entreprises dans leur parcours « résidentiel », et dans leur projet d'implantation tout au long du processus en mobilisant une ingénierie globale de projet avec nos partenaires locaux (Bordeaux Technowest, ADI-NA, Invest'in Bordeaux, Région NA, Villes).</p> <p>Etablir des partenariats entre Bordeaux Métropole et les acteurs économiques pour mener sur le zona de l'Aéroparc des actions collectives et des expérimentations autour des stratégies métropolitaines en matière de développement économique, de mobilité, d'environnement et de développement durable.</p>
Modalités	<p>5.1 Étendre et conforter les temps d'échanges avec les acteurs économique du territoire, les usagers, et les habitants afin de mieux cerner leurs attentes.</p> <p>5.2 Piloter et développer l'outil de suivi et d'accompagnement des entreprises, assurer un relai et une coordination auprès de nos partenaires locaux : Bordeaux Technowest, ADI-NA, Invest'in Bordeaux, la Région NA, les villes, et la direction du développement économique</p> <p>5.3 Développer de nouveaux outils de communication et proposer l'organisation d'évènements pour animer l'écosystème et valoriser les actions menées par les entreprises du territoire</p> <p>5.3 Etablir des conventions partenariales publique – privée autour des stratégies métropolitaines</p>
Calendrier	<p>Poursuite des réunions d'animation territoriale mensuelle associant les villes, Bordeaux Métropole, les structures de développement, et d'autres partenaires selon les thématiques</p> <p>Actions récurrentes pour les salons et évènements en lien avec la direction du développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 : production d'un film sur l'OIM BA à l'attention des professionnels / salons - 2022 : convention de partenariat avec l'Aéroport de Bordeaux Mérignac (et autres partenaires collectivités) - 2022 : lancement d'actions collectives (notamment sur la mobilité) - 2023 : réalisation et suivi d'un planning de communication pour mettre en avant les entreprises du territoire

Axe 6 : Assurer une veille territoriale, et compléter l'observatoire OIM Bordeaux Aéroparc

Objectifs	<p>Disposer d'une base de données exhaustive (observatoire OIM Bordeaux Aeroparc) permettant d'apprécier à l'échelle de ce territoire depuis sa création en 2015, le marché immobilier et foncier, les transactions locatives et accessions, l'offre et la création d'emploi, l'occupation et les mouvements sur le parc existant, les aménagements effectués.</p>
Modalités	<p>6.1 Suivi et bilan annuel de la programmation économique de l'OIM Bordeaux Aeroparc</p> <p>6.2 Suivi du marché immobilier d'entreprises, de bureaux et d'hôtellerie en lien avec la mise en place de la cellule intelligence économique de la direction du développement économique</p> <p>6.3 Elaboration et suivi des conventions Insee, Office du tourisme, CCI, A'Urba</p>
Calendrier	<p>Suivi et mise à jour permanente de l'observatoire</p> <p>Bilan annuel</p>

Développer des territoires de projet

Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique

Constat

L'opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique, créée afin d'accompagner les besoins liés à l'arrivée de la ligne à grande vitesse Paris/Bordeaux, prévoit l'aménagement de 738 hectares, de part et d'autre, de la Garonne. Située sur les communes de Bègles, Bordeaux et Floirac, elle poursuit, notamment, les objectifs suivants :

- **Développer des quartiers de centre-ville** reliés à la gare de Bordeaux Saint-Jean, une des principales portes d'entrée métropolitaine.
- Favoriser le **déploiement de démarches de développement durable** au bénéfice d'un cadre de vie apaisé, développer des lieux de nature et d'espaces verts accessibles au public.
- Promouvoir une **diversification des activités et usages** créés notamment afin de préserver les enjeux de mixité sociale.
- Participer à la **mutation des nombreuses friches industrielles**, en assurer leur dépollution et mutabilité.
- Favoriser une **offre diversifiée de logements**.
- Réaliser des **quartiers** pour lesquels l'offre de services et la présence d'un arrêt de transports en commun se situe à **moins de 400 mètres du lieu d'habitation**.

Une **ZAC est en cours de définition sur le territoire de Bègles** ; deux ZAC sont en phase opérationnelle :

- Garonne Eiffel sur les communes de Bordeaux et Floirac (960 000m² à dominante habitat) ;
- Saint Jean Belcier située au sud de Bordeaux autour de la Gare (780 000m² mixtes hors rue Saget, hors MIN, hors développements fonciers privés).

Ce territoire prévoit des projets plus spécifiques comme celui du secteur SAGET qui entre dans sa phase opérationnelle. Situé à l'interface de la ville de pierre, des berges de Garonne et du château Descas, il s'étend sur un périmètre de 3,8 hectares. Sa réalisation sera assurée par le groupe APSYS.

L'établissement public a contractualisé avec l'INSEE la réalisation d'une analyse socio-démographique permettant le suivi des évolutions du territoire.

Le pilotage et la réalisation de l'intégralité des projets de l'OIN sont assurés par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique créée spécifiquement à cet effet. **Ses membres sont :**

- **l'Etat** (ministère de la Transition écologique / ministère de la cohésion des Territoires, direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine (DrFIP), le Conseil général de l'environnement et du développement , direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL) et la préfecture de Gironde.
- **Les collectivités territoriales** : Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Bègles et Floirac ; le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et le Conseil départemental de Gironde.

<p>Résultats attendus</p>	<p>A terme, ce vaste projet prévoit l'accueil de 50 000 habitants et de 30 000 emplois (dont la moitié sera exogène au territoire), la création d'environ 20 000 logements. Il sera irrigué par la création de plus de 50 hectares d'espaces verts au premier rang desquels les futurs parcs Eiffel et de l'Ars, la promenade des angéliques, les berges de Garonne...</p> <p>Les sept filières économiques suivantes constituent un axe prioritaire d'interventions (accueil des fonctions décisionnelles et de l'écosystème associé, économie numérique, économie créative, économie liée à la croissance verte, filière bois-construction, intégration d'activités logistiques ou productives en centre-ville, économie sociale et solidaire)</p> <p><u>Objectifs/indicateurs mesurables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants nouvellement arrivés - Création nette d'emplois : nombre et typologie - Nombre d'entreprises, commerces créés - Nombre d'actions innovantes, - Respect de la granulométrie des opérations,
<p>Plan d'actions</p>	<p>Axe 1. Accompagner et veiller à la cohérence de la programmation votée pour les ZAC Saint Jean Belcier et Garonne Eiffel et de la future ZAC de Bègles</p> <p>1 - Accompagner l'aménagement des 3 projets autour des principes directeurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mixité (logements, services, bureaux, équipements et commerces) de tous les quartiers. • En matière de développement économique, accompagner la programmation prévisionnelle (540 000 m² de bureaux, 150 000 m² de locaux d'activités et ateliers, 55 000 m² de commerces et 50 000 m² d'hébergements hôteliers). Le recours systématique aux clauses d'insertion à l'échelle des nombreux marchés engagés participe grandement aux objectifs d'inclusion métropolitaine. • En matière de logements, veiller à l'application des principes directeurs en faveur de 35% de logements sociaux, 15 à 20% de logements en accession encadrée et 45% à 50% en accession libre. De plus, l'établissement contribue à une stabilisation des prix de sortie. Tous les actes de vente intègrent une obligation pour les promoteurs de respecter un prix moyen en accession autour de 3800€/m² à 4000€/m² de surface habitable. • En matière de développement durable, faciliter toute innovation /action permettant une pleine prise en compte de la lutte en matière d'urgence climatique : traitement des espaces publics, réseau de chaleur urbain, construction bois, désartificialisation des sols, gestion mutualisée des déchets... <p>La structuration de l'ensemble de ces projets et leur rapport au fleuve sont intimement liés : pérennité des digues garantissant les constructions en zone inondable, interfaces d'aménagement des pontons, aménagements paysagers des berges,</p> <p>2 - Participer pleinement et activement aux instances de pilotage dédié.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs niveaux d'implication existent en matière de pilotage pré-opérationnel et opérationnel en lien avec les thématiques de l'OIN et les compétences métropolitaines : développement économique, mobilités, aménagement, foncier, habitat, développement durable.... <p>Axe 2. - Participer au pilotage du projet SAGET</p> <p>1 - Accompagner la création de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36 697m² de surfaces commerciales dont 22 855 m² réellement créés, • 2000m² de surface dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS) dont 1000m² disponibles par droit de préférence en faveur de la Ville de Bordeaux pour implanter des projets d'ESS,

- 6400m² de bureaux,
- 6100 m² de logement,
- 9000m² d'hébergements hôteliers.
- Une maison des associations (700 à 800m²) viendra compléter cette offre et bénéficiera d'une garantie de prise à bail par la Ville de Bordeaux, en cas de vacance.

2 - Veiller à la bonne articulation des aménagements en lien avec les compétences métropolitaines et notamment :

- **La création d'un axe piéton majeur**, permettant de relier le secteur avant gare de Bordeaux Saint Jean au fleuve. Cette voie, fortement végétalisée, ouvrira des perspectives sur la Garonne et **fera l'objet d'une servitude de passage garantissant un accès public permanent.**
- La réalisation d'un jardin de 2 hectares qui prendra vie en amont des programmes immobiliers : le jardin « Descas ». Il viendra assurer une liaison végétalisée avec le projet d'aménagement des berges de Garonne et accueillera un périmètre de 1200m² dédiés à des projets d'agriculture urbaine.
- **La place réservée au stationnement a été revue significativement à la baisse**, l'offre maximale est limitée à 500 places.

3 – Participer pleinement et activement aux instances de pilotage dédié.

- **le comité d'enseignes** réunissant les représentants des chambres de commerce et d'industrie, d'une part, des métiers et de l'artisanat, d'autre part, de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux aux côtés du groupe APSYS et de l'EPABE.. Sa durée de vie est illimitée. Il est doté d'un pouvoir décisionnaire.
- **Le comité de suivi** permettra le partage, tout au long de ce projet au temps long, des études d'impact en lien avec le comité d'enseignes. Ce dernier engagement vient compléter les objectifs en faveur de la qualité architecturale et paysagère du projet.

Axe 3. Participer au pilotage global de l'établissement et veiller à l'application des politiques ou innovations votées.

- 1 Être acteur des instances de pilotage de l'établissement, organiser les liens de cohérence avec les différentes politiques publiques et leur traduction.
- 2 Faciliter la mobilisation en faveur d'actions innovantes, participer à leur évaluation, assurer le partage d'expériences et le cas échéant leur inscription au sein des politiques de droit commun.
- 3 Participer pleinement à la future feuille de route stratégique de l'établissement.

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°6

Développer des projets de territoire

OIM Bordeaux Inno Campus

Constats	Sur 1 350 ha de part et d'autre de la rocade, concernant les communes de Bordeaux, Gradignan, Pessac et Talence, plus 150 ha hors métropole sur la commune de Canéjan, le périmètre BIC correspond à un bassin économique cohérent structuré par les infrastructures et les déplacements domicile-travail. Au total, ce sont plus de 2,1 milliards d'euros d'investissements publics sont programmés d'ici 2035 sur ce territoire, portés notamment par les établissements universitaires, hospitaliers et Bordeaux Métropole. Une telle concentration de projets sur un territoire soumis à une crise de croissance liée à la saturation des infrastructures pose la question de leur bonne articulation et de l'anticipation des besoins en équipements publics, dans une logique de développement soutenable. Afin de répondre à ces enjeux, les principaux partenaires ont signé un contrat de Partenariat public d'aménagement (PPA), feuille de route opérationnelle commune à l'ensemble des partenaires jusqu'à 2035, dont Bordeaux Métropole et l'Etat sont les garants.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Accueillir 10 000 emplois nouveaux.- Produire 10 000 logements dont 2 900 logements étudiants conventionnés.- Développement cohérent avec les politiques métropolitaines en matière d'énergie, de nature, d'agriculture urbaine et de climat des projets hospitaliers et universitaires.- Déploiement d'une offre de mobilités durables, bien articulée avec ces développements.

Plan d'actions

Axe 1 : Rendre lisible la stratégie de déplacements et de transition écologique de ce territoire et la déployer

Objectifs	Etablir le cadre assurant un développement soutenable du territoire dans lequel s'inscriront les projets des acteurs locaux
Modalités	<ol style="list-style-type: none">1.1 Adopter le plan d'actions du schéma de déplacements tous modes et le décliner dans les opérations d'aménagement et les règles d'urbanisme.1.2 Elaborer et adopter une stratégie environnementale qui décline les politiques métropolitaines en matière d'énergie, de climat, de gestion de la ressource en eau, de déchets, de biodiversité, d'agriculture urbaine et de plantations d'arbres sur le territoire.1.3 Mettre en place le dispositif de de suivi, d'évaluation et de pilotage des trajectoires vers la transition environnementale.
Calendrier	Fin 2022/ début 2023

Axe 2 : Engager l'aménagement d'un campus santé et faire muter les zones d'activité économiques par l'action foncière

Objectifs	Créer les conditions d'implantation d'entreprises extra-rocade
Modalités	<p>2.1 Obtenir les autorisations administratives de l'opération d'aménagement BIC extra-rocade.</p> <p>2.2 Mettre en œuvre la DUP foncière BIC extra-rocade et veille foncière sur l'ensemble du périmètre.</p> <p>2.3 Accompagnement des entreprises innovantes et montée en qualité environnementale de leurs projets immobiliers.</p> <p>2.4 Mener les études amonts permettant de nourrir la réflexion de création d'un campus santé avec le CHU de Bordeaux.</p> <p>2.5 Signer un protocole d'aménagement avec le CHU de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et Unitec</p> <p>2.1 Engager les études techniques</p>
Calendrier	<p>Mi-2022 pour l'obtention des autorisations administratives</p> <p>De mi-2022 à 2026 pour la DUP</p> <p>De mi-2022 à 2035 pour l'accompagnement des projets</p>

Axe 3 : Participer à l'optimisation de la desserte des entreprises et la mobilité des employés

Objectifs	Créer les conditions de mobilité durable pour les entreprises et leurs employés, les établissements d'enseignement supérieur et leurs étudiants, et les établissements de santé et leurs agents et usagers en anticipant l'augmentation des besoins
Modalités	<p>3.1 Poursuivre la dynamique de l'Atelier grands comptes et du Panel BICycles.</p> <p>3.2 Apporter une information efficace aux entreprises et aux employés sur l'évolution à court et à moyen terme des conditions de déplacement (y compris info travaux).</p> <p>3.3 Réaliser les travaux d'aménagement prévus dans le cadre de l'opération BIC extra-rocade.</p> <p>3.4 Réaliser les études préopérationnelles le long des nouveaux axes de transports en commun prévues au contrat de codéveloppement (Médoquine, Arts-et-Métiers, Libération, Saige-Montaigne-Compostelle).</p>
Calendrier	<p>Continuation des actions engagées pour l'Atelier grands comptes et le panel BICycles</p> <p>2022 pour l'information</p> <p>2022-2035 pour les travaux extra-rocade.</p> <p>2022-2023 pour les études préopérationnelles.</p>

Axe 4 : promouvoir le territoire BIC par l'innovation, la communication et la participation

Objectifs	Valoriser le gisement local d'innovation en actionnant le levier des projets d'aménagement et des projets de constructions portés par la Métropole et les tiers
Modalités	<p>4.1 Poursuivre le programme BIC-BOX afin d'identifier, encourager et accompagner les projets émanant des acteurs locaux, notamment dans les domaines des mobilités alternatives, de l'agriculture urbaine et des services innovants aux usagers.</p> <p>4.2 Accompagner la mise en œuvre du projet Saige Entreprendre (reconversion d'une des tours de Saige en hôtel d'entreprises et résidence jeunes entrepreneurs).</p> <p>4.3 Déployer la communication partenariale (signature BIC, portail Internet, documents de communication) et contribuer aux salons (Viv healthtech, forum des projets urbains, Simi, etc.).</p> <p>4.4 Déployer les BIC BOX Cœur-Bersol, Montaigne et Saige.</p> <p>4.5 Étendre et conforter les panels existants (Atelier grands comptes et panel BICycles) à d'autres communautés d'acteurs pour informer les habitants et les usagers du territoire, de mieux cerner leurs attentes et d'identifier des porteurs de projet.</p> <p>4.6 Développer à l'attention des investisseurs une offre de tourisme d'affaires en lien avec les établissements oenotouristiques du périmètre.</p>
Calendrier	<p>Continuation des actions engagées sur le dispositif <i>BIC-BOX</i></p> <p>Plan communication 2022</p> <p>Action récurrente pour les salons</p> <p>1^{er} semestre 2022 pour l'ouverture de la <i>BIC-BOX</i> Saige et la <i>BIC-BOX</i> Bersol</p> <p>A partir de 2022 pour les panels</p> <p>A partir de 2023 pour le tourisme d'affaires</p> <p>2026 pour Saige Entreprendre</p>

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°7

Développer un plan de requalification des zones d'activités existantes

Constats	<p>La réalisation des zones d'activités depuis les années 60 répond à une logique d'accueil des entreprises à l'écart de l'habitat. Le vieillissement de ces opérations fait apparaître une vétusté de locaux et par ricochet des espaces publics.</p> <p>La raréfaction des disponibilités foncières, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette et les enjeux de développement durable marquent une nouvelle approche de ces zones d'activités par une action de renouvellement urbain en aménageant différemment et réfléchissant sur la mutation des zones d'activités du futur.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Priorisation des zones d'activités à requalifier- Fiche d'identification des modalités financières d'interventions par actions- Mise en œuvre de fiches actions thématiques duplicable à la zone

Plan d'actions

Axe 1 : Proposer un schéma pluriannuel de requalification des zones d'activités existantes, plus viables, plus vivables, plus vivantes

Le nombre important des zones d'activités à faire muter sur le territoire impose un échelonnement des dépenses, une priorisation des interventions et une planification pluriannuelle.

Définir les zones d'activités et leurs atouts

Objectifs	Identification des zones d'activités selon des éléments de définitions multicritères
Modalités	Travailler avec l'ensemble des partenaires pour définir les critères d'analyse et mettre à jour le recensement des zones d'activités et valider les premiers enjeux
Calendrier	Première cartographie sur la base du schéma d'accueil des entreprises à actualiser d'ici mi 2022 puis actualisation annuelle

Mise en place de priorisation des requalifications des zones d'activités

Objectifs	Echelonner les requalifications des zones d'activités
Modalités	Sur la base de la définition des zones d'activités, en tenant compte de priorités d'implantation d'entreprises, de la multiplicité des enjeux et d'orientations budgétaires publiques et privés, un plan stratégique sera établi pour planifier les zones d'activités à requalifier
Calendrier	Une cartographie thématique sera élaborée fin d'année 2022

Travailler l'animation à l'échelle des zones d'activités

Objectifs	Fluidifier et prioriser les actions menées sur les zones d'activités
Modalités	Créer un comité de suivi de la requalification de la zone d'activité intégrant Bordeaux Métropole, le club des entreprises ou son équivalent, une technopole ou équivalent selon les zones, les communes
Calendrier	Premier semestre 2022 pour la zone test

Axe 2 : Déployer des mécanismes de financement de ces requalifications s'appuyant sur tous les panels d'outils à notre disposition : partenariats, appels à projet, financements directs ou indirects, aides régionales et européennes...

La requalification des zones d'activités concerne à la fois les espaces privés et les espaces publics, ainsi les actions à mener seront portées par la collectivité, l'aménageur, les propriétaires et les entreprises.

Des moyens financiers à lever pour amorcer, affirmer et pérenniser les actions

Objectifs	Définir les moyens financiers pour affirmer les requalifications des zones d'activités : création de fiches type mode d'emploi
Modalités	Travailler avec l'ensemble des partenaires et les autres directions de Bordeaux Métropole pour identifier tous les acteurs et moyens permettant d'actionner des financements. Les thématiques à traiter sur les zones d'activités définiront les orientations de financement et les acteurs vers qui se retourner comme les banques, les entreprises, la Région, l'Etat et l'Europe. Suivi et relais de l'information pour la mise à jour de ces capacités de financement
Calendrier	Un premier recensement 1 ^{er} semestre 2022 et mise à jour régulière

Mise en place des financements

Objectifs	Adapter les moyens de financement aux projets ou porteurs de projets
Modalités	Identifier les acteurs qui porteront les actions et les accompagner dans le choix de la recherche de financement Recherche de contractualisation avec les banques ou financeurs Définition des avantages et inconvénients des opportunités selon les conditions de financements
Calendrier	Au fur et à mesure de l'avancement des projets

Axe 3 : Développer une expérimentation innovante et durable sur une zone d'activité existante, consolidation de l'expérience et renouvellement sur d'autres zones

La connaissance des zones à requalifier et les modalités de financement permettront d'amorcer une première expérience devant servir d'exemple pour diffuser les bonnes pratiques

Une première expérimentation : s'emparer des thématiques déchets et énergie à l'échelle d'une zone d'activité

Objectifs	déployer une mutation d'une zone existante dans les secteurs prioritaires des déchets et de l'énergie
Modalités	Choix de la zone Animation de l'expérimentation avec les entreprises de la zone Recensement des déchets de la zone et de son environnement complet énergétique Préconisations d'actions à répartir en fonction des acteurs Pilotage d'actions en direct et accompagnement des autres actions
Calendrier	début diagnostic fin 2022

Sur certaines zones d'activités, des propriétaires ou des entreprises peuvent ne pas attendre une démarche globale et l'opportunité de créer un élan sera à envisager

Objectifs	Accompagner des projets isolés servant d'exemple dans des zones
Modalités	Identifier les projets émergents Définir les besoins du projet et analyser les effets leviers pour le reste de la zone Accompagner la mise en œuvre des financements et analyse de l'intérêt des financeurs ou des appels à projets pour l'ensemble de la zone d'activités
Calendrier	En continu dès les projets connus

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°8

Promouvoir le territoire

Constats	<p>Le territoire métropolitain est attractif, pourquoi le promouvoir ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir le territoire, c'est valoriser ses habitants et ses acteurs économiques, c'est traduire la confiance faite au milieu économique dans la création de valeurs et d'emplois. Cette confiance des pouvoirs publics est nécessaire aux acteurs économiques pour leurs choix d'investissement et leurs prises de risques.• Promouvoir le territoire, c'est aussi porter et assumer un message d'image et de projet. Ce message est nécessaire au récit métropolitain dans lequel s'inscrit le développement économique du territoire. Cette image inclut notamment celle d'un territoire en coopération.• Promouvoir le territoire, c'est enfin le faire exister au-delà de ses limites géographiques, au de-là de son rayonnement naturel, pour confirmer et accompagner son attractivité.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Développement d'un faisceau d'actes de promotion multi échelles et multi territoires, à destination locale mais également internationale• Développement d'une attractivité rayonnante

Plan d'actions

Axe 1 : Créer le portail numérique « parcours entrepreneur » de Bordeaux Métropole, vitrine pour les entreprises, s'appuyant sur les exemples réussis de Toulouse et Nantes Métropole

Objectifs	<p>Disposer d'une vitrine où les entreprises disposeront des informations économiques métropolitaines destinées aux entreprises</p> <p>Mutualiser le site avec d'autres acteurs économiques</p>
Modalités	<p>Site recensant l'ensemble des actions économiques de la métropole, orientant simplement vers toutes les démarches des entreprises, dialoguant avec les sites des autres acteurs économiques...</p> <p>Proposition de mutualisation du site avec Invest in</p> <p>Recherche de nouveaux partenaires souhaitant mutualiser</p> <p>Mises à jour périodiques du site</p>
Calendrier	<p>Livraison 2023</p>

Axe 2 : Déployer un plan de communication économique global destiné à promouvoir nos territoires à différentes échelles et nos filières

Objectifs	Etablir un plan de communication multimédia (presse spécialisée, web, réseaux sociaux...) pour mettre en valeur les atouts du territoire, ses temps forts économiques, les territoires à différentes échelles et nos filières économiques
Modalités	Elaboration du plan de communications économique propre à la métropole en lien avec Invest In Bordeaux et d'un agenda économique commun avec les partenaires Déclinaison du plan en opérations de communication propres aux territoires ou filières ciblés Planification sur plusieurs années
Calendrier	Construction du plan de communication 2022 et déploiement sur 3 ans

Axe 3 : Poursuivre la présence sur les salons nationaux ou internationaux immobiliers ou thématiques (SIMI...), et l'organisation sur le territoire d'évènements culturels, scientifiques, technologiques ou économiques à fort impact pour mener des actions de promotion

Objectifs	Utiliser les grands salons économiques nationaux et internationaux mais aussi les évènements majeurs sur le territoire au plan culturel, sportif, scientifique ou technologique pour mettre en valeur le rayonnement de la métropole et son potentiel d'accueil d'entreprises, de chercheurs, d'investisseurs
Modalités	Etablir un planning des temps forts sur le territoire et labeliser ceux qui ont un impact sur l'image d'excellence du territoire (coupe du monde de rugby, congrès médicaux internationaux, ...) et les organiser à cette occasion une communication dédiée Valoriser le territoire et ses start-up sur des salons nationaux immobilier (SIMI) ou internationaux thématiques (CES, Woodrise ...)
Calendrier	Participation de start up sur le stand Bordeaux métropole au SIMI en décembre 2021 Planning des grands évènements 2022 à établir d'ici fin 2021 et à intégrer dans le plan de commination

Axe 4 : Utiliser les entreprises comme ambassadeurs de l'excellence du territoire

Objectifs	Faire valoriser le territoire par les entreprises
Modalités	Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs via les comptes clés du territoire capables de véhiculer une image positive des conditions d'accueil et de développement des entreprises en partenariat avec Invest in Bordeaux
Calendrier	Construction de la démarche début 2023 Mise en place de premières actions 2ème semestre 2023

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°9

RENFORCER LA CAPACITE D'INNOVATION DU TERRITOIRE

Constats	<p>L'économie métropolitaine est innovante. En témoignent notamment les essors de la société Treefrog qui travaille sur les thérapies cellulaires, d'Azur Drone qui développe une technologie innovante et internationalement reconnue sur les drones autonomes en milieu sensible, ou encore le dynamisme de la Frenchtech bordelaise qui rassemble plus de 650 start-up. Dans le domaine public, le CHU a acquis des robots de dernière génération fin 2020 le positionnant comme le centre hospitalier le mieux équipé après l'APHP (Paris).</p> <p>Cette innovation, vecteur de création de la valeur, revêt aujourd'hui une nouvelle importance pour accompagner les transitions. C'est par l'innovation que l'aéronautique spatiale défense travaille sa disruption technologique pour sortir demain des avions décarbonés.</p> <p>La métropole souhaite s'inscrire dans cette dynamique et œuvrer à la poursuite de l'innovation sur son territoire.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Inauguration du Bordeaux Métropole City lab fin 2022- Inauguration du Bordeaux Métropole Living Lab fin 2022- Inauguration d'un showroom des innovations du territoire en 2023- Livraison de la cartographie des innovations- Livraison de l'agenda de l'innovation sur le territoire- Signature d'un premier partenariat école d'ingénieur/école de commerce avec la métropole en 2022

Plan d'actions

Axe 1 : favoriser le rapprochement Enseignement Supérieur/Collectivité

Partenariat BM / écoles d'ingénieurs / IUT pour renforcer l'analyse des données économiques du territoire, et expérimenter sur l'espace public des innovations imaginées les étudiants

Objectifs	Constituer des partenariats techniques pour rechercher des appuis en data science, et expérimenter sur l'espace public des innovations techniques
Modalités	Rencontres avec les écoles, recherche de synergies possibles, réalisation d'un accord simple et pragmatique d'un accord de partenariat
Calendrier	Un accord 2 nd Semestre 2022, un second accord en 2023

Partenariat école(s) de commerce / BM pour déployer dans le cadre pédagogique des études économiques ou des actions opérationnelles concrètes pilotées par les étudiants

Objectifs	Constituer des partenariats dans le domaine économique pour rechercher des appuis en pilotage d'études économiques, expérimentations, de création de valeurs dans des domaines ciblés
Modalités	Rencontres avec les écoles, recherche de synergies possibles, réalisation d'un accord simple et pragmatique d'un accord de partenariat
Calendrier	1 accord premier semestre 2022, 1 second accord éventuel en 2024

Partenariat avec Sciences Po Bordeaux pour déployer dans le cadre pédagogique des analyses territoriales économiques pilotées par les étudiants

Objectifs	Constituer des partenariats dans le domaine des sciences politiques pour travailler des thématiques d'approches économiques territoriales
Modalités	Rencontres avec l'école, recherche de synergies possibles, réalisation d'un accord simple et pragmatique d'un accord de partenariat
Calendrier	1 accord second semestre 2022 pour mise en application sur l'année scolaire 2023

Financement d'une chaire dédiée à la transition écologique dans le monde des entreprises

Objectifs	Agir sur la recherche pour soutenir la transition écologique des entreprises
Modalités	Etudier les modes de portage et de financement d'une chaire complète par la Métropole
Calendrier	Accord en 2022, démarrage de la chaire à la rentrée universitaire 2023

Financement de 3 thèses dédiées à l'innovation et la transition écologique dans le développement économique du territoire

Objectifs	Agir sur la recherche en transition écologique ou innovation
Modalités	Financement de 3 thèses par la Métropole
Calendrier	Financement en 2022 pour démarrage des thèses lors de la rentrée universitaire 2023

Expérimentation d'un accord tripartite Entreprises/Enseignement supérieur/Collectivité

Objectifs	Déployer une nouvelle forme d'interaction, tripartite, à répliquer après évaluation des résultats qui seront obtenus
Modalités	Recherche de la thématique et des acteurs, constitution d'un accord partenarial, mise en œuvre
Calendrier	Recherche thématique et acteurs 2023, mise en œuvre 2024

Recensement des accords déjà existants entre entreprises, enseignement supérieur et collectivités dans le domaine économique

Objectifs	Obtenir un recensement le plus exhaustif possible des accords de partenariat existants entre ces 3 acteurs, analyse des accords et préconisation de constitutions de nouveaux partenariats
Modalités	Etude pilotée dans le cadre d'un stage
Calendrier	Livraison 6 mois après l'arrivée du stagiaire

Axe 2 : Accompagner les nombreuses actions d'innovation lancées par les partenaires au profit des entreprises en analysant les champs non couverts, et en agissant sur ces derniers (ex : analyse des incubations sur le territoire et préconisations de spatialisation équilibrée)

Analyser les implantations des incubateurs et des pépinières existants, dédiés à la croissance des entreprises, et adapter si nécessaire l'offre au besoin

Objectifs	Analyser le panorama des structures d'accompagnement des entreprises qui naissent sur l'aire urbaine et adapter l'offre en fonction des carences observées
Modalités	Piloté par les services du développement économique, l'étude établira un diagnostic initial et soumettra le cas échéant des propositions d'évolution
Calendrier	Etude livrée pour début 2023

Déployer un agenda des évènements promouvant les innovations sur le territoire

Objectifs	Analyser les évènements existants dédiés à la promotion des innovations sur le territoire, le constituer sous la forme d'un agenda annuel, en repérer les manques, proposer le cas échéant de nouveaux évènements
Modalités	Piloté par les services du développement économique, l'étude établira un diagnostic initial et soumettra le cas échéant des propositions d'évolution
Calendrier	Etude livrée pour 2023

Rendre compte par une cartographie de l'innovation

Objectifs	Rendre lisible et simple d'accès les innovations principales qui se sont déroulées sur le territoire métropolitain
Modalités	L'EPA Bordeaux Euratlantique sort sa première cartographie de l'innovation. L'idée serait de s'approprier l'outil pour le déployer sur le territoire métropolitain. Piloté par le chargé de mission innovation du développement économique.
Calendrier	Livraison de la cartographie second semestre 2023

Axe 3 : déployer un soutien financier en faveur d'actions dédiées à l'innovation : commande publique, aide aux financements d'expérimentation sur des actions liées aux compétences de la Métropole

Permettre aux innovateurs d'amorcer leurs activités par la mise en relation avec la commande publique territoriale

Objectifs	Faire rencontrer innovations et commande publique pour que cette dernière soit un accélérateur de croissance des innovations, dédier un fond de lancement à la commande publique innovante
Modalités	Pilotés par les services du développement économique et la direction générale des finances. Les services du développement économique auront pour mission de faciliter les mises en relation avec les services de la Métropole, des communes, autres collectivités...
Calendrier	Démarrage ponctuel au 1 ^{er} trimestre 2022, puis fonctionnement pérenne et rodé 6 mois après l'arrivée du chargé de mission innovation

Déploiement d'un fonds dédié aux innovations sur les expérimentations touchant les champs de compétence de la métropole

Objectifs	Déployer des innovations en lien avec les compétences de la métropole
Modalités	Appel à projets via le city lab Constitution d'un fonds d'aide Participation financière aux projets retenus
Calendrier	Démarrage dans l'année qui suit la constitution du city lab

Axe 4 : Donner l'image d'un territoire innovant, déployer Bordeaux Métropole City Lab, territoire d'expérimentation

Offrir aux innovateurs l'espace public comme territoire d'innovation : création d'un « Bordeaux Métropole City Lab »

Objectifs	Favoriser le déploiement d'innovations sur le territoire métropolitain
Modalités	Créer la règle d'utilisation, définir le cadre juridique, le cadre organisationnel sur le territoire, rendre visible les possibilités offertes, lancer des appels à projet. Pilotage par les services du développement économique
Calendrier	Inauguration un an après le renforcement des équipes dédiées à l'appui et à l'animation aux transitions,

Déployer un showroom des innovations du territoire sur les espaces de Bordeaux Métropole à la Cité Numérique

Objectifs	<p>Recenser toutes les initiatives pertinentes face aux enjeux actuels : innovation sociale, éco-responsabilité, e-santé, cleantech, fintech, ecommerce...</p> <p>Etre un exemple d'interaction entre entreprises et associations à l'image d'autres initiales déployées en France comme « Innovation Hangar » (exemple avec la possibilité de proposer un point de collecte pour Emmaus Connect dans ce showroom afin que les entreprises de la Cité Numérique et de l'écosystème proposent une seconde vie utile et responsable à leur matériel informatique).</p> <p>Accélérer la relation startup et ETI-grands groupes pour imaginer des solutions innovantes</p> <p>Faciliter l'émergence de nouvelles entreprises et la création d'emplois</p>
Modalités	<p>Le lieu de déploiement correspond à un espace inexploité dont Bordeaux Métropole dispose à la Cité Numérique. L'étude de faisabilité a été réalisée, les modalités de fonctionnement restent à préciser. La French Tech y jouera un rôle central, gérant déjà le « sourcing » de toutes les innovations. Une expérience de visite et de sensibilisation à la culture d'innovation pourra y être proposé pour l'écosystème, les acteurs, les décideurs, les collectivités, les délégations étrangères, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'innovation.</p>
Calendrier	<p>Lancement : fin 2021, études 2022, livraison 2023</p>

Créer un living lab au sein des bâtiments de la métropole de Bordeaux

Objectifs	<p>Montrer l'exemple au sein de la métropole et y créer un espace dédié à l'innovation</p>
Modalités	<p>Porté par l'une des directions générales de la métropole, détermination de la cible et du domaine traité (ex : numérique), aménagement de l'espace et création des règles d'utilisation</p>
Calendrier	<p>Décision du domaine en 2022, aménagement et livraison en 2023</p>

Donner de la visibilité aux innovateurs par notre activité de promotion du territoire

Objectifs	<p>Offrir de la visibilité aux innovateurs quand ces derniers n'ont pas encore les moyens de s'offrir ce genre de prestations</p>
Modalités	<p>Participations d'entreprises aux stands métropolitains dans les salons et à des séjours à l'international dans le cadre d'un agenda international partagé par tous les grands acteurs de la promotion internationale (Région, CCI, métropole etc...)</p>
Calendrier	<p>Associations au coup par coup dès le premier trimestre 2022, processus fluide et partagé par tous les acteurs au second semestre 2023, via l'animation de l'agenda international</p>

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°10

DEVELOPPER LA COOPERATION ECONOMIQUE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Constats	<p>La Gironde est le plus grand département de France (10 000 km²) et sans doute l'un des plus dynamiques du point de vue de la démographie (+ 208 000 habitants depuis 2006) et de l'emploi (+ 65 000 emplois entre 2007 et 2020). Pour autant, ce département est marqué par des dynamiques inégales selon les territoires urbains, péri-urbains, littoraux ou ruraux. La métropole qui représente 50% des habitants du département accueille environ 2/3 des emplois.</p> <p>Sur le plan économique, la métropole exerce une fonction de centralité en accueillant services et entreprises et en offrant un emploi aux non-métropolitains. Ils sont près de 80 000 à venir chaque jour travailler sur la métropole.</p> <p>La métropole exerce une attractivité concentrant la valeur ajoutée sur son territoire métropolitain. Il est nécessaire de s'engager dans la construction d'une aire métropolitaine plus solidaire, plus multifonctionnelle et moins monocentrique. Le rééquilibrage territorial de la création de la valeur induit la coopération avec les territoires voisins.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre de projets d'aménagement économique, d'accompagnement à l'implantation d'entreprises et la création d'emplois, organisation de nouvelles géographies du travail / tiers lieux / ESS et du tourisme• Affirmation des coopérations économiques territoriales métropolitaines dans les documents stratégiques métropolitains et les conventions d'objectifs conclues avec les grands partenaires

Plan d'actions

Axe 1 – conclure avec chaque EPCI qui le souhaite un partenariat de coopération économique

Objectifs	Développer les partenariats simples concrets et pragmatiques entre deux collectivités
Modalités	Réunions techniques de préparation Rédaction de projets de partenariat Engagements mutuels
Calendrier	A partir du premier trimestre 2022

Axe 2 – Mandater les outils économiques métropolitains pour accompagner des projets de développement économiques sur les territoires voisins

Objectifs	Aider les territoires voisins par l'apport des outils économiques métropolitains
Modalités	Etape 1 : Mandater Invest In Bordeaux pour développer un réseau des développeurs économiques girondins et aider à l'implantation d'entreprises sur les territoires voisins. Etape 2 : Mandater les autres outils en fonction des besoins identifiés (Aurba...)
Calendrier	Déploiement à partir de 2022

Axe 3 – Intégrer progressivement les offres de foncier extra-métropolitains dans la cartographie interactive

Objectifs	Etendre le territoire de la cartographie interactive des fonciers métropolitains à l'extra territorial
Modalités	Etape 1 : création et déploiement de l'outil Etape 2 : recensement des collectivités volontaires puis intégration progressive dans la base
Calendrier	Premières intégrations en 2023

Axe 4 – Réfléchir avec le Conseil Départemental de la Gironde et la Banque des Territoires à la création d'un outil d'aménagement économique permettant d'accompagner les projets par les EPCI ou communes

Objectifs	Créer un outil d'aménagement économique commun entre la métropole et les territoires extra métropolitains
Modalités	Etape 1 : Faisabilité technique et financière Etape 2 : Mise en œuvre concrète
Calendrier	Réflexion et faisabilité en 2022 Constitution 2023

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°11

SOUTENIR L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Constat

L'économie de proximité regroupe l'ensemble des secteurs d'activités dont le développement dépend directement de la consommation locale (y compris touristique) : commerce, artisanat, tourisme, services à la personne et santé, activités culturelles, hôtellerie-restauration, ainsi que les professions libérales.

[NB : L'économie sociale et solidaire (ESS) est souvent incluse dans la définition de l'économie de proximité mais ne sera pas abordée dans cette partie]

Elle est gage de qualité de vie pour les habitants, les salariés et les visiteurs, et favorise la réduction des déplacements en voiture en centre urbain pour les achats du quotidien. Elle joue également un rôle en matière de services aux entreprises du territoire (conseil, entretien, approvisionnements...)

Sur la Métropole, le commerce et l'artisanat représentent environ 100 000 emplois, soit 25% de l'emploi métropolitain. Autre constat 20% des dirigeants des entreprises artisanales ont plus de 55 ans, ce qui pourrait impacter 13 000 emplois en cas de non reprise d'activité (source Chambre de métiers et de l'artisanat). L'enjeu de la reprise/transmission dans ce secteur d'activité est donc particulièrement fort sur le territoire.

Les entreprises de l'économie de proximité ont été lourdement impactées par les effets de la crise covid. Elles doivent aujourd'hui évoluer rapidement et répondre aux enjeux de la transition numérique, écologique et sociale mais également des enjeux pour les commerces de traçabilité et circuits courts alimentaires, développement des achats de seconde main, du click and collect, de l'achat en ligne...

Et pour l'artisanat, la formation aux nouveaux métiers induits par le développement durable, des locaux mixtes à des prix abordables, les déplacements en ville... sont autant de défis à relever.

PLAN D' ACTIONS

Axe 1 : Animer et articuler des partenariats renforcés avec les chambres consulaires, les associations d'entreprises et les communes

Objectifs	Approfondir les partenariats existants avec les différents acteurs intervenant dans ce domaine, et cibler les plans d'actions sur les actions en faveur de la transition digitale, écologique Bordeaux Métropole sera l'animateur principal de ces partenariats en créant un groupe de travail et d'échanges entre les différents partenaires.
Modalités	Coordination et animation de ces partenariats (Chambre de commerce, Chambre des métiers, associations de commerçants...) Elaboration de conventions d'objectifs pluriannuelles déclinées en plan d'action annuel et des indicateurs de suivi Poursuite des actions en lien avec les contrats de Codev avec les communes
Calendrier	2022

Axe 2 : Proposer aux communes une offre de services et des outils pour observer/analyser, conforter, animer, rendre attractif le tissu commercial et artisanal des centres villes, et agir pour stabiliser les prix des fonciers dédiés

Développer une offre de service aux communes pour accompagner les associations de commerçants et artisans	
Objectifs	Développer un soutien en ingénierie pour les communes qui le souhaitent
Modalités	Déployer un outil d'accompagnement standardisé pour les communes Elaborer un diagnostic et un plan d'actions spécifique
Calendrier	2022 : diagnostic et définition de plans d'actions avec 3 à 5 communes volontaires 1 ^{er} semestre 2023 : expérimentation de la mise en place de ces plans d'action et ajustement
Développer l'attractivité des commerces et des centres villes	
Objectifs	Accompagner le changement de mode de consommation, les obligations en matière de transition écologiques, les nouvelles attentes en matière d'offre de services (click and collect...), et une offre de locaux plus adaptée garantissant une attractivité des commerces physiques et la mise en visibilité et lumière des villes.
Modalités	Réaliser un plan stratégique d'attractivité et d'animation pour les commerces de proximité à l'échelle métropolitaine destiné à dynamiser les centres-villes, en appui avec les communes de la Métropole Expérimenter les locaux dédiés aux commerces éphémères
Calendrier	2eme semestre 2022 et 2023
Agir pour stabiliser les prix des fonciers pour les commerces	
Objectifs	Dans le cadre de sa politique foncière économique, la Métropole peut agir sur la création de locaux adaptés à l'économie de proximité en agissant sur des propres programmes ou en partenariat avec les sociétés d'économie mixte (SEM) locales (Incité, BMA), La Fab, les bailleurs sociaux et les opérateurs privés pour accélérer la production de locaux à loyers modérés, notamment pour les commerces les plus fragiles.
Modalités	Reconduction des appels à projet AIRE, pilotage de la convention Incité en faveur de la requalification des commerces de centre-ville, mise en place de nouveaux partenariats ciblés sur les secteurs commerciaux en déprise
Calendrier	En continu
Analyser le territoire pour aider les commerçants à s'implanter dans des secteurs à potentiel	
Objectifs	Déployer une vision territoriale et cartographique de l'offre commerciale de proximité pour aider à faire ressortir les besoins dans les communes et faciliter l'implantation de nouveaux commerces afin de préserver le tissu commercial et artisanal dans les centres-villes et centres-bourgs
Modalités	Poursuivre l'observation des linéaires commerciaux et artisanaux sur le long terme pour évaluer leur efficacité et les adapter, contribuer à leur extension via le Plan local d'urbanisme (PLU) en lien avec les communes, renforcer l'accompagnement des artisans et commerçants dans la transmission et la reprise de leurs activités en s'appuyant sur les consulaires, partenaires de la Métropole
Calendrier	En continu

Axe 3 : Expérimenter avec des outils innovants le maintien d'une offre commerciale variée

Expérimenter sur le territoire de la rive droite l'implantation de conciergerie de quartiers	
Objectifs	Face à l'absence de commerces de proximité dans certaines communes de rive droite et la difficulté à attirer leurs habitants dans leur centre-ville, demande de ces communes d'accompagnement pour la mise en place de conciergeries. Les conciergeries de quartiers peuvent être une solution d'animation et de lien social en offrant aux habitants un service sur mesure faisant appel aux commerces et artisans locaux.
Modalités	Soutien financier par Bordeaux Métropole dans la phase d'émergence de ces conciergeries.
Calendrier	Lancement de l'expérimentation au 2eme semestre 2022
Déployer un pôle de services pour accompagner les commerçants dans leurs transitions digitales	
Objectifs	Accompagner la montée en compétence des artisans et commerçants dans leurs actions numériques. - Participer au financement de l'étude de faisabilité de la mise en place de la numérisation du commerce, pour déployer l'ensemble des services nécessaires à la numérisation des commerçants et artisans, et à la vente sur internet. - Accompagner la faisabilité d'une mise en place d'un entrepôt mutualisé Cette action est complémentaire des aides métropolitaines déployées dans le cadre du plan de relance (cf. Axe 4 – soutenir financièrement les entreprises dans leurs transitions)
Modalités	Soutien financier par Bordeaux Métropole dans la phase d'étude et de lancement de l'expérimentation Concertation avec l'ensemble des partenaires Evaluation et déploiement si validation
Calendrier	Action engagée fin 2021 par un soutien à l'étude Accompagnement au lancement de l'expérimentation : 2eme semestre 2022

AXE 4 : Soutenir l'artisanat sur l'ensemble du territoire et poursuivre les aides directes aux très petites entreprises (TPE) et associations pour leurs transitions numérique, écologique et commerciale

Soutenir financièrement les entreprises dans leurs transitions	
Objectifs	En appui avec la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle Aquitaine et de la Gironde (CMANA33) et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG), l'aide au diagnostic digital, écologique et commercial est aujourd'hui bien engagée et est complétée d'une aide à l'investissement préalable à ces transitions. Ces aides mises en place pour faciliter la sortie de crise covid pourraient être poursuivies et enrichies en fonction de leur efficacité à répondre aux besoins.
Modalités	Réaliser un premier bilan des dispositifs covid conduits pour 2021 et 2022 et étudier les modalités de poursuite et de renforcement de ces dispositifs, en fonction des besoins, des attentes et de leur impact sur le dynamisme économique locale
Calendrier	Evaluation à la fin de la mise en œuvre du plan de soutien et de relance (2022) et décision quant à un prolongement des dispositifs fin 2022
Faciliter la transmission des entreprises	
Objectifs	Sur la base des études et diagnostics en partenariat avec la CMANA 33, intensifier l'accompagnement des entreprises artisanales dont le dirigeant a plus de 55 ans (1/5 a plus de 60 ans)
Modalités	Identification des entreprises en amont de la procédure de transmission Accompagnement personnalisé des entreprises par les agents de la CMANA33 Participation financière de la Métropole pour la réalisation de ces accompagnements individuels dans le cadre de la convention annuelle
Calendrier	Suivi des actions avec un bilan annuel
Encourager le maintien d'un tissu productif local	
Objectifs	Maintenir et pérenniser les fonciers artisanaux dans le tissu urbain dense
Modalités	Identification des ilots mutables Réaliser des études sur des périmètres afin de mettre en œuvre les outils nécessaires au maintien des activités stratégiques, en termes d'emplois, de savoir-faire et de nature d'activités Veille foncière, outils d'acquisition (Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)), études d'opportunités Réflexions pour permettre l'adaptation du PLU à ces activités
Calendrier	Identification mi 2022 et mise en œuvre d'actions à partir de 2023
Encourager l'implantation des entreprises artisanales	
Objectifs	Favoriser la création d'une offre immobilière adaptée aux artisans de proximité
Modalités	Travailler avec les partenaires parapublics (la Fab, Incite, BMA ...) pour mettre en œuvre des locaux d'activités adaptés aux entreprises artisanales à chaque étape de la vie de l'entreprise (création et développement) Etude de faisabilité sur la création de pépinières artisanales et d'hôtels d'entreprises dédiés sur le territoire métropolitain, sur la rive droite et la rive gauche Création en régie et/ou soutien à la création de pépinières artisanales
Calendrier	Etude à partir de 2022

Aider les artisans à répondre aux défis de la transition écologique	
Objectifs	Accompagner les artisans vers une mobilité écoresponsable
Modalités	Organiser des formations avec la CMANA33 pour sensibiliser les artisans à des conduites éco responsables et proposer des bilans conseils pour identifier les possibles améliorations dans la mobilité des marchandises et des personnes (stocks déportés, livraison sur chantiers...) Adaptation et décarbonation des moyens de transport en fonction du contexte urbain et des marchandises transportées Lien avec le Schéma des mobilités et le Plan vélo à venir
Calendrier	Actions à partir de 2022

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°12

Accompagner la transition et la compétitivité de la filière aéronautique et spatiale (ASD)

Constats	<p>La Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie et leurs deux capitales régionales Bordeaux et Toulouse constituent le premier bassin aéronautique et spatial européen. Labellisé pôle de compétitivité mondial, Aerospace Valley, intervient sur ces deux territoires.</p> <p>L'écosystème du secteur ASD est structuré sur l'ensemble de la chaîne de valeur : depuis le laboratoire de recherche jusqu'au grand donneur d'ordre, avec une animation et un accompagnement dédié (Technopole Bordeaux Technowest, Agence de Développement et d'Innovation de la Région Nouvelle-Aquitaine, Invest in Bordeaux). La filière bénéficie d'un leadership mondial sur plusieurs secteurs stratégiques (aviation d'affaires, batterie, matériaux composites, spatial, ...). Notre région accueille plusieurs centres de décision européens (lanceurs et propulsion propergol solide, défense, technologies de rentrée atmosphérique...).</p> <p>En Gironde, la filière compte près de 20 000 salariés dont 12 700 sur l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc. Sur la métropole bordelaise, la filière pèse 2 Md€ de chiffre d'affaires dont 60% réalisés à l'export.</p> <p>A l'échelle européenne, la crise sanitaire a mis en exergue la fragilité de la filière liée à une dépendance mono-client de nombreux sous-traitants, à des approvisionnements au-delà de nos frontières nationales et à une nécessité d'accélérer sa transition écologique et énergétique. Au niveau local, la filière bénéficie d'une dualité civile / défense qui lui a permis de mieux résister à la crise.</p> <p>L'Opération d'Intérêt Métropolitain Aéroparc est à ce jour l'outil principal de Bordeaux Métropole pour accompagner la filière ASD. Une fiche action opérationnelle est dédiée à cette opération. La présente fiche vient compléter l'action en faveur de l'ASD.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Structuration de la filière autour de 3 projets majeurs :<ul style="list-style-type: none">- Tarmaq, cité des savoirs aéronautiques et spatiaux- Way4Space, centre d'inspiration et d'exploration de la mobilité spatiale,- Cœur Aéroparc, lieu totem au sein de l'OIM Bordeaux Aéroparc- Accompagnement à la transition écologique et énergétique- Valorisation et rayonnement de la filière : organisation d'un Sommet aéronautique et spatial récurrent à Bordeaux et soutien aux événements portés par notre écosystème ;

Plan d'actions

Axe 1 : Transition : mettre en valeur les programmes de décarbonation de la filière, faciliter leur industrialisation sur le territoire

L'aéronautique et le spatial travaillent depuis longtemps à la mise en place d'outils de transition écologique. Les crises économique, sanitaire, environnementale qui frappent la planète ont engagé la communauté aéronautique et spatiale à accélérer la mobilisation de toutes ses forces innovantes pour trouver des solutions efficaces pour cette transformation.

La poursuite des innovations sera le facteur clé de succès pour trouver des solutions aux différents défis écologiques, environnementaux et sociétaux auxquels est confronté l'ensemble de l'écosystème du transport aérien.

Offrir les conditions d'accueil pour industrialiser les nouveaux procédés de décarbonation.

Objectifs	Accompagnement l'accélération de la transition de la filière, favoriser l'implantation de ces technologies clés sur notre territoire, créer des emplois.
Modalités	De concert avec la Région, les pôles de compétitivité, les technopoles, les clusters et agences de développement et le BAAS, attirer, accueillir et accompagner les projets visant à créer des démonstrateurs ou à industrialiser les nouveaux procédés de décarbonation de cette industrie. Faciliter et accélérer les conditions de réalisation sur la métropole.
Calendrier	Implantation des projets en fonction des opportunités.

Aider l'industrie à créer une filière de démantèlement d'aéronefs

Objectifs	Diminuer l'impact environnemental de la filière, former les salariés à de nouveaux métiers, compléter la chaîne de valeurs de notre territoire.
Modalités	Tarmaq, future cité des savoirs aéronautiques et spatiaux contribue à l'élaboration d'une stratégie autour du démantèlement (Mise en place de formation, promotion des nouveaux métiers, vitrine des technologies issues de nos centres de recherche publics et privés) Bordeaux Métropole contribuera à la feuille de route de TARMAQ et s'assurera de l'adéquation de ses objectifs avec les enjeux du territoire.
Calendrier	2021 et suivantes

Soutenir les actions spécifiquement dédiées à l'amélioration de la performance RSE de la filière

Objectifs	Impulser et soutenir les actions collectives qui aident les acteurs de la filière à minimiser leur impact environnemental tout en maximisant leur impact sociétal.
Modalités	Travail mené en partenariat avec les structures d'animation sur le territoire (pôles de compétitivité, technopoles et clusters) via un contrat d'objectifs et de moyens. Bilan réalisé annuellement.
Calendrier	2022 et suivantes, à l'occasion de la révision des programmes d'actions des structures partenaires.

Organiser un Sommet aéronautique et spatial métropolitain

Objectifs	Souligner et débattre des avancées réalisées par ce secteur, positionner le territoire au centre des décisions.
Modalités	Réunir de façon récurrente les dirigeants des principales entreprises du secteur, de décideurs politiques, universitaires, chercheurs de premier plan, entrepreneurs et investisseurs autour de tables rondes au cours d'un événement à rayonnement national voire européen.
Calendrier	1 ^{er} sommet 18 octobre 2021, sommet récurrent.

Axe 2 : Compétences : attirer et favoriser l'implantation de nouvelles formations dédiées au secteur et à sa transition

Il s'agit d'œuvrer avec, les structures de l'emploi et de la formation, la Région Nouvelle-Aquitaine, le BAAS, le GIFAS et l'UIMM au ciblage des formations nécessaires au maintien de la compétitivité des acteurs industriels et à la transition de la filière.

Offrir les conditions d'accueil pour des établissements de formation.

Objectifs	Compléter l'offre de formation sur le territoire
Modalités	De concert avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Rectorat, les établissements d'enseignement supérieur de la Métropole et Aérocampus et le BAAS travailler sur la cartographie des formations. Aider la filière à enrichir cette cartographie en offrant des conditions d'accueil favorables aux établissements souhaitant compléter leur offre de formation (par croissance endogène) ou souhaitant s'implanter sur le territoire.
Calendrier	Première cartographie 2022 Implantation au fil de l'eau, sur projet

Orienter les jeunes générations vers les métiers de l'aéronautique et du spatial.

Objectifs	Eveiller, faire grandir et accompagner des vocations tel est notamment l'enjeu de TARMAQ, cité des savoirs aéronautiques et spatiaux, et d'Aérocampus. Offrir les conditions d'accueil pour les personnels en formation du secteur de l'aéronautique
Modalités	Dans une perspective d'inclusion sociale, de valorisation des compétences, de découverte de la diversité des métiers, d'accès aux formations et de renforcement de l'attractivité de la filière. TARMAQ permettra ainsi d'accompagner, de la découverte jusqu'à la formation, les vocations auprès de tous les publics, quels que soient l'âge, l'origine sociale ou géographique. Une attention particulière sera accordée à la place des femmes dans l'aéronautique et le spatial, afin d'interroger les idées reçues et de faire progresser la féminisation de notre filière. De plus, TARMAQ ciblera également les publics d'insertion notamment les jeunes suivis par les missions locales ou les demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir a minima une première qualification Tous les deux ans, Aérocampus organise un salon dédié au maintien en condition opérationnelle (MCO) : ADS Show. Cet événement met en relation entreprises et talents et accompagne les étudiants et alternants dans leur parcours professionnel.
Calendrier	2021 et suivantes

Axe 3 : Compétitivité : favoriser la relocalisation, la reverticalisation sur la métropole, ainsi que les partenariats industriels de proximité (effet multiplicateur)

Offrir les conditions d'accueil pour compléter la chaîne de sous-traitance de la filière.

Objectifs	Compléter la chaîne de valeur de la filière.
Modalités	De concert avec l'Etat, la Région, Invest in Bordeaux, Bordeaux Technowest, le BAAS et Aerospace Valley travailler sur la chaîne de valeurs de la filière. Cibler les secteurs industriels dont la chaîne d'approvisionnement est majoritairement située en dehors de la Métropole et de la Gironde. Proposer une mise en relation avec des acteurs locaux pour favoriser les partenariats industriels de proximité. Ceci vise 2 objectifs, diminuer l'impact environnemental de la chaîne de production et démultiplier les échanges commerciaux sur la zone, et ainsi optimiser les flux économiques. Travailler avec Invest in Bordeaux et la filière pour favoriser le développement de la filière sur le territoire. Offrir les conditions d'accueil optimales à leur implantation sur le territoire.
Calendrier	Etude sur le métabolisme économique en 2022. Implantation en fonction des opportunités.

Offrir les conditions d'accueil pour les entreprises innovantes en lien avec le secteur ASD

Objectifs	Aider les entreprises innovantes à se développer sur le territoire sans interruption sur leur parcours de croissance (en lien avec la fiche actions n°4 – OIM Bordeaux Aéroparc
Modalités	De concert avec la Région et Bordeaux Technowest, la Métropole identifiera les solutions foncières et immobilières correspondant aux besoins des entreprises innovantes du territoire.
Calendrier	Première expérimentation en 2022 sur l'OIM Bordeaux Aéroparc

Axe 4 : Résilience et Innovation : aider la filière à diversifier ses marchés via des actions collectives menées par les structures partenaires (pôles, clusters, syndicats professionnels...) et des projets structurants

Offrir aux acteurs des lieux et des évènements propices aux innovations, aux partenariats industriels et aux échanges commerciaux.

Objectifs	<p>Aider les acteurs industriels à diversifier leurs marchés via les actions collectives menées par les structures partenaires (pôles, clusters, syndicats professionnels...). Ces actions comprennent des évènements professionnels (salon, conférence, débat, rencontre BtoB, webinaire...) notamment en croisant des filières (interclustering), pour provoquer les rencontres qui permettent d'initier de nouveaux partenariats industriels ou commerciaux.</p> <p>Sur le territoire deux projets structurants majeurs soutenus par la Métropole permettront de favoriser l'innovation pour inventer les marchés de demain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cockpit-Cœur Aéroparc futur siège de la technopole Bordeaux Technowest. Cet espace réunira startups, industriels, étudiants, chercheurs et le pôle de compétitivité Aerospace Valley. - Way4Space : futur centre d'inspiration et d'exploration dans le domaine de la mobilité spatiale pour inventer les nouveaux marchés du secteur spatial (vols suborbitaux, transport spatial, rentrée atmosphérique)
Modalités	<p>Convention d'objectifs et de moyens des structures partenaires. Accompagnement des projets d'implantation et de développement dans le cadre de l'OIM Bordeaux Aéroparc.</p>
Calendrier	<p>Programme annuel d'actions des structures partenaires. 2023 : Livraison de Cockpit-Cœur Aéroparc. Création de Way4Space</p>

Soutenir et développer l'émergence de la filière Drone

Objectifs	<p>En partenariat avec la Région, et les acteurs économiques du territoire (pôle de compétitivité et clusters), développement de la filière Drone, voie de diversification et d'innovation de la filière aéronautique</p>
Modalités	<p>S'engager avec la Région dans le projet européen Tind'Air Devenir territoire d'expérimentation de la mobilité aérienne urbaine en offrant les conditions de tests sur des zones identifiées en accord avec la DGAC et les communes concernées</p> <p>Rejoindre le groupe de travail piloté par la Région Nouvelle-Aquitaine aux drones Participer et contribuer aux manifestations et évènements dédiés à la filière drone sur le territoire de Bordeaux Métropole</p>
Calendrier	<p>Signature de la lettre d'intention du projet Tind'Air en 2021 Membre du groupe de travail régional sur les drones depuis 2021 Expérimentation de la mobilité aérienne urbaine à partir de 2022 Participation et contribution aux évènements d'animation de la filière</p>

FICHE ACTION OPERATIONELLE N° 13

Promouvoir et accompagner les filières structurantes

Constats	<p>A ce jour, les filières structurantes, « locomotives » de l'économie sur le territoire de Bordeaux Métropole sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aéronautique, spatial, défense (ASD) (fiche action 12) ;• Santé (biotechnologies, dispositifs médicaux, e-santé etc.) ;• Viti-viniculture ;• Numérique et industries culturelles et créatives ICC (jeux vidéo, intelligence artificielle, e-commerce, fintech, etc.) (fiche action 22);• Agroalimentaire (fiche action 14), foodtech ;• Photonique lasers et hyperfréquences. <p>Ces filières sont organisées et animées en écosystème sur le territoire par des pôles de compétitivité (ex : Aerospace Valley ...), des « pôles de compétences » des grappes d'entreprises ou clusters (ex Frenchtech ou nautisme), des agences de développement (ADI Nouvelle-Aquitaine, Invest In Bordeaux), des technopoles (Unitec et Bordeaux Technowest) et des syndicats interprofessionnels. Certaines de ces structures sont soutenues financièrement par la Métropole. Elles agissent pour son compte auprès des entreprises des écosystèmes sur lesquelles elles interviennent.</p>
Résultats attendus	<p>Maintien et création d'emplois chez les donneurs d'ordre industriels et leurs sous-traitants dont certains très impactés par la crise sanitaire (aéronautique notamment)</p> <p>Implantation et développement de nouvelles entreprises dans les domaines d'excellence en forte croissance (numérique et ICC, santé, foodtech...)</p> <p>Mise en valeur des savoir faire d'excellence du territoire spécifiques à la métropole Bordelaise (photonique laser, jeux vidéo...)</p>

Plan d'actions

Axe 1 : Encourager le maintien et la création d'emplois dans les secteurs industriels stratégiques

Objectifs	Accompagner les grands donneurs d'ordre industriels et leurs sous-traitants dans leur développement sur le territoire (ex : Dassault, Ariane Group, Saft, CNB, Unikalo, ...)
Modalités	Lien vers la fiche OIM Aeroparc et la fiche action n° 12 ASD Rendez-vous semestriels avec les grands comptes pour être leur point d'entrée unique aux compétences métropolitaines (mobilité, urbanisme ...) et faciliter leurs recherches de foncier Convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour faciliter l'articulation de l'accompagnement Métropole/Région
Calendrier	2022

Axe 2 : Implantation et développement de nouvelles entreprises dans les domaines d'excellence en forte croissance (ex : numérique et ICC, santé, viti-viniculture, foodtech...)

Formaliser des contrats d'objectifs et de moyens avec les principales structures locales d'animation économique

Objectifs	S'appuyer sur les structures d'animation territoriale et formaliser les attentes de la Métropole.
Modalités	Les soutiens aux structures d'animation territoriale seront progressivement intégrés dans des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels pour construire ensemble des actions collectives sur du moyen terme.
Calendrier	2022 Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens triennal et déclinaison annuelle du plan d'action annuel pour Invest In Bordeaux et Bordeaux Technowest 2023 Elargissement à Unitec, ...

Renforcer les moyens accordés aux incubateurs pour accroître le taux de survie à 5 ans des jeunes pousses.

Objectifs	Accroître le taux de survie à 5 ans des jeunes pousses.
Modalités	Expérimentation avec une des technopoles Evaluation des résultats et chiffrage des coûts Essaimage de l'action si évaluation positive
Calendrier	Expérimentation en 2023

Développer des lieux totem pour accompagner le développement et l'ancrage de la santé /la e-santé et l'alimentaire/foodtech

Objectifs	Proposer des sites totem (cf cité numérique) pour ancrer les entreprises et les startups dans des domaines à fort enjeu : la santé/esanté (site OIM BIC) et l'agroalimentaire/foodtech (site MIN) en leur proposant des locaux spécifiques et des services dédiés (animation, mutualisation d'accueil, de salles ...)
Modalités	Expérimenter la mise en place d'un site d'excellence sur la santé et la e-santé (fiche 6 OIM Bordeaux Innocampus) Travail en lien avec Unitec et le CHU Développer un projet de pôle d'excellence alimentaire cf fiche action MIN
Calendrier	2022 : validation des premières études de préfiguration du site santé et benchmark à Lille (Eurasanté) Définition et spatialisation du projet santé Idem MIN

Faire de Bordeaux Métropole un lieu d'ambition internationale pour une filière viticole écologique, responsable et engagée

Objectifs	Soutenir l'organisation d'un évènement de niveau international (pour remplacer Vinexpo) autour de la promotion de la filière vitivinicole bio et responsable, y compris au travers de conférences dédiées aux enjeux de ce secteurs
Modalités	Soutien à l'organisation de ces évènements, mobilisation des acteurs économiques de l'écosystème, des partenaires et des entreprises
Calendrier	2022 en lien avec l'organisation d'évènements structurants grand public

Axe 3 : Promouvoir les atouts des entreprises métropolitaines à l'international

Donner accès à des informations économiques pertinentes pour aider les dirigeants dans leurs recherches foncières ou immobilières et les filières et capter des implantations sur le territoire

Objectifs	Eclairer les investisseurs, dirigeants dans leurs recherches foncières ou immobilières. Aider les filières et leurs acteurs à promouvoir notre territoire.
Modalités	Fiche action 21 - Intelligence économique. En coordination avec Invest in Bordeaux et le datahub métropolitain, la Métropole mettra à disposition des entreprises et des filières, sur son Portail numérique, l'ensemble des informations utiles à une prise de décision éclairée (bassin de population, bassin d'emplois, transport en communs, accessibilité, commerce, cultures, scolarité, coût de l'immobilier...). Pour les projets d'implantation ou de croissance de grande envergure (>100 salariés), la Métropole pourra réaliser des études sur mesure.
Calendrier	2022 : Création du datahub métropolitain. 2022 : Mise en ligne du Portail des entreprises. 2022 : Convention avec Invest in Bordeaux.

Accompagner les start-up vers les marchés internationaux avec l'appui de la mission régionale SIRENA et l'appui de la Team France Export (Région Nouvelle-Aquitaine et BPI)

Objectifs	Poursuivre l'ouverture de marchés étrangers à des start up du territoire actives dans les secteurs en transition ayant un impact environnemental et social positif
Modalités	S'appuyer sur l'ingénierie régionale (Tam France Export, Mission Sirena déléguée à Bordeaux Technowest) et le réseau des villes jumelles de la ville de Bordeaux pour donner accès aux start-up du territoire à des pays à fort potentiel de développement (Etats Unis /Los Angeles, Japon/Fukuoka, Canada/Montreal...)
Calendrier	Mise en place d'un calendrier commun avec la direction des relations internationales et la mission Séréna (Bordeaux Technowest) pour début 2022

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°14

Soutenir l'économie de la transition

Constats	<p>Les filières dédiées aux transitions représentent de nouvelles opportunités de création de valeur. La Métropole, au titre de ses ambitions en matière de transition écologique et sociale, souhaite investir le domaine, mettre à disposition ses connexions, ses réseaux, son patrimoine, ses fonciers, pour œuvrer au développement rapide et pérenne de ces filières, faciliter leur pérennisation et soutenir l'émergence de nouveaux acteurs.</p> <p>La métropole investira les nouveaux modèles économiques émergent en faveur du développement durable des territoires. Quatre économies, permettant aux entreprises françaises de s'inscrire dans la transition écologique et pouvant répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux du monde de demain seront prises en considération :</p> <p>L'économie sociale et solidaire « ESS » : cette économie fait l'objet d'une feuille de route dédiée.</p> <p>L'économie circulaire : « produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources ».</p> <p>L'économie collaborative : repose sur le partage ou l'échange de biens, de services, de temps ou de connaissances, avec ou sans échanges monétaires.</p> <p>L'économie de la fonctionnalité et de l'usage : l'économie de la fonctionnalité peut se définir comme un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services, dans une perspective de développement durable. »</p> <p>L'intervention de la métropole dans le domaine de l'ESS s'appuie déjà sur quelques années d'expérience et des résultats concrets. La feuille de route spécifique, livré début 2022, lui donnera une nouvelle phase d'accélération et de concrétisation.</p> <p>Pour les 3 autres nouvelles économies, les approches seront progressives, et s'appuieront sur les multiplications d'innovations et d'expérimentations.</p> <p>La Métropole ciblera également une approche concrète sur 4 secteurs économiques où les cibles opérationnelles sont déjà connues et les premiers travaux déjà lancés.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Croissance des filières- Création de nouvelles chaînes de valeurs

Plan d'actions

Axe 1 : Développer 4 secteurs de la transition : cyclologique, hydrogène, agroalimentaire local, construction bois

Aider à structurer la filière logistique de l'aire urbaine avec le déploiement d'une économie de la logistique du dernier km

Objectifs	Rendre lisible la logistique sur le territoire et l'aider à se structurer par la logistique du dernier km, en cohérence avec les futurs objectifs de la ZFE
Modalités	Action articulée avec le schéma des mobilités, le futur plan vélo, la future ZFE (zone à faible émission) Etudes sur le positionnement des activités logistiques sur l'aire urbaine, sur l'arrivée/destination des flux de marchandises Maillage territorial cible pour la logistique du dernier km Accompagnement dans la structuration des acteurs de la filière cyclologique, en favorisant les solutions qui éviteront les travailleurs précaires Trouver les synergies entre acteurs de la filière et propriétaires ou opérateurs immobiliers, notamment dans les opérations d'aménagements
Calendrier	Etude fin 2022 Actions au fil des opérations immobilières

Accompagner la structuration de la filière hydrogène

Objectifs	Permettre à la technologie hydrogène vert de trouver sa place comme nouveau vecteur énergétique sur le territoire métropolitain
Modalités	Engagement auprès du Grand Port Maritime de Bordeaux sur ses projets hydrogène. Accompagnement d'HDF dans la construction de son usine Pilotage d'un recensement des potentiels de conversion hydrogène sur la métropole avec l'appui de l'Agence de développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine, de Bordeaux Métropole Energie et d'industriels de la filière énergie. Amorçage de la filière par des démonstrateurs sur le territoire métropolitain (ex : bus).
Calendrier	Signature d'un partenariat industriel pour la structuration de la filière mi 2022. Livraison recensement précis des usages de l'hydrogène fin 2022. La stratégie hydrogène de la Métropole courant 2023. Essai premier bus hydrogène : 2024

Aider à développer l'économie agroalimentaire locale

La filière de l'agriculture locale pèse peu en nombre d'emplois (0,15% des emplois de la métropole) sur le territoire. Sa production est très faible (la métropole consomme en 7 jours l'ensemble de la production locale d'une année). Le nombre d'exploitants est de 195 (source diagnostic direction de la nature juillet 2018) contre 672 en 1988. La superficie utilisée à ce jour pour l'agriculture est de 6585 ha.

Le développement économique est rendu possible par l'approche volontariste des communes, la possibilité de réutilisation des toitures et les nouvelles solutions de ferme verticale. La production locale renforcerait l'autonomie alimentaire, augmenterait la qualité des produits et diminuerait les trajets de livraison.

Objectifs	Augmenter de 20% minimum le nombre d'exploitations (sur la base d'un recensement actualisé des exploitants) Autoriser la première construction d'une ferme verticale sur le territoire Déployer 3 expérimentations d'exploitations rentables sur les toits de bâtiments
Modalités	Prise de connaissance du secteur sur le territoire et recensement des projets avec la direction de la nature Lancement d'AMI sur des sites repérés Intégration de la ferme verticale dans le projet du MIN
Calendrier	Lancement d'expérimentation en 2022, puis 2023 et 2024

Structurer l'écosystème de la construction bois

La construction bois de moyenne et grande hauteur est particulièrement vertueuse en matière de transition écologique. Sa chaîne de valeur s'appuie sur un premier barycentre en région dans les territoires sylvicoles, et sur un second barycentre dans les grands centres urbains où se construisent les immeubles en bois.

Elle sert de façon équilibrée la ville et ses territoires voisins forestiers.

Objectifs	Pérenniser la décarbonation de l'industrie de la construction en mobilisant les acteurs de la filière bois.
Modalités	Poursuivre l'animation de la dynamique « WoodRise » qui fédère sylviculteurs, entrepreneurs, architectes, constructeurs, promoteurs, collectivités. - appui à l'organisation du prochain Congrès mondial professionnel biennal WoodRise à Bordeaux en 2023 ; - appui à l'organisation des « Rencontres WoodRise » dédiées au grand public et aux professionnels locaux, à Bordeaux chaque année en octobre ; - appui au projet de « Cité de la construction durable » qui a pour but de structurer la filière bois-construction, des industriels aux centres de formation, en passant par les associations d'artisans, les laboratoires de R&D et les acteurs du réemploi de matériaux de construction. - attirer sur le territoire un industriel de la préfabrication d'éléments de construction bois.
Calendrier	Dès 2022

Axe 2 : Aider à développer l'économie circulaire sur le territoire

L'économie circulaire répond à 5 enjeux du développement sur le territoire :

- Améliorer la résilience : en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants.
- Renforcer l'attractivité du territoire : génératrice d'innovation territoriale, tant par le remodelage de l'organisation et de la gouvernance locale, que par la promotion de nouvelles filières et d'activités non délocalisables.
- Créer des emplois locaux : La mutation des secteurs économiques traditionnels vers l'économie de fonctionnalité, la création de plateformes d'écologie industrielle et l'arrivée de nouveaux acteurs économiques pérennes sont vecteurs d'emplois locaux non-délocalisables. L'imbrication entre les secteurs du réemploi et de l'économie sociale et solidaire permet en outre de favoriser la réinsertion des personnes en situation d'exclusion.
- Créer du lien social : Les nouvelles pratiques sociales d'entraide et de co-construction mises à l'honneur dans cette plate-forme (crowdfunding, fab-labs, plateformes de dons, etc.) constituent autant d'opportunités qui doivent être saisies par les élus pour fédérer les citoyens autour des problématiques socio-environnementales du territoire.
- Concrétiser le développement durable : La mise en place de circuits courts et la promotion des filières locales engendrent des bénéfices environnementaux importants (réduction des quantités de déchets dangereux et non-dangereux, baisse des émissions de gaz à effets de serre, etc.).

Déployer une feuille de route dédiée à l'économie circulaire

Objectifs	Livrer une feuille de route économie circulaire
Modalités	<p>Analyse du territoire, de ses forces, faiblesses, opportunités, menaces au regard des enjeux de l'économie circulaire</p> <p>Rédaction de la feuille de route de manière partenariale et concertée, intégrant</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>L'approvisionnement durable</u> : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et à leur exploitation.• <u>L'écoconception</u> : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.• <u>L'écologie industrielle et territoriale</u> : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.• <u>L'économie de la fonctionnalité</u> : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.• <u>La consommation responsable</u> : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.• <u>L'allongement de la durée d'usage</u> des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.• <u>L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets</u>, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.
Calendrier	Livraison fin 2022

Axe 3 : Participer au déploiement de l'économie de la fonctionnalité et de l'usage et de l'économie collaborative par l'innovation et l'expérimentation

Objectifs	Déployer une première prise de contact avec ces nouvelles économies par l'expérimentation et l'innovation
Modalités	Recherche d'opportunités Lancement d'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Bordeaux Métropole City Lab Accompagnement d'expérimentations à la demande Déploiement, évaluation, essaimage
Calendrier	Appel à manifestation d'intérêt en 2023

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°15

DEVELOPPER L'ECONOMIE DU FLEUVE

Constats	<p>Longtemps valorisé par sa dimension patrimoniale et culturelle, le fleuve Garonne est aujourd'hui au centre de nombreux enjeux, urbains, économiques, naturels et paysagers et de création de nouvelles valeurs, économiques, sociales environnementales.</p> <p>Bordeaux Métropole a fait du territoire fluvial un enjeu de la nouvelle mandature, L'ambition est de réussir à articuler sur un même espace les projets qui participeront au rééquilibrage entre les deux rives, aux solutions de demain en matière de mobilité, de transport de marchandises et au développement des filières économiques fluvio-maritimes tout en prenant en compte la nécessité de prévenir les risques d'inondation et de préserver et valoriser les espaces naturels les plus précieux.</p> <p>Le fleuve peut redevenir un outil fort au service du développement économique du territoire. Plusieurs enjeux économiques s'offrent à nous :</p> <ol style="list-style-type: none">1 Redévelopper le transport des marchandises2 Accroître le tourisme lié au fleuve3 redévelopper toutes les activités annexes au fleuve comme le nautisme, le refit ou l'industrie <p>Le succès ne s'obtiendra pas sans un partenariat fort avec le partenaire économique majeur qu'est le Grand Port Maritime de Bordeaux.</p> <p>Le complexe portuaire du Port de Bordeaux est composé de 274 entreprises qui génèrent 8000 emplois soit 1,2% de l'emploi salariés de Gironde. (609 M€ de chiffres d'affaires).</p> <p>Conscient d'une nécessaire mutation, le GPMB a fait évoluer son positionnement stratégique en s'appuyant sur quatre lignes directrices :</p> <ul style="list-style-type: none">• Etre un port agile pour saisir de nouveaux marchés plus innovants et générateurs de nouvelles ressources : hydrogène, fret fluvial, conteneurs, logistique maritime et fluviale, logistique urbaine),• Un port sobre (sur l'énergie, les autres ressources, et l'artificialisation des sols) et respectueux de l'environnement,• Un port performant et plus intégré dans l'économie locale (gestion des risques, économie circulaire, innovation, digitalisation, ...),• Un port plus intégré dans son territoire, ouvert à la cité, à ses habitants et à ses partenaires, comme les collectivités locales. <p>Bordeaux Métropole partage globalement ces enjeux du développement qui nécessitent pour autant une articulation particulière avec tous les projets portés par la Métropole sur des secteurs de projets jouxtant ou impactant les fonciers portuaires.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Définition d'une stratégie métropolitaine à l'égard du fleuve- Soutien à la filière nautisme, aux activités portuaires et fluvio-maritimes- Articulation du Projet stratégique du Port de Bordeaux aux stratégies de la Métropole- Déployer le schéma directeur des équipements fluviaux

Plan d'actions

Axe 1 : renforcer la vocation économique du fleuve

Le fleuve est marqué par un tissu économique fort et varié, de l'économie de proximité (commerces, artisanat, petites activités productives ou de services) à des acteurs industriels de première importance, en matière de construction naval (CNB) ou d'industrie lourde (Michelin...), qu'il est aujourd'hui relativement difficile d'évaluer globalement en termes d'impact économique et d'activités. Pour rappel, le Port de Bordeaux a évalué que le complexe portuaire était composé de 274 entreprises qui génèrent 8000 emplois soit 1,2% de l'emploi salariés de Gironde. (609 M€ de chiffres d'affaires).

Par ailleurs, la Garonne et la Dordogne occupent une place à part dans la dynamique touristique de la Métropole, à travers notamment les activités fluvio-maritimes qui se sont tissées ces dernières années en lien notamment avec les territoires voisins (Libournais, Estuaire, Cadillacais). Avant la crise sanitaire, les croisières maritimes et fluviales et le tourisme fluvial, pesaient pour plus de 20 millions de retombées économiques et 200 000 passagers par an.

Ce secteur a été très fortement marqué depuis deux ans, la métropole l'a accompagné en baissant les redevances d'occupation des pontons et en s'engageant dans une politique de tourisme durable vis-à-vis de ces filières (électrification, assainissement, charte croisières, éco certification, mesure des pollutions...).

L'activité touristique bénéficie également de la présence des navettes Bat3 qui, au-delà de l'offre de mobilité quotidienne pour les bordelais, sont un véritable outil de découverte et de promotion du territoire pour les visiteurs ponctuels. En 2019, plus de 420 000 passagers ont été transportés par l'exploitant générant 16,5 ETP dans les métiers de la navigation. Avec l'achat en cours de 2 bat3, le service sera renforcé dans les années à venir. Si le fleuve est au cœur des questions de mobilité et de report modal, de développement économique et du lien physique qui unit les habitants et les collectivités, c'est aussi un lieu de mémoire, d'histoire et d'identité de la Métropole qui portent en lui des espaces sauvages, naturels, réserves de biotopes qui participent de la qualité de vie de ces territoires. C'est enfin un lieu de concentration de risques pour la population et les activités (inondation, industrielles).

Filière naval-nautisme

Objectifs	Soutien à la filière naval-nautisme
Modalités	Accompagner CNB dans son projet d'expansion sur Lissandre. Apporter un soutien financier et institutionnel au Cluster SuperYacht Refit. Promouvoir le pôle naval pour l'implantation de nouvelles activités, en bonne intelligence avec le projet d'aménagement des Bassins à flot.
Calendrier	Tout au long du mandat

Innovation

Objectifs	Soutien à l'innovation autour des métiers liés au fleuve
Modalités	Accompagner le projet du Port de créer un incubateur/accélérateur de startups porteuses d'innovations dans différents domaines utiles au développement de ses activités et plus largement des activités liées au fleuve : nouveaux matériaux (sortie du plastique, recyclage des fibres composites), énergies renouvelables (hydro-électricité, H2, SmartGrid, valorisation des bois flottés,...), modélisation numérique (impact environnemental), jumeau numérique (pour faciliter la gestion du Port et la formation), motorisations, propulsion, drones...
Calendrier	Sous 24 mois

Economie présentielle

Objectifs	Soutien à l'économie présentielle de bord de Garonne de continuer à se développer
Modalités	Soutenir les usages de navigation et de vocation événementielle, touristique ou de loisirs de proximité. Rechercher la qualité dans les aménagements le long des rives et notamment pour les bâtiments à usages économiques adressés en façade du fleuve Savoir préserver et mettre en valeur les vues, les fenêtres vertes sur le fleuve en peigne depuis la plaine et les perspectives depuis les coteaux et prendre en compte le caractère inondable des lieux Faciliter l'adaptation des activités économiques pour améliorer leur résilience au risque inondation
Calendrier	Tout au long du mandat

Accompagner l'émergence de nouvelles activités économiques autour du fleuve

Objectifs	Vecteur de nouvelles activités, le fleuve pourrait constituer un gisement de services aux habitants et aux entreprises de la Métropole : fret fluvial, logistique du dernier km...
Modalités	En lien avec sa mission fleuve, Bordeaux Métropole souhaite engager des réflexions sur le développement de ces nouveaux usages permettant de définir leur faisabilité socio-économique et de mesurer l'impact de ces services sur la qualité de vie des habitants, salariés et entreprises en bord de fleuve Coordination des politiques de valorisation des différents types de fret par les grands acteurs du développement du territoire (Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, GPMB, VNF...) Etudes et expérimentations concernant les filières de fret peu exploitées (agro-alimentaire frais, logistique urbaine etc.) Accompagnement des politiques de décarbonation du GPMB Promotion de la recherche et développement sur des solutions techniques innovantes valorisées par l'espace fluvial (hydro-électricité, drones etc.)
Calendrier	Tout au long du mandat

Axe 2 : Poursuivre et renforcer le partenariat avec le Port de Bordeaux

Renforcer le partenariat avec le port de Bordeaux

Objectifs	Renforcer son partenariat avec le Port de Bordeaux autour de quelques projets fédérateurs en lien avec la stratégie fleuve, l'OIM Arc Rive Droite nouvellement créée et les enjeux de la stratégie économique (emploi pour tous, transition de l'économie) et intégrant le projet stratégique du Port qui sera voté définitivement fin 2021.
Modalités	Nouvelle convention entre le Port, l'Etat et les collectivités locales notamment Bordeaux Métropole, autour de ces projets fédérateurs. Elles permettront à chacun de fixer le cap de leurs stratégies réciproques. D'autre part, des partenariats dédiés sur des sujets spécifiquement métropolitains, à titre d'illustration : <ul style="list-style-type: none">- Convention sur les fonciers portuaires portant des interactions fortes avec les projets métropolitains économiques ou non,- Convention tripartite, entre l'Université de Bordeaux, le Grand Port Maritime et Bordeaux Métropole dédiée à l'innovation (living lab), la recherche (passerelles entre laboratoires et besoin d'innovation du GPMB), formation (stages, recrutements d'étudiants...).
Calendrier	Signature de ces nouveaux partenariats dès 2022 (convention cadre entre le Port, l'Etat et les collectivités locales), puis tout au long du mandat

Axe 3 : déployer le schéma directeur des équipements fluviaux métropolitains

A la suite de la présentation de la stratégie fleuve en Bureau métropolitain de mai 2021, de l'adoption du schéma des mobilités et des contrats de CODEV V en conseil de métropole de septembre 2021, la Métropole prévoit de nouvelles actions.

Adopter et déployer le schéma directeur des équipements fluviaux métropolitains

Objectifs	Poursuivre l'équipement du fleuve en pontons et aménagement divers dans une logique de développement durable servant le tourisme fluvial, les croisières, la plaisance, le transport des biens et des personnes
Modalités	Adopter et mettre en œuvre le schéma directeur des équipements fluviaux métropolitains
Calendrier	<p>Adoption du schéma courant 2022, lancement de nouvelles études, finalisation des programmes de travaux en cours sur 2022 et 2023.</p> <p>Dès 2022, lancement de premières actions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Etudes diverses de création de nouveaux pontons : études techniques sur plusieurs sites (Lormont Lissandre, Bouliac, Bassens, Bordeaux, Floirac, Parempuyre, Saint Louis de Montferland, Saint Vincent de Paul, Villenave d'Ornon).• Création du ponton Belvédère (travaux) : construction d'un ponton mixte rive droite à Bordeaux pour les besoins des pompiers (SDIS) et des paquebots fluviaux pour mieux exploiter les destinations de l'amont de la Garonne. Un poste d'amarrage est également prévu pour les Bat³, pour permettre de développer l'offre en amont au pont de Pierre.• Electrification des 2 derniers embarcadères à paquebots fluviaux (travaux) : Ce projet global a une forte ambition environnementale : faire couper les générateurs diesel des paquebots fluviaux lors de leurs escales dans le port de la lune . Un premier poste a été équipé début 2020 et un deuxième est en cours, il s'agit du ponton Ariane, mixte, qui sera livré en avril 2022. L'électrification des 2 derniers embarcadères est proposée dans la foulée.• Poursuite de la rénovation de port Garonne à Bègles (travaux) en recherchant la labellisation Port Propre et Pavillon Bleu d'Europe avec notamment un réseau d'assainissement mis en conformité pour les bateaux logements et d'ores et déjà est processus strict de tri des déchets.• Extension de Port Bastide pour permettre l'escale des Bat3 et accroître l'offre de mobilité

FICHE ACTION OPERATIONELLE N°16

ENCOURAGER L'EMPLOI POUR TOUS

Constat	<p>Un des enjeux majeurs du territoire est de maintenir une adéquation entre croissance démographique (+1,55 % de population active par an) et développement de l'emploi afin d'éviter une augmentation mécanique du nombre de chômeurs. Toutes les actions économiques métropolitaines vont concourir à cet objectif de développement économique et de création d'emplois.</p> <p>L'emploi est également intimement lié aux ressources humaines, à ces hommes et ces femmes susceptibles par leurs compétences, leurs expériences et leurs motivations d'occuper ces emplois.</p> <p>De nombreuses actions sont à mener dans ce domaine pour trouver les postulants mais également améliorer l'employabilité de ces ressources indispensables. De nombreux acteurs s'y emploient, avec Pôle Emploi en chef de file, les acteurs locaux intervenant à destination de publics spécifiques (les missions locales pour les jeunes, Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap, les Plans locaux d'insertion à l'emploi (PLIE) pour les personnes éloignées de l'emploi ...), mais également les acteurs privés. La formation professionnelle y joue également un rôle essentiel.</p> <p>Dans ce domaine où la métropole ne dispose pas de compétence, son rayon d'action est très étroit. La métropole intervient via des aides à la maison de l'emploi et aux PLIE. Elle peut intervenir ponctuellement au travers de ses propres besoins en ressources humaines ou indirectement via son action foncière pour aider le déploiement d'immobilier dédié à ces actions.</p> <p>La mise en cohérence de l'action de Bordeaux Métropole au profit de l'emploi s'avère nécessaire. L'approche métropolitaine devra passer par une analyse complète de l'environnement avant de proposer le déploiement d'une politique plus ambitieuse. Il s'accompagnera d'actes concrets ponctuels et pragmatiques.</p>
Résultats attendus	Connaissance de l'environnement et définition d'un positionnement clair de la métropole au profit de tous les acteurs économiques dédiés à l'emploi.

PLAN D' ACTIONS

Axe 1 – Analyser l'environnement, ses acteurs, le positionnement actuel de la métropole, mettre en cohérence la politique métropolitaine en faveur de l'emploi

Organisation d'un programme de rencontre des communes et des acteurs de l'emploi métropolitain

Objectifs	Echanger avec les différents acteurs en faveur de l'emploi
Modalités	Piloté par les services du développement économique : création d'un planning d'échanges au niveau de l'aire urbaine métropolitaine avec les communes et leurs outils emploi.
Calendrier	Déploiement à partir du premier semestre 2022

Analyser le positionnement actuel métropolitain et le processus de fonctionnement territorial actuel

Objectifs	Diagnostic du processus territorial
Modalités	<ul style="list-style-type: none">• Etude processus actuel, les acteurs, et les difficultés soulevées• Etude des aides versées par la métropole• Propositions de positionnement
Calendrier	2semestre 2022

Axe 2 – Bâtir des premiers outils pour mieux anticiper les besoins des entreprises en matière d'emploi et de formation

Bâtir un outil de veille des entreprises en difficultés afin d'anticiper et intervenir en amont des procédures judiciaires.

Objectifs	Anticiper sur les risques de cessation d'activité de grandes entreprises pour contribuer à la sauvegarde de l'emploi, investiguer les opportunités de reclassement dans les secteurs tendus.
Modalités	En coordination avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat constitution d'un tableau de suivi territorial, et diffusion mensuelle aux élus du territoire des plans de sauvegarde pour l'emploi.
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022

Anticiper les emplois de demain en lien avec la transition écologique du tissu économique.

Objectifs	Connaître le niveau de compétence acquis en matière de transition écologique dans des entreprises locales, en tirer des orientations en matière de formation initiale et continue.
Modalités	Lancer une étude « Etat des lieux et perspectives de développement des emplois verts » dans le cadre de la convention entre Bordeaux Métropole et l'A'urba Organiser un benchmark sur les actions des autres métropoles Se rapprocher de la région, compétente en matière de formation continue et professionnelle
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022

Suivre plus spécifiquement les secteurs et les formations en tension sur le territoire

Objectifs	Disposer d'une information simple et consolidée des métiers comme les formations en tension sur le territoire pour mieux cibler nos actions sur ces secteurs
Modalités	copiloté par les services du développement économique et la mission intelligence économique : constitution d'une cartographie territoriale des métiers et des formations en tension avec l'apparition des besoins d'emplois. Mise à jour et diffusion tous les trimestres aux acteurs du territoire.
Calendrier	1er semestre 2022 1 ^{ère} cartographie des métiers/secteurs en tension Et proposition de plan d'actions concertés sur 1 à 2 secteurs stratégiques (restauration, numérique) en lien avec la région et la Maison de l'emploi de Bordeaux

v

Axe 3 – Agir spécifiquement pour l'emploi des jeunes

Renforcer l'accueil de jeunes apprentis ou stagiaires dans les services de la métropole

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'emploi local et l'emploi des jeunes dans les services métropolitains (exemplarité)• Travailler avec la Région Nouvelle-Aquitaine, pour renforcer le nombre d'apprentis accueillis, essayer d'embarquer les autres collectivités dans un objectif consolidé• Permettre au plus grand nombre de jeunes de 3ème de réaliser un stage de découverte du monde professionnel, y compris ceux qui n'ont pas de contact direct avec des entreprises (réseaux)
Modalités	<ul style="list-style-type: none">• Clauses d'insertion : action pilotée par les services du développement économique, en partenariat avec les services des marchés Détermination de clauses générales favorables à l'emploi des jeunes et l'emploi local Diffusion des clauses auprès commanditaires de marchés publics et autres contrats Diffusion des clauses à nos autres partenaires Suivi des effets des clauses sur l'emploi local et l'emploi des jeunes <ul style="list-style-type: none">• Apprentissage : Action pilotée par les services du développement économique qui prendront l'initiative de proposer à la Région un accord global d'augmentation ambitieuse du nombre d'accueil d'apprentis dans les collectivités présentes sur la métropole

	<ul style="list-style-type: none"> Elèves de 3^{ème} : propositions destinées à faciliter l'accueil des jeunes de 3^{ème} dans le cadre des stages de découverte du monde professionnel au sein des collectivités
Calendrier	1 - Présentation des clauses 6 mois après l'arrivée du chargé de mission emplois 2 – Apprentissage : Faisabilité second semestre 2022 3 - Note de proposition au 1 ^{er} trimestre 2024

Soutien à des manifestations de mise en relation employeurs/jeunes

Objectifs	Donner un coup de pouce à des actions de mise en relation employeurs/employés
Modalités	Déployer une aide financière ou aider à la mise en visibilité pour accroître ce genre d'initiative au sein de la métropole. Animer une organisation calendaire efficace et des regroupements partenariaux. Piloté par le centre emplois au sein du développement économique
Calendrier	Premières actions en 2023

3.4 - Augmenter les clauses d'insertion dans notre commande publique

Objectifs	Agir pragmatiquement sur l'emploi par une décision politique d'accroissement des heures d'insertion sociale dans nos marchés publics
Modalités	Décider politiquement d'augmenter à nouveau de 25% nos heures d'insertion sociale dans nos commandes publiques
Calendrier	Annonce 1 ^{er} trimestre 2022

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°17

BORDEAUX METROPOLE ACTEUR ECONOMIQUE MAJEUR DE SON TERRITOIRE

Constats	<p>La dépense publique de la métropole est dédiée en finalité à l'aménagement de son territoire. Cette dépense génère 2 effets sur son économie. Directement, la dépense publique est captée par les entreprises qui mettent en œuvre opérationnellement les politiques publiques (transport, eau, voirie, logements...). Ces sommes captées génèrent de la valeur ajoutée au sein des entreprises et de la création d'emplois. Indirectement, la dépense publique œuvre à l'attractivité du territoire et donc au développement économique.</p> <p>Plus la métropole investit sur son territoire, plus elle agira en faveur du développement économique. Pour cela, elle aura 2 leviers. Le premier en agissant sur sa dépense directe, en maintenant l'effort de dépense ou en l'augmentant. Le second en intervenant auprès de ses outils opérationnels aptes à investir en propre sur le territoire.</p> <p>La métropole disposera d'un troisième levier en renforçant la captation locale de ses investissements.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Progression de la part des travaux et prestations réalisés par des PME/TPE- Progression des investissements des satellites de la métropole au profit du territoire

Plan d'actions

Axe 1 : Accroître l'investissement sur le territoire via la commande publique

Accroître l'investissement direct métropolitain

Objectifs	Planifier un investissement à hauteur de 4M€ environ sur le mandat
Modalités	Vote du budget Budget principal tout confondu : cible 4Milliards d'euros sur le mandat 2021/2026 Dont Budget transport : cible + 200M€ sur le mandat 2021/2026
Calendrier	Début 2022

Accroître l'investissement métropolitain sur les budgets annexes

Objectifs	Augmenter la planification financière des budgets annexes
Modalités	Budget annexe transport : cible +190M€ sur le mandat 2021/2026 Budgets annexes assainissement/eau potable/déchets/cimetières : cible globale +100 M€ sur le mandat 2021/2026
Calendrier	Début 2022

Axe 2 : Booster l'investissement sur le territoire grâce à l'effet levier de participations métropolitaines à des outils d'investissements sur le territoire

Il s'agit ici de faire jouer l'effet multiplicateur de prises participation financière dans des partenaires investisseurs sur le territoire (Sociétés d'économie mixte SEM et Sociétés publiques locales SPL...).

Par cette action, ces outils financiers d'investissement pourront conforter leur engagement concret en faveur de projets de création de valeur : création de nouveaux parcs d'activités, programmes immobiliers intégrant un volet industriel/artisanal/commercial, « opérations d'urbanisme temporaire » permettant d'accueillir des activités économiques dans l'attente du montage final d'opérations complexes...

La mobilisation d'acteurs privés sera également recherchée.

Un pilotage et suivi global sera réalisé à l'échelle de l'ensemble des entités partenaires de la Métropole et des premières actions concrètes et pragmatiques seront initiées.

Accroître les participations de la Métropole dans les outils d'investissement pour lever autour de 150M€ de projet sur le mandat

Objectifs	Accroître l'investissement sur la métropole en aidant les outils d'investissement de la métropole à réaliser de nouveaux projets
Modalités	Confirmer des prises de participation en cours : SEML Route des Lasers, 2M€ de participation, 2M€ pour la Région Nouvelle-Aquitaine, pour lever 100M€ de projet Planifier les prochains projets : Développer des hôtels d'entreprises, accroître la maîtrise de locaux commerciaux de proximité, création Sem foncière solidaire, réflexion outil foncier interterritoires...
Calendrier	Dès 2022

Déployer un suivi des investissements lancés par les outils d'investissements du territoire, à la suite d'une participation métropolitaine qui aura généré un effet levier

Objectifs	Disposer d'un suivi global et montrer la puissance de l'effet levier métropolitain
Modalités	Définition des outils d'investissements qui seront suivis (La Fab, BMA, SemRdl, Incite...) Evaluation annuelle des apports de la Métropole et des investissements réalisés par ces derniers, évaluation des ratios d'effet leviers
Calendrier	Suivi à partir de mi 2022

Mobiliser Bordeaux Métropole aux côtés d'autres métropoles, des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine en faveur du financement des entreprises innovantes

Objectifs	Permettre aux entreprises à fort potentiel d'innovation, en particulier dans les domaines de la transition écologique et énergétique, mais aussi dans les domaines de la santé, de l'industrie et du numérique et des filières à fort potentiel, de plus facilement lever les fonds nécessaires à l'accélération de leur développement. Afficher par ce moyen la volonté de Bordeaux Métropole de pleinement jouer son rôle de facilitateur de l'innovation au service de l'emploi.
Modalités	Contribution à un nouveau fonds de capital-investissement que le groupe IRDI (gestionnaire de fonds à capitaux publics et privé, qui n'opère que sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) va ouvrir en 2022. Cette contribution pourrait être de 3 millions d'euros pour Bordeaux Métropole, étalés sur 10 ans dont au maximum 20% par an sur chacune des 4 premières années (soit 600 K€/an).
Calendrier	A partir de l'ouverture de ce fonds en 2022

Déployer de nouveaux appels à projet avec des partenaires privés

Objectifs	Lancer de nouveaux appels à projet sur des terrains privés
Modalités	Sélection de nouveaux projets Définition du process avec les propriétaires Accompagnement dans les appels à projet
Calendrier	Sélection 2022 Nouvel appel à projet 2023

Axe 3 : Renforcer l'investissement local

Déploiement de l'outil SPASER (Schéma de promotion de l'achat public socialement et écologiquement responsable)

Objectifs	Déploiement de l'outil SPASER
Modalités	<p>La mise en œuvre du nouveau SPASER métropolitain permet de mettre en œuvre une nouvelle dimension plus qualitative de la commande publique, en relation avec une volonté renforcée de contribution au développement des éco-systèmes locaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Facilitation de l'accès des TPE/PME, artisans et startups locaux à la commande publique : 5 actions et plusieurs indicateurs dédiés pour mesurer l'efficacité de nos actions :<ul style="list-style-type: none">o promotion d'une stratégie d'allotissement des consultations (6 indicateurs), la facilitation de la constitution de groupements d'entreprises (2 indicateurs), le développement et la mise en œuvre de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clauses de révision, etc. – 3 indicateurs),o mise en œuvre d'actions de sensibilisations (2 indicateurs),o maintien et développement de partenariats avec les acteurs locaux (CCIBG, CMA, UGAP, fédérations – 2 indicateurs).- Positionnement d'une Métropole en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire (18 actions/32 indicateurs) avec un accent particulier sur l'intégration de l'empreinte carbone dans certains marchés ciblés (3 indicateurs).- montée en puissance de la « commande publique innovante » :<ul style="list-style-type: none">o lancement et la mise en œuvre de marchés d'innovations (1 indicateur),o organisation de rencontres avec les clusters locaux (1 indicateur),o mise en œuvre d'une centrale d'achat métropolitaine écologiquement et socialement responsable (1 indicateur)o organisation d'un hackathon dédié (1 indicateur). <p>Dans ce cadre, l'accès des TPE/PME à la commande publique constitue un objectif prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le plan d'achats annuel de Bordeaux Métropole est communiqué à la CCIBG et à la CMA. Une présentation de ce plan d'achats aux adhérents de ces deux organismes, avec un rappel des actions de sensibilisation engagées depuis 2017 leur est proposée. La démarche est élargie en direction des acteurs économiques fédérés par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et à INAE (à préciser D commande publique)- Un annuaire des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de notre territoire est en cours de croisement avec la nomenclature métropolitaine des achats ille (en coopération avec la travail avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire). <p>Enfin la contribution de la commande publique à l'innovation est recherchée et organisée :</p> <ul style="list-style-type: none">- première rencontre avec l'association FrenchTech tenue le 22 janvier 2021 : participation de près de 50 entreprises, engagement d'un process de mises en relation avec divers services de la Métropole pour des échanges plus « techniques »,- premier module de sensibilisation au décryptage des cahiers de charge des acheteurs publics (partenariat FrenchTech),

	<ul style="list-style-type: none"> - 15 projets portés avec plusieurs directions opérationnelles d'ores et déjà lancés dans le cadre de dispositions temporaires mises en place par le Gouvernement (dans le cadre du décret dit « de Noël ») - mise en œuvre de la convention dite « d'innovation » signée par le Président de Bordeaux Métropole avec l'UGAP (présentation de 5 entreprises locales à 200 acheteurs français.) - dispositif lancé au printemps 2020 par la Direction du développement économique avec la mise en place d'une plateforme visant à capter de l'innovation sur plusieurs projets portés par la Direction Générale Haute Qualité de Vie.
Calendrier	Démarrage début 2022

Mise en visibilité des intentions d'achat de Bordeaux Métropole et des 28 communes

Objectifs	Faciliter l'anticipation des plans de réponse aux appels d'offres par les entreprises Faire mieux connaître la contribution économique de la Métropole « donneur d'ordres »
Modalités	Publication 2 fois par an des intentions d'achat de la Métropole et des communes ayant mutualisé la commande publique Rapprochement avec les autres grands donneurs d'ordres du territoire (Département, Région, ...) et cycle de présentations publiques en direction des partenaires (organismes consulaires CCIBG et CMA, Chambre régionale de l'ESS, French Tech, etc.)
Calendrier	Poursuite des actions engagées et renforcement du programme d'information avec les partenaires à partir du 4 ^e trimestre 2021

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°18

Une économie engagée dans les transitions écologiques et sociales

Constats	<p>Les entreprises font face à ce jour à des évolutions d'environnement profondes qui les obligent à s'engager dans de profondes mutations de cap. La transition écologique, liée au réchauffement climatique et à la raréfaction inéluctable des matières premières, a commencé depuis quelques années mais les exigences s'accroissent et les changements à venir seront profonds. La transition sociale est liée également à une rupture sociétale. Les salariés sont beaucoup plus soucieux du sens de leur travail. Le développement se poursuit et il devrait connaître une phase importante de croissance. Les entreprises n'ont bien sûr pas attendu la métropole pour agir. Toutefois, sur ces thématiques, la métropole peut, sans imposer, agir en faveur de ces transitions. Elle peut faciliter, pour ceux qui en auront besoin, le passage de ces transitions. Elle peut inciter également tout en restant dans le champ de ses compétences.</p>
Résultats attendus	Participation à l'objectif commun du plan climat métropolitain de diminution de nos consommations d'énergie de -1500 GWh à échéance 2050

Plan d'actions

Axe 1 : Déployer une offre de service d'accompagnement, d'animation, de conseils en faveur des entreprises et des salariés sur les transitions

Déployer un outil de mesure de la performance RSE et le mettre gratuitement à disposition des entreprises

Objectifs	<i>Sensibiliser le territoire à l'impact environnemental et sociétal des activités économiques, montrer que des solutions existent pour améliorer sa performance.</i>
Modalités	Un outil dédié à la performance RSE des entreprises Après une première phase opérationnelle engagée depuis 2021 par la Ville de Bordeaux, la Métropole mettra à disposition des entreprises via le portail numérique un outil en ligne pour aider les entreprises du territoire à mesurer et à évaluer leur performance RSE. Au-delà d'une prise de conscience de leur impact, les entreprises disposeront de données objectives et de conseils pour suivre et améliorer leur performance et valoriser leur démarche.
Calendrier	Un outil dédié à la performance RSE des entreprises : 2022 phase de test sur Ville de Bordeaux

Accompagnement des entreprises à la Mobilité en complémentarité avec la stratégie mobilités (action 6)

Objectifs	Aider les entreprises à déployer des plans de mobilité pour optimiser les trajets de ses employés et participer à la réduction des flux sur le territoire
Modalités	<p>Action pilotée par la DG mobilités Elle intégrera</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseil en mobilité auprès des entreprises, sensibiliser et informer les salariés - mobilisation de la CCI via un partenariat pour réaliser des diagnostics de Plans de Mobilité Inter-Entreprises - valorisation des entreprises engagées dans un plan d'action ambitieux à travers la remise annuelle d'un label Plan de Mobilité - contractualisation avec les entreprises les plus engagées à travers la signature de Pactes Mobilité - création d'une plateforme numérique de dépôt des Plans de Mobilité - mise à disposition progressive d'un outil automatisé de diagnostic et conseil en mobilité individualisé - animation avec l'ADEME et la CCI du Club de la Mobilité, du réseau des référents mobilité des entreprises - accompagnement de 4 démarches de plan de mobilité-employeur prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> OIM Rive Droite (100 entreprises de plus de 50 salariés, plus de 12 000 salariés) Mériadeck (11 employeurs, 10 000 salariés) Campus (60 000 étudiants, 10 000 salariés) OIM BIC et Aéroparc (60 entreprises, 23 000 salariés)
Calendrier	Mise en œuvre à compter de 2022, et déploiement progressif

Accompagnement des entreprises à la performance énergétique (cf Plan Climat Energie Territorial, en cours de révision)

Pour atteindre une métropole à énergie positive à l'horizon 2050, il est nécessaire de baisser les consommations d'énergie du territoire de moitié, et de multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable locale. 50% des consommations d'énergie du territoire sont le fait des entreprises.

Objectifs	Réussir à atteindre une métropole à énergie positive en 2050 en faisant participer à l'effort global les entreprises du territoire
Modalités	<p>L'offre globale d'accompagnement des entreprises à la performance énergétique, comporte :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Volet consommation <ul style="list-style-type: none"> - audit énergétique du patrimoine bâti de l'entreprise avec préconisations de rénovation et programme de travaux associé, évolution des usages, proposition éventuelle d'instrumentation spécifique des bâtiments et formation des salariés. - audit énergétique du process et préconisations (si pertinence) - Mise à disposition d'une ingénierie financière pour guider l'entreprise vers la mobilisation de financements des travaux à réaliser 2. Volet production <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de l'entreprise d'une ingénierie globale de projet (technique + financière) visant à ce qu'elle se dote d'équipements de production d'énergie renouvelable <p>Par ailleurs, de façon transversale, Bordeaux Métropole se propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valoriser les entreprises engagées dans des démarches de transition énergétique et écologique, via notamment un label et des documents de communication ; - d'animer un réseau d'entreprises « ambassadrices » sur ces questions et domaines, permettant également la transmission des bonnes pratiques et leur essaimage ; - d'animer annuellement des défis et autres campagnes de sensibilisation et accompagnement aux changements de pratiques.
Calendrier	Mise en œuvre à compter de 2022, et déploiement progressif

Animer sur le territoire des rencontres dédiées à la coopération et la circularité entre entreprises (écologie industrielle)

Objectifs	Permettre aux entreprises de réduire leurs coûts par la coopération et la circularité
Modalités	Organisation d'animations, de temps de formations des entreprises, pour partage d'information, de connaissances, mises en réseau pour faciliter le déploiement de l'économie circulaire et la coopération inter-entreprises Pilotés par le chargé de mission économie circulaire
Calendrier	Organisation des premières animations 6 mois après l'arrivée du chargé de mission

Développer l'offre de ZIRI sur le territoire

Objectifs	Permettre aux entreprises de réduire leurs dépenses grâce à la mutualisation
Modalités	Déploiement de l'offre ZIRI proposée par Technowest, développant les mutualisations et partenariats entre entreprises, dans une logique de transition écologique, ayant fait d'ores et déjà ses preuves sur plusieurs territoires. Financement complémentaire piloté par les services du développement économique pour doubler l'offre.
Calendrier	Recherche des nouveaux territoires en 2022, préparations des activités, premiers lancements début 2023

Axe 2 : inciter les entreprises aux transitions par des mécanismes d'aides financières et le déploiement de critères d'écoconditionnalité

Dédier un fond d'aides aux transitions

Objectifs	Aider les entreprises à entreprendre les transitions
Modalités	Doter un fonds dédié à ces aides, sur la base du premier fond d'aide aux transitions. Lui donner une visibilité à 3 ans.
Calendrier	Poursuite de l'action en cours et confirmation de l'action en 2022

Soutenir la conception de locaux durables pour son implantation

Objectifs	Inciter financièrement les PME et entreprises de l'ESS à des conceptions de locaux durables
Modalités	Mise en place un nouveau dispositif de soutien à l'immobilier en faveur des PME et des structures de l'ESS qui s'implantent ou s'étendent sur la Métropole. L'objectif est d'appuyer les projets immobiliers de développement, de réhabilitation, d'amélioration ou de requalification portant des enjeux de transition écologique et énergétique. La responsabilité sociétale de l'entreprise sera également un critère primordial.
Calendrier	Démarrage 2023

Investir dans des fonds de soutien au développement des entreprises en transition

Objectifs	Aider les entreprises en transition à doper leur croissance par l'effet levier d'un fonds d'investissement.
Modalités	En complémentarité de la Région, la Métropole contribuera à la croissance des entreprises concevant des solutions dans le domaine des transitions écologique, énergétique et sociale via des fonds d'investissement socialement responsables. A travers ces instruments de solidarité financière, la Métropole souhaite prendre part aux phases de développement les plus critiques de ces entreprises. L'effet levier est indispensable pour leur permettre de se développer. En effet, une structure de capital-investissement adossée à la puissance publique contribue à la crédibilité des projets et accélère les tours de table. Elle permet également d'assurer leur ancrage territorial en donnant du poids aux orientations souhaitées par les actionnaires locaux.
Calendrier	Participation de la Métropole dans des fonds d'investissements socialement responsables : 2022.

Inciter aux transitions par la création des critères d'éco conditionnalité

Objectifs	Inciter les entreprises à s'engager dans les transitions via les relations contractuelles que peut avoir la métropole avec les entreprises
Modalités	Développement de critères d'éco conditionnalité lors des consultations métropolitaines
Calendrier	Dès 2022 pour les services du développement économique

Inciter aux transitions par la création des critères d'éco conditionnalité 2

Objectifs	Inciter les entreprises à s'engager dans les transitions via les relations contractuelles que peut avoir la métropole avec les entreprises ou acteurs économiques
Modalités	Intégrer des critères d'éco conditionnalité dans les contrats de Délégation de services publics, les aides financières des services économiques, les conventions d'objectif et de moyens ... Mise en œuvre progressive, par étape
Calendrier	Démarrage 2022 et déploiement en continu

Axe 3 : Accompagner et embarquer les entreprises dans le plan 1 million d'arbres

Le plan 1 million d'arbres est un ambitieux programme de plantation sur l'ensemble de la métropole. Ce plan est l'affaire de tous les acteurs du territoire. Au travers de leurs relations avec les entreprises, les services du développement économique souhaitent embarquer un maximum d'entreprises sur ce défi environnemental collectif.

Objectifs	Accroître la participation des entreprises au plan métropolitain 1 million d'arbres
Modalités	Rédaction d'un mémento sur le projet et des conditions de participation des entreprises Promotion du projet dans le cadre des rencontres périodiques avec les entreprises Accompagnement des entreprises acceptant de s'y engager jusqu'à la signature des engagements partenariaux
Calendrier	Démarrage à l'arrivée du chargé de mission dédié aux transitions

Axe 4 : Développer un plan d'actions spécifique pour 2 politiques de transition majeures : l'économie sociale et solidaire et le tourisme durable

Développer un plan d'actions spécifique pour le développement de l'économie sociale et solidaire

Objectifs	Faire voter la feuille de route 1 ^{er} trimestre 2022
Modalités	<p>Le plan d'actions 2016 – 2020 a permis de poursuivre et intensifier la structuration d'un écosystème de l'économie sociale et solidaire dynamique sur la métropole.</p> <p>L'objectif du plan d'actions 2022 – 2025 sera d'accompagner le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire à la fois pour les acteurs et pour leur prise en compte dans la politique économique de la métropole.</p> <p>La perspective d'un changement d'échelle apparaît accessible et nécessaire pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nombreuses structures métropolitaines d'utilité sociale ont réussi à consolider leur modèle économique et sont prêtes à augmenter leur activité ; • les structures de l'ESS investissent de nouveaux champs de l'activité économique et développent des produits et services à haute valeur ajoutée qui sont compétitifs ; • les structures d'accompagnement ont renforcé leur expertise et sont prêtes à accompagner davantage de projets et d'initiatives (CRESS, ATIS, France Active...); • l'économie sociale et solidaire est en phase avec les attentes sociales et écologiques des citoyens et des entreprises. Il y a une volonté d'entreprendre et de porter des projets avec des objectifs qui dépassent la rentabilité à court terme ; • Enfin, la coopération entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie dite conventionnelle apparaît de plus en plus accessible <p>Les acteurs de l'ESS sont des partenaires essentiels du projet de transition écologique, économique et social de la Métropole. Leur changement d'échelle sera un facteur de réussite et d'accélération du schéma de développement économique.</p> <p>Un plan d'actions spécifique sera ainsi élaboré.</p>
Calendrier	Vote 1 ^{er} trimestre 2022

Développer un plan d'actions spécifique pour le tourisme durable

Objectifs	Faire voter la feuille de route 1 ^{er} trimestre 2022
Modalités	<p>Démarche partenariale et concertée destinée à orienter le tourisme vers un chemin plus durable et respectueux de l'environnement autour de 6 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et accompagner un tourisme de loisirs à impact positif • Assurer une activité événementielle responsable et garantir l'héritage des rencontres professionnelles • Structurer et animer le tourisme de proximité • Valoriser la consommation responsable et locale et lutter contre le gaspillage • Faire du tourisme un moteur de l'inclusion • Porter une attention spécifique à la sécurité des publics
Calendrier	Vote de la feuille de route et d'un plan d'actions spécifique au 1 ^{er} semestre

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°19

LE MIN DE BORDEAUX BRIENNE : du marché de gros au pôle d'excellence alimentaire

Constats	<p>Depuis 1963, le Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne assure des fonctions d'approvisionnement en produits alimentaires frais et non alimentaires pour le territoire métropolitain.</p> <p>En 2010, le maintien du marché en cœur de ville a été acté. Ce dernier s'inscrit dans la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Jean Belcier de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.</p> <p>Entre des perspectives de croissance démographique du territoire importantes (+ 31% d'habitants à horizon 2030 pour BM, +16% pour la Gironde), un taux d'occupation s'élevant à près des 100% et un outil économique vieillissant, la nécessité de développer les capacités d'accueil du MIN et de le moderniser au travers de ce programme appelé « ceinture bâtie du MIN », a émergé dans le cadre des réponses à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2019.</p> <p>Aujourd'hui marché de gros, demain le MIN doit compléter cette fonction de celles d'un pôle d'excellence alimentaire.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une opération d'aménagement de locaux neufs, dont une partie sera créée à destination des activités cœur de métier du MIN.- Développement d'un programme mixte permettant de créer un écosystème autour des métiers du MIN, en veillant à sa fonction logistique en cœur de ville.- Mise en œuvre d'actions de préfiguration permettant d'engager cette modernisation au plus tôt, avec une ouverture particulière du marché aux autres fonctions du quartier.

Plan d'actions

Axe 1 : finaliser le cadrage du projet de développement du MIN

Le projet de développement du MIN est engagé depuis mars 2015 par la régie qui en assure sa gestion au travers d'un plan stratégique dédié « Brienne 2025 ». Ce dernier pose les constats et les axes de travail nécessaires au maintien de la compétitivité du MIN et à sa modernisation.

Bordeaux Métropole, en tant que propriétaire du foncier du MIN et déléguant de sa gestion, souhaite renforcer la mise en œuvre de ce projet de développement, en étroite collaboration avec la régie du MIN et l'Établissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique.

Structurer une équipe projet dédiée au sein de Bordeaux Métropole et les modalités de travail partenariales

Objectifs	Renforcer l'ingénierie de projet dédié au MIN Mettre en œuvre une action transversale et concertée
Modalités	Constitution d'une équipe dédiée au sein de la Direction générale (DG) du Développement économique de Bordeaux Métropole, mise en place d'une méthode de travail partenariale et identification des élus référents au projet par la composition d'un comité de pilotage. Mise en œuvre d'actions de concertation, en particulier avec les grossistes et les habitants du quartier.
Calendrier	3 ^{ème} trimestre 2021 et en continu tout au long du projet

Rédiger le cadre d'intervention de Bordeaux Métropole au titre de ce projet

Objectifs	Définir les chantiers et les principales actions nécessaires, identifier les responsables et contributeurs associés ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.
Modalités	Rédaction d'un cadre d'intervention, partagé avec la régie, l'EPA Bordeaux Euratlantique. Ce dernier sera ensuite proposé à la gouvernance politique du projet.
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2021

Participer à la coordination stratégique d'ensemble de Bordeaux Métropole

Objectifs	Rechercher des sources de financements nationaux et européens, participer à des démarches transverses de Bordeaux Métropole (ex. Plan d'investissement d'avenir - PIA4).
Modalités	Mise en place d'une collaboration avec la Direction des coopérations et partenariats métropolitains de BM
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2021

Axe 2 : faire du MIN un point de convergence des politiques publiques métropolitaines

Le projet de développement d'une ceinture bâtie du MIN est estimé autour de 55 000m² dont une partie sera dédiée aux activités cœur de métier du MIN. L'objectif est donc le maintien et la croissance des activités des grossistes tout en développant un écosystème de projets, et ce en lien direct avec les politiques publiques de Bordeaux Métropole.

Elaborer le programme socle de la ceinture bâtie

Objectifs	Identifier les besoins du MIN d'un point de vue immobilier et serviciel, en lien avec ses grossistes et les occupants potentiels afin que cet outil économique structurant pour le territoire, reste compétitif.
Modalités	Ateliers de travail avec la Régie et ses occupants Analyse comparative d'autres marchés à l'échelle nationale
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2021 et 1 ^{er} trimestre 2022

Définir les orientations du programme complémentaire de cette ceinture bâtie, en prenant appui sur l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) réalisé par Bordeaux Métropole

Objectifs	Etudier l'opportunité, la faisabilité et la cohérence des idées recensées dans le cadre de cet AMI, en partenariat avec les acteurs du projet.
Modalités	Ateliers de travail avec la Régie et l'EPA Bordeaux Euratlantique Cartographie et liens avec des sites et projets existants, ou en développement, sur le territoire métropolitain et au-delà.
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022 et en continu tout au long du projet

Faire du MIN un point de convergence des politiques publiques de Bordeaux Métropole en matière de résilience alimentaire, économique, mobilités, d'énergie, développement et aménagement durable

Objectifs	S'appuyer sur les fonctions du MIN comme catalyseur et lieu de mise en œuvre des politiques publiques de Bordeaux Métropole
Modalités	Intégrer le projet du MIN dans les schémas directeurs des différentes politiques et directions générales de Bordeaux Métropole, de ses partenaires institutionnels, ainsi que les communes et territoires voisins concernés en recherchant l'alignement des objectifs métropolitains (énergies, déchets, urbanisme...)
Calendrier	Jusqu'à la fin du 1 ^{er} semestre 2022 et au-delà

Axe 3 : identifier et mettre en œuvre des actions de préfiguration

La construction de la ceinture bâtie s'inscrit dans un temps long. Il est donc nécessaire dès à présent de donner à voir ce renouveau du MIN au travers d'actions dédiées, tant sur le plan immobilier qu'en matière de projets et partenariats.

Identifier des opportunités foncières et immobilières pour accroître à moyen terme les capacités d'accueil du MIN

Objectifs	Analyser les opportunités foncières et immobilières de la ZAC Saint-Jean Belcier, situées en frange de l'emprise foncière du marché. Prendre en compte les réflexions de la régie du MIN en matière de restructuration du site existant.
Modalités	Travail régulier avec la régie et l'EPA Bordeaux Euratlantique, rencontres avec les opérateurs identifiés, analyse dédiée au cas par cas.
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022

Promouvoir les actions de préfiguration

Objectifs	Faire connaître et valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du projet de développement du MIN
Modalités	Identifier collectivement les temps forts du projet, initiatives et innovations à promouvoir Coordonner les différents plans de communication Bordeaux Métropole / Régie / EPA Bordeaux Euratlantique
Calendrier	2 ^{ème} trimestre 2022 et au-delà

Axe 4 : organiser une consultation opérateur(s) et accompagner la mise en œuvre du programme immobilier retenu

Le développement du MIN est une opération d'aménagement ambitieuse. Une stratégie pour mettre en œuvre cette opération, couplée à une démarche de requalification du site existant doit être élaborée.

Définir et aider à la prise de décision d'un scénario de montage d'opération et de gestion du futur site du MIN

Objectifs	Identifier les différentes modalités permettant d'opérer la ceinture bâtie du MIN afin de choisir une procédure, son montage juridique, le bilan financier et le phasage de l'opération.
Modalités	Travail tripartite BM/Régie/EPA pour définir plusieurs scénarii et leurs conséquences en matière juridique, financière, de gouvernance, gestion etc. Présentation, échanges et arbitrages en lien avec la gouvernance politique du projet. Les choix en matière de programmation et d'aménagement du futur MIN, trouveront leur traduction dans la rédaction d'un protocole d'aménagement tripartite entre Bordeaux Métropole, la régie du MIN et l'EPA Bordeaux Euratlantique. Cette action est inscrite au contrat de co-développement 5 de BM.
Calendrier	Prise de décision au plus tard fin du 1 ^{er} semestre 2022

Lancer une consultation opérateurs, en lien avec les choix précédemment retenus

Objectifs	Identifier le ou les opérateurs qui réaliseront la ceinture bâtie
Modalités	Rédaction d'un cahier des charges Consultation pilotée dans le cadre d'un travail partenarial BM/Régie/EPA Désignation du ou des lauréats en lien avec la gouvernance du projet du MIN
Calendrier	Mi-2022 à Mi-2023

Accompagner la mise en œuvre du ou des lauréats de cette consultation

Objectifs	Réalisation de la ceinture bâtie du MIN et de son programme
Modalités	Cadrage et déroulé de l'opération d'aménagement – restant à définir. - Contractualisation entre les partenaires du projet et le ou les lauréats - Conception du projet - Levée des préalables - Phase règlementaire - Phase travaux - Livraison et commercialisation
Calendrier	A partir de mi-2023

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°20

UNE GOUVERNANCE ECONOMIQUE PARTAGEE

Constats	Entreprises aux multiples visages et enjeux, structures professionnelles privées et publiques, collectivités locales et leurs satellites... autant d'acteurs présents sur le territoire en partage de compétences, d'objectifs et de moyens. Qu'entend-on par gouvernance économique ? La nécessité d'organiser le dialogue entre tous ces acteurs, de mettre en commun des informations, de partager des stratégies et de coordonner des moyens. .
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Création des instances de gouvernance pour animer, réajuster et faire vivre la stratégie économique- Développer des coopérations ambitieuses avec les acteurs économiques

Plan d'actions

Axe 1 : Mettre en place une gouvernance économique métropolitaine

Conférence Annuelle de l'Economie Métropolitaine (CAEM)

Objectifs	Structurer une gouvernance économique au niveau territorial pour unir les acteurs et renforcer l'efficacité des décisions prises
Modalités	Constitution d'un organe de gouvernance, présidé par le Président de la Métropole. Seront invités (liste susceptible d'évoluer) les représentants de la Région, les chambres consulaires, l'Université de Bordeaux, une des collectivités voisines de la métropole, les organisations professionnelles... Elle se tiendra une fois par an, sous le pilotage de la Métropole qui assurera notamment l'animation, le point de conjoncture économique, les notes de prospective ou de remontées de la conférence technique économique métropolitaine, les propositions de mise en débat.
Calendrier	Lancement : fin 2022, puis en continu à raison d'une fois par an

Comité de suivi permanent de la stratégie économique métropolitaine

Objectifs	Structurer une gouvernance économique au niveau territorial pour unir les acteurs et renforcer l'efficacité des décisions prises, prolonger la démarche participative initiée lors de la constitution de la feuille de route
Modalités	Constitution d'un organe de soutien à la CAEM, présidé par le Vice-Président de la Métropole en charge du développement économique, intégrant a minima : <ul style="list-style-type: none">• Le Vice-Président en charge de l'ESS et de l'économie de proximité

	<ul style="list-style-type: none"> • Le Vice-Président en charge du Tourisme • Le Vice-Président en charge du Climat et des Transitions Energétiques • Un panel de 20 entreprises du territoire, changeant tous les 3 ans <p>Elle se tiendra 2 fois par an, sous le pilotage de la Métropole et en partenariat avec ses principaux partenaires économiques : Invest in Bordeaux, ADI Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Technowest, Unitec, CCI Bordeaux-Gironde, Chambre des Métiers de la Gironde, CRESS Nouvelle Aquitaine, les représentants des réseaux économiques et professionnels... (liste non exhaustive et susceptible d'évoluer)</p> <p>Bordeaux Métropole réalisera à cette occasion un point d'avancement global de la stratégie économique, les notes de prospective en résultant. Elle s'appuiera sur les remontées des clubs d'entreprises et des développeurs économiques pour enrichir les débats, produire les analyses et constituer des propositions d'ajustement qui seront soumis et débattues en CAEM.</p>
Calendrier	Lancement : mi 2022, puis en continu à raison de 2 réunions par an

Axe 2 : Animer au niveau du territoire le réseau des acteurs du développement économique (acteurs économiques et entreprises)

Objectifs	Structurer une gouvernance économique au niveau territorial en liaison avec les 28 communes et les pôles territoriaux de la Métropole pour partager les visions, les enjeux économiques, agir en complémentarité d'actions et créer de plus grandes synergies. Ce réseau a vocation à y associer à terme les acteurs économiques de proximité (ex. clubs d'entreprises, associations locales...). Ces liens locaux auront également pour objectif de nourrir les réflexions du comité de suivi permanent de la stratégie économique métropolitaine.
Modalités	Déploiement, généralisation du réseau des développeurs économiques initié à l'occasion de la gestion de la crise COVID. Ce nouveau réseau est destiné à proposer à destination des agents économique des communes, des pôles territoriaux une plateforme locale de services et de partage de ressources sur les politiques publiques de développement économique : partage de données chiffrées stratégiques, d'actions communes sur le foncier/immobilier d'entreprises, le commerce de proximité... L'animation sera portée par la direction économique en liaison avec les pôles territoriaux de la Métropole.
Calendrier	Démarrage 1 ^{er} semestre 2022, mise en œuvre progressive

Axe 3 : Développer et renforcer les grands partenariats économiques

Contractualiser avec la Région chef de file économique sur le territoire dans le cadre du SRDEII

Objectifs	Déployer un partenariat fort Région/BM
Modalités	Préparation conjointe des engagements communs qui seront intégrés au SRDEII.
Calendrier	Signature de ces modalités de partenariat en 2022

Instaurer des partenariats économiques avec les grands acteurs économiques du territoire (CCI, CMA, CRESS, CA, GPMB, Aéroport de Bordeaux-Mérignac, Université de Bordeaux...)

Objectifs	Généralisation des partenariats.
Modalités	Des partenariats seront mis en œuvre avec les grands acteurs économiques du territoire. D'une durée de trois ans, ils auront pour objectifs de fixer les attentes conjointes en termes de coopération, mais aussi de résultats attendus et de fixer les modalités de soutien et d'intervention de la Métropole dans la durée.
Calendrier	Signature de ces modalités de partenariat en 2022

Instaurer des partenariats économiques avec les territoires voisins

Objectifs	Déployer les partenariats en dehors du territoire métropolitain
Modalités	Voir fiche opérationnelle dédiée
Calendrier	Dès 2022

Instaurer des relations contractuelles renouvelées avec les principaux acteurs du développement économique sur le territoire (Invest in Bordeaux, Bordeaux Technowest, Unitec, SEM RDL, la Fab, BMA, Incité...)

Objectifs	Généralisation des conventions d'objectifs.
Modalités	Des conventions d'objectifs seront mises en œuvre avec les principaux acteurs économiques. D'une durée de trois ans, elles auront pour objectifs de fixer les attentes précises de la Métropole en termes de coopération, mais aussi de résultats attendus et de fixer les modalités de soutien et d'intervention de la Métropole dans la durée.
Calendrier	Signature de ces modalités de partenariat en 2022

Instaurer des partenariats économiques avec les entreprises dans le cadre d'appels à projet

Objectifs	Poursuivre les mécanismes d'appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt avec les entreprises
Modalités	Lancement au fil de l'eau en fonction des besoins et des projets
Calendrier	Dès 2022 puis en continu tout le long du mandat

Axe 4 : Mieux dialoguer avec nos partenaires par le déploiement d'un outil commun de connaissance des entreprises du territoire

Etendre la base de données entreprises renseignée par la métropole aux acteurs économiques partenaires et volontaires pour partager les données et renforcer nos synergies

Objectifs	Partager le logiciel de données entreprises renseigné par la métropole avec nos partenaires économiques
Modalités	Recensement des partenaires volontaires Process d'élargissement Déploiement et formations
Calendrier	Premiers déploiements 2022

Déployer l'outil commun au sein d'Invest in Bordeaux

Objectifs	Utiliser un unique outil de gestion de la relation client (CRM) de type AGDE
Modalités	Rapprochement et transfert de l'outil actuel de gestion des contacts utilisé par Invest In Bordeaux vers AGDE
Calendrier	Partage des outils CRM d'ici fin 2021 et rapprochement puis convergence dans AGDE d'ici fin 2022

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°21

La donnée au service de la gouvernance

Constats	La gouvernance économique du territoire suppose une bonne connaissance des acteurs, de leurs besoins, des mutations en cours, une consolidation des données recueillies dans différents observatoires (Agence d'urbanisme, chambres consulaires, Conseil régional, Banque de France, URSSAF, office de tourisme ...).
Résultats attendus	Production régulière d'éléments d'analyse et de prospective économique permettant d'orienter et de réajuster l'action publique

Plan d'actions

Axe 1 : Déploiement d'un centre d'intelligence économique : le DATA HUB

Objectifs	Constituer une équipe dédiée à l'analyse des données au sein de la métropole
Modalités	Réorganisation des services pour créer une entité de 3 agents dédiée à l'analyse des données, L'unité montera en charge progressivement en quantité et complexité, pour en retirer des enseignements qualitatifs et des traductions en propositions.
Calendrier	Création de l'entité fin 2021, démarrage des premières études début 2022

Axe 2 : Développer des outils de veille économique partagés

Objectifs	Construire et faire vivre des outils d'analyse économique, récurrents (tableaux de bord) et à la demande
Modalités	Mettre en place des tableaux de bord actualisés tous les 6 mois des chiffres clés économiques en matière d'emplois, de dynamique de création d'entreprises, ... et des zooms plus ciblés sur les domaines d'excellence ou en émergence sur le territoire (tourisme, santé....) ou sur des périmètres particuliers (OIM) Avec des partenariats à établir avec l'AURBA, les chambres consulaires, la Banque de France, en complément de celui établi avec l'URSSAF sur l'emploi salarié privé net
Calendrier	Premières analyses d'ici début 2022 sur le secteur de l'hôtellerie, les pénuries d'emploi, ... et proposition d'un tableau de bord économique

Axe 3 : préconiser des ajustements de l'offre de service en fonction des dynamiques économiques et alimenter la préparation d'une conférence permanente économique métropolitaine annuelle sur la base de ces outils

Objectifs	Ajuster les plans d'action et les soutiens aux acteurs en articulant les échanges avec ces acteurs et les observations économiques objectivables
Modalités	En amont de la conférence économique métropolitaine annuelle, consolider les résultats de la mise en œuvre des plans d'action économiques (bilans intermédiaires) et proposer des scénarios d'évolution de ces plans d'action aux élus
Calendrier	Préparer la première conférence annuelle métropolitaine au 2 ^{ème} semestre 2022

Axe 4 : ouvrir les données et études produites aux entreprises et autres acteurs économiques

Objectifs	Apporter aux entreprises des données leur permettant de tester, développer leur offre (opendata)
Modalités	S'appuyer sur l'expertise de la DGINSI pour diffuser les données centralisées par la métropole et les mettre à disposition dans le futur portail numérique dédié aux entreprises en plus du portail opendata de la métropole Ouvrir les études produites par la veille éco aux entreprises et autres acteurs (newsletter interne et externe)
Calendrier	Intégration de l'open data dans le portail dédié aux entreprises d'ici début 2023 Mise en place tous les 3 mois d'une newsletter de l'intelligence économique (1er semestre 2022)

FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°22

Une économie engagée dans la transition numérique

Constats	<p>Si le numérique occupe une place centrale dans le développement économique métropolitain avec notamment un tiers des créations exogènes d'emploi dans les implantations d'entreprises (2021, Invest in Bordeaux), il permet également de répondre à des problématiques concrètes des entreprises que cela soit d'un point de vue économique, social, énergétique ou environnementale.</p> <p>En parallèle s'il est indéniable de constater la forte dynamique à l'échelle territoriale de l'écosystème numérique, l'enjeu sera pour cette nouvelle mandature de réorienter l'échelle d'accompagnement métropolitain à un niveau plus individuel vers l'ensemble des entreprises du territoire et ce dans un contexte de fortes transitions ainsi que sur une typologie d'acteurs plus inclusive.</p> <p>Cette démarche doit s'appuyer sur les compétences de la métropole aussi bien en termes d'aménagement, d'animation de réseau que d'accompagnement individuel dans la mise à disposition d'outils métropolitains à destination des entreprises en coopération avec les acteurs institutionnels</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Définition d'une stratégie métropolitaine à l'égard du numérique intégrant les problématiques de transition en favorisant les filières créatrices d'emplois durables et à impact environnemental maîtrisés- Déploiement des actions métropolitaines à destination du capital humain et des compétences numériques- Soutien à la digitalisation à destination des TPE/PME y compris commerçants, artisans et entreprises de l'ESS- Articulation de la feuille de route régionale sur le numérique responsable aux stratégies de la Métropole

Plan d'actions

Axe 1 : Poursuivre et renforcer le développement de la Cité Numérique (Aménagement)

Soutenir l'investissement sur la cité numérique

Objectifs	Positionner la cité numérique comme bâtiment totem de l'écosystème numérique et favoriser la compétitivité de la filière par l'émulation et l'innovation
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner French Tech dans le déploiement de ses actions en particulier sur French Tech Central (mise en relation entre acteurs publics et entreprises) et French Tech Tremplin (aide à l'entrepreneuriat pour population défavorisée) ainsi que dans la co-animation d'un plan d'actions dédié à la sobriété numérique ainsi qu'à l'international dans le cadre d'une convention cadre de partenariat - Contribuer à la démarche partenariale pour créer et mettre en place une stratégie d'animation partagée sur la Cité numérique - Offrir un espace métropolitain polyvalent ERP à destination de l'écosystème intégrant une vitrine technologique et animée par un délégué - Assurer le suivi des entreprises présentes dans les espaces loués par la Métropole
Calendrier	Dès 2022, livraison espace ERP à horizon 2022-2023

Réfléchir avec les partenaires à l'implantation d'une annexe de la cité numérique sur la rive droite

Objectifs	Répartir la création de valeur sur le territoire métropolitain et dynamiser l'économie de la rive droite
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une coordination entre les acteurs privés et publics (Covivio, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, OIM Rive droite) dans l'étude d'opportunité à mener et dans la définition du positionnement de cette annexe de la Cité numérique - Ciblage du foncier/ solution immobilière avec l'OIM Rive droite - Identifier les leviers de financement nécessaires
Calendrier	Etude 2022, ciblage foncier 2023, lancement projet 2024, ouverture

Axe 2 : Agir en faveur des entreprises du numérique en participant par des actions de communication et de mise en réseau au défi de la pénurie de main d'œuvre sur le domaine (Animation)

Objectifs	Fédérer l'écosystème numérique métropolitain pour soutenir la création d'emploi durable et accélérer l'émergence de filières d'excellence dans le numérique (Industries culturelles et créatives, e-santé, e-commerce et industrie 4.0)
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier l'écosystème numérique métropolitain (structures d'appui, écoles, clusters, pôles de compétitivité, bâtiments Totem, hébergements d'entreprise, tiers lieux coworking, data center, ESR, agences, fablabs) - Mettre en place des partenariats avec l'Université sur le développement de filières de formation numérique, appui aux initiatives sur la formation reconversion vers les compétences numériques en tension, accueil d'acteurs privés de la formation aux métiers numériques, promotion des métiers numériques auprès des lycées et collégiens....

	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser avec les clusters métropolitains du numérique grâce à une convention commune d'objectifs et de moyens déclinée selon les spécificités de chaque filière ainsi que dans une logique de développement durable - Soutenir et favoriser l'organisation d'événements d'ampleur nationale, européenne et internationale autour de ces secteurs d'excellence au profit de l'emploi (Salon de l'emploi jeu-vidéo So Games, Cartoon Moovie, Robocup) - Mettre en place une démarche partenariale avec les structures d'animation et quelques entreprises de taille différente en forte croissance pour concevoir et développer une campagne promotionnelle et de recrutement par le biais des jobs contacts - Contribuer par l'identification de solutions innovations aux besoins métiers relevés par la DGNSI dans le cadre de la stratégie d'innovation ouverte de la Métropole
Calendrier	<p>2022 : cartographie, contractualisation avec les clusters métropolitains du numérique et salon de l'emploi à la filière jeu vidéo</p> <p>2022-2023 : définition de la démarche partenariale et plan d'actions</p> <p>2023, : Lancement de la campagne promotionnelle et Robocup compétition mondiale de Robotique</p>

Axe 3 : Agir en faveur de la transition numérique des entreprises

Objectifs	Faciliter la transition numérique des PME par un plan d'actions dédiées
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer des actions de sensibilisation et de suivi directement auprès des entreprises - En substitution du dispositif régional sur le territoire métropolitain ; diagnostic opéré par la CCIBG, la CMA et la CRESS avec financement de la mise en œuvre des préconisations issues des diagnostics par la Métropole (cf. Règlement d'intervention en vigueur). - Appuyer l'organisation de l'évènement régional de transformation numérique Transfonum du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine - Contribuer à l'élaboration de ressources numériques (autodiagnostic, guide, MOOC, outils pédagogiques innovants) - Valoriser la présence du très haut débit sur la Métropole pour promouvoir les formes de travail hybride liées au télétravail et l'attractivité de profils intéressés - Favoriser l'implantation d'entreprises spécialisées en cybersécurité dans le cadre de la création du cybercampus (ADI Nouvelle-Aquitaine) - Proposer des actions de sensibilisation aux enjeux de la cybersécurité en lien avec de la DGNSI
Calendrier	<p>2021 : lancement du dispositif opéré par la CCIBG, la CMA et la CRESS</p> <p>Dès 2022 : accompagnement des entreprises au fil de l'eau, actions de sensibilisation aux enjeux de la cybersécurité et cybercampus</p>

Axe 4 : Agir en faveur de la transition numérique en donnant accès aux entreprises aux données centralisées par la Métropole (open data) (Accompagnement)

Offrir aux entreprises la possibilité d'accès aux données centralisées ou émises par la Métropole

Objectifs	Poursuivre le déploiement de l'Open Data à l'attention des entreprises pour favoriser leur développement
Modalités	Etablir la liste des données métropolitaines déjà accessibles aux entreprises via l'Open Data Travailler à l'élargissement de ces données (notamment celles produites par le centre d'intelligence économique ou celles achetées par la Métropole) Planifier les dates d'élargissement de ces données
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022 : identification des données déjà disponibles 2 ^{ème} semestre : planification des élargissements de données Début 2023 : intégration effective des premiers élargissements des données

Axe 5 : S'intégrer dans un réseau de partenaires impliqués dans une démarche de numérique responsable (Incubateurs, Université, Ecoles, Entreprises, Clusters, Région)

Objectifs	Encourager et développer des pratiques permettant de réduire l'impact carbone du numérique, la création et le développement de communs
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> Assurer des actions de sensibilisation et de suivi directement auprès des entreprises Inciter les filières d'excellence à s'engager dans une démarche de numérique responsable Accompagner la structuration de filières de récupération, de reconditionnement, de recyclage et de réemploi des terminaux sur le territoire Inciter les entreprises au réemploi des matériels considérés comme obsolètes Participer à l'étude stratégique de préfiguration de la Région Nouvelle-Aquitaine : « Territoire Numérique Responsable en Nouvelle-Aquitaine » Contribuer à l'élaboration de ressources numériques éco-conçues sur la transition écologique du numérique (autodiagnostic, guide, MOOC, outils pédagogiques innovants) Communiquer sur la commande publique responsable auprès d'éventuels fournisseurs et prestataires locaux
Calendrier	2022 : premières actions de sensibilisation aux enjeux du numérique responsable